

ROLLIN (RENÉ, ALFRED, EMILE), né le 7 décembre 1907 à Saint-Dizier (Haute-Marne).

*Député de la Haute-Marne
de 1936 à 1942.*

René Rollin est le fils d'Henri Rollin, qui fut maire de Saint-Dizier, conseiller général et député de la Haute-Marne avant de périr dans la catastrophe ferroviaire de Lagny en 1933. Formé par son père aux responsabilités locales, René Rollin qui exerçait le métier de publiciste et avait été élu conseiller d'arrondissement, lui succéda à la mairie de Saint-Dizier.

Aux élections législatives de 1936, il décida de se présenter dans la circonscription de Wassy comme candidat du rassemblement démocratique de défense ouvrière et paysanne. Son principal adversaire était Courtier, républicain de gauche (alliance démocratique) qui avait été député de la Haute-Marne de 1919 à 1924 puis sénateur de 1924 à 1933, et qui avait retrouvé son siège de député en 1934, lors de l'élection partielle consécutive au décès d'Henri Rollin. Au premier tour de scrutin, avec 7.804 voix pour 16.395 votants, René Rollin distançait de 570 suffrages le député sortant. Il l'emportait au second tour, obtenant 8.660 voix contre 7.487 à Courtier.

Nommé secrétaire de la Chambre des députés, il fit partie de plusieurs commissions : assistance et prévoyance sociales, hygiène, travail, santé publique, Alsace-Lorraine. Il s'intéressa notamment au sort des familles nombreuses, aux accidentés du travail, à l'artisanat de la chaussure et aussi, comme l'avait fait son père, au traité de travail et d'assistance entre la Yougoslavie et la France.

Le 10 juillet 1940 il accorda, au Congrès de Vichy, les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

ROMASTIN (THÉOPHILE, VICTOR, MARIE), né le 25 mars 1883 à Beaumont-Pied-de-Bœuf (Sarthe).

Député de la Sarthe de 1932 à 1942.

Instituteur, conseiller d'arrondissement et maire de sa commune natale de Beaumont-Pied-de-Bœuf, Romastin se présenta en 1932 aux élections législatives dans la circonscription de Saint-Calais.

Il fut élu le 8 mai au second tour de scrutin par 7.255 voix contre 6.178 à Antoine de Grammont-Lesparre sur 13.936 votants.

En 1936 il sera réélu, toujours au second tour, obtenant 6.909 voix sur 13.565 votants, son adversaire Perrin en recueillant 6.134.

Ancien combattant de la Grande Guerre au cours de laquelle il fut blessé, Romastin était convaincu qu'une paix durable pouvait et devait être établie. Dénouçant la course aux armements, il était partisan de la création d'une milice internationale dans le cadre de la Société des Nations.

Dans le domaine économique et social il demanda la création d'un Conseil national de l'économie et fonda son programme sur l'amélioration de la sécurité des travailleurs par une révision de la loi sur les assurances sociales et par la recherche d'une plus grande justice dans le domaine fiscal. Considérant que l'agriculture était la base de la prospérité nationale, il dénonça la désertion des campagnes. Pour y remédier, il proposa la stabilisation des cours à la production et l'extension des activités du crédit agricole afin d'améliorer les revenus des agriculteurs et de leur faciliter l'accès à la petite propriété.

Favorable à la laïcisation intégrale de l'enseignement et au renforcement des syndicats et des œuvres mutualistes, M. Romastin fut encore un défenseur des petits commerçants ou artisans. Homme du peuple et homme de gauche, il résumait son programme en définissant le Front populaire comme l'alliance du Tiers Etat et de la démocratie.

De 1932 à 1936, Romastin siégea à la commission du travail. Il fut l'auteur de nombreuses propositions de loi dans le domaine agricole portant notamment sur l'écoulement des blés à un prix minimum, le droit des fermiers d'obtenir une réduction du prix des baux à ferme, les prêts consentis aux agriculteurs par les caisses de crédit agricole et l'arrêt des poursuites judiciaires intentées par l'Etat ou les particuliers aux cultivateurs ayant des titres de créances sur l'Etat.

Après sa réélection en 1936, M. Romastin appartint à la commission de l'enseignement et des beaux-arts et à celle de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat. Membre du groupe républicain radical et radical-socialiste, il déposa des propositions de loi concernant la modification et l'extension du champ d'application de la loi du 11 mars 1932 sur les allocations familiales, l'assistance obligatoire aux vieillards infirmes et incurables privés de ressources et la réparation de l'injustice commise envers les membres du corps enseignant mis à la retraite en juillet 1934.

Il demanda également à interpeller le gouvernement sur l'application au monde rural de la loi sur les assurances sociales et sur la nécessité d'apporter des secours aux agriculteurs victimes de calamités naturelles. Enfin il fut l'auteur d'une question préalable à la discussion d'une proposition de loi tendant à instituer la représentation proportionnelle pour l'élection des députés.

Au cours de ses deux mandats, Romaslin déploya une activité importante participant à de nombreux débats dans des domaines variés. Il le fit toujours fidèle à ses convictions et en conformité du programme sur la base duquel il avait été élu.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et décoré de la Croix de guerre.

RONDELEUX (PAUL, GRÉGOIRE), né le 20 novembre 1832 à Paris (4^e), mort le 9 mai 1915 à Buxières-les-Mines (Allier).

Député de l'Allier de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 193.)

Paul Rondeleux, qui avait été secrétaire général de l'association nationale républicaine, fut mis en minorité au congrès électoral républicain de Moulins et ne se représentera pas au renouvellement de 1889 ; par contre il posa sa candidature en 1893. Il obtint au premier tour 5.096 voix sur 14.631 votants, mais au scrutin de ballottage, 419 suffrages se portèrent sur son nom, alors que, sur 20.578 inscrits, 13.054 électeurs s'abstenaient, donnant la victoire à Ville, par 5.727 voix sur 7.524 votants.

Il subit un second échec en 1895 au conseil d'arrondissement et se retira désormais de la politique pour se consacrer uniquement aux mines de la Condemine à Buxières, dont il était directeur depuis 1862.

Il mourut le 9 mai 1915, à Buxières-les-Mines, dans sa propriété des Plamords, à l'âge de 83 ans.

RONJAT (ABEL, JULES, ANTOINE), né le 20 janvier 1827 à Vienne (Isère), mort le 26 décembre 1892 à Hyères (Var).

Sénateur de l'Isère de 1879 à 1884.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 193.)

Ronjat, qui était procureur général de la Cour de cassation, mourut des suites d'une affection hépatique à Hyères, le 26 décembre 1892 ; il était âgé de 65 ans.

RONTIN (MAURICE, JOSEPH), né le 16 octobre 1880 à Mézin (Lot-et-Garonne), mort le 19 octobre 1918 à Paris (7^e).

Député du Lot-et-Garonne de 1914 à 1918.

Issu d'une famille de « notables », son père, docteur en médecine, siégeait lui-même au Conseil général, Maurice Rontin ne tarda pas à s'affirmer par ses brillantes qualités personnelles. Jeune avocat à la Cour d'appel de Paris, il fut bientôt élu maire de sa ville natale et conseiller général du Lot-et-Garonne.

Affrontant pour la première fois les élections législatives en 1914 comme candidat radical-socialiste et d'union républicaine, il devança au premier tour le député sortant M. Duffau, républicain radical ; au scrutin de ballottage, le 10 mai, il fut élu, à l'âge de 33 ans, député de la circonscription de Nérac, à l'issue d'un vote triangulaire serré dans lequel, sur 12.744 suffrages exprimés, il obtint 4.260 voix, contre 4.211 à M. Courrent et 4.053 à M. Duffau.

Inscrit au groupe du parti républicain radical et radical-socialiste, Maurice Rontin participa aux travaux des commissions de la législation fiscale, du suffrage universel et de la réorganisation économique. Soucieux des problèmes du ravitaillement et de la production céréalière, il aborda la tribune avec talent, notamment pour proposer l'emploi de carburants dérivés de l'alcool national.

D'un courage inébranlable qui n'avait d'égal que sa modestie, il se conduisit brillamment aux armées et fut cité à l'ordre du jour lorsqu'au début de 1917, à la tête d'une compagnie du 7^e régiment d'infanterie, il enleva une tranchée ennemie, après avoir tué de sa main l'officier qui la commandait.

Cet homme en pleine force, aimé de tous ceux qui l'avaient connu, fut emporté prématurément, à l'âge de 38 ans, par la terrible épidémie de grippe espagnole qui se propagea à la fin de la Première Guerre mondiale.

Il était titulaire de la Croix de guerre.

ROQUES (GASTON), né le 8 mars 1862 à Pradinas (Aveyron), mort le 19 mai 1938 à Pradinas.

Député de l'Aveyron de 1889 à 1893 et de 1919 à 1924.

Avocat et agriculteur, conseiller général, maire de sa ville natale, Gaston Roques conquit dès 1889, à l'âge de 27 ans, le siège parlementaire que son père avait occupé jusqu'à sa mort en 1887. Il obtint, en effet, aux élections législatives du 22 septembre 1889, au premier tour, 9 384 voix sur 14 179 suffrages exprimés, contre 4 725 pour le député sortant M. Rodat, républicain.

Entre temps, en décembre 1888, cet aveyronnais de vieille souche avait uni sa destinée à celle de Mlle Laroche-Joubert, fille du député de la Charente.

De tendance bonapartiste, il fut l'auteur, en 1892, au moment de l'affaire

du Tonkin, d'une proposition d'ordre du jour qui tendait à substituer dans cette zone l'administration militaire à l'administration civile. Membre de diverses commissions, il fut chargé de rapporter sur le projet de loi modifiant la loi de 1872 sur le jury

Aux élections des 20 août et 30 septembre 1893, classé en tête au premier tour. Gaston Roques fut battu au second tour avec 5.928 voix, contre 7.681 à M. Caussanel, sur 13.716 votants.

Au lendemain de la victoire de 1918, inscrit sur la liste républicaine de défense nationale et de progrès social, il fut à nouveau élu député le 16 novembre 1919 avec 19.467 voix sur 45.392 suffrages exprimés. Il s'inscrivit alors au groupe de l'entente républicaine démocratique et prit part activement aux travaux des commissions des travaux publics et moyens de communication, des marchés de la guerre, des boissons, témoignant d'un sens social particulièrement clairvoyant.

C'est ainsi qu'il proposa en 1920, dans l'examen du régime des chemins de fer d'intérêt général, la création d'un organe autonome destiné à permettre aux agents d'acquiescer, dans des conditions spéciales, des actions des compagnies ferroviaires.

Gaston Roques n'obtint pas aux élections de 1924 le renouvellement de son mandat, avec 40.941 voix sur 85.201 suffrages exprimés.

Il s'éteignit dans sa ville natale le 19 mai 1938, à l'âge de 76 ans.

ROQUES (PIERRE. AUGUSTE). né le 28 décembre 1856 à Marseillan (Hérault), mort le 26 février 1920 à Saint-Cloud (Seine-et-Oise)

*Ministre de la Guerre
du 16 mars au 12 décembre 1916.*

Elève en 1875 à l'École polytechnique, puis en 1877 à l'École d'application de l'artillerie et du génie, le jeune officier acquit rapidement dans les expéditions coloniales, avec l'habitude des combats, une précieuse expérience d'administrateur qui devait le préparer à ses futures responsabilités.

Il accompagna d'abord les troupes envoyées en Algérie pour réprimer les désordres de 1880. Après la pacification, il s'employa dans le sud-oranais à la construction de routes et à l'étude des lignes de chemin de fer indispensables à la mise en valeur du pays. En 1885, envoyé sur sa demande au Tonkin, après avoir pris part aux opérations de la campagne, il dirigea la construction de plusieurs routes

Après un bref retour en France, de 1888 à 1892, à la direction du génie du ministère de la Guerre, il joua un rôle important, comme chef de bataillon, sous les ordres du général Dodds, dans l'expédition du Dahomey. Il ne quitta pas cette nouvelle colonie, malgré la blessure qu'il y avait reçue, sans l'avoir dotée à son tour de diverses liaisons routières.

A nouveau rentré en France pour assumer le commandement du 5^e régiment de génie, puis nommé à la direction de la défense au ministère des Colonies, Pierre Roques n'avait pas renoncé pour autant aux expéditions lointaines. Lorsque Madagascar fut occupée par nos troupes, il s'y rendit comme directeur des travaux publics, aux côtés du général Gallieni, nommé gouverneur général, dont il fut le principal collaborateur.

Surmontant d'innombrables difficultés, le général Roques (alors colonel) mena à bien une œuvre considérable pour équiper la Grande Ile d'un ensemble de moyens de communications modernes, routes, voies ferrées, canaux, phares et ports.

Rentré en France, il fut nommé en 1905 directeur du génie au ministère de la Guerre, poste essentiel au moment où les menaces de conflit qui se profilaient avec l'Allemagne imposaient un renforcement des travaux de défense sur nos frontières de l'Est. A ce poste, il fut promu successivement en 1906 général de brigade et en 1909 général de division.

C'est alors qu'inspiré par une rare clairvoyance, il entrevit, au moment où l'Allemagne s'engageait dans la voie sans avenir des ballons dirigeables, les immenses possibilités de la navigation aérienne. Nommé en 1910 inspecteur permanent de l'aéronautique, le général Roques se consacra à cette nouvelle mission avec une ardeur qui lui a justement valu d'être considéré comme le véritable créateur de notre aviation militaire. Protecteur de Clément Ader et organisateur des vols spectaculaires comme les célèbres traversées de Blériot, qui popularisèrent les premiers aéroplanes, il fut aussi l'inventeur, en entendant sa fille aînée réciter la déclinaison latine d'*avis*, du moderne substantif *avion*.

Après avoir donné au nouveau service une impulsion décisive, qui devait permettre à notre aviation de jouer un rôle déjà important dans la guerre imminente, le général Roques quitta l'inspection en 1912 pour assumer le commandement de la 7^e division d'infanterie à Paris. Il était nommé, en 1913, à un âge relativement jeune pour l'époque, commandant du 12^e corps d'armée à Limoges. En 1915, il remplaça le général Dubail à la tête de la 1^{re} armée.

Le 16 mars 1916, succédant dans le 5^e cabinet Briand au général Gallieni, qui devait succomber peu après des suites d'une opération, le général Roques

se vit confier le portefeuille du ministère de la Guerre. Il le conserva jusqu'à la chute du cabinet, le 12 décembre de la même année.

Dans cette année 1916, éprouvante mais décisive, qui vit de février à juin l'héroïque défense de Verdun, c'est à lui que revint le rôle délicat de préserver l'autonomie d'action du gouvernement et de l'autorité militaire, — hautement revendiquée par Joffre — à l'égard des pressions politiques qui risquaient de l'entamer. Poursuivant l'œuvre de son prédécesseur, il s'employa à rameiner le corps des officiers supérieurs tout en favorisant, pour combler les terribles saignées de la guerre, l'admission des officiers de l'armée de réserve dans l'armée active. Il s'employa, d'autre part, dans toute la mesure compatible avec les exigences du front, à adoucir le sort des combattants, à rapprocher les hommes de leurs foyers et à assouplir dans l'intérêt de l'économie nationale le régime des permissions, voulant être tout spécialement le collaborateur le plus attentif et le plus dévoué du ministre de l'Agriculture. Il montra ainsi dans l'exercice des responsabilités ministérielles les qualités d'un homme foncièrement bon qui l'avaient rendu populaire dans ses divers commandements.

À la suite d'une mission d'inspection qu'il effectua auprès de l'armée d'Orient, le gouvernement décida l'envoi des renforts qui contribuèrent au rétablissement consacré par la prise de Monastir.

Après son passage au gouvernement, le général Roques prit le commandement de la 1^{re} armée en Lorraine, qu'il céda à la fin de 1917 au général Gouraud.

Affaibli par les épreuves et les maladies endurées au cours de ses campagnes coloniales, ce grand soldat devait s'éteindre à l'âge de 64 ans, dans son domicile de Saint-Cloud, le 26 février 1920. Son corps repose aux Invalides dans le caveau des gouverneurs.

Grand croix de la Légion d'honneur, il était titulaire de la médaille militaire et de nombreuses décorations françaises et étrangères.

ROQUET (LÉON), né le 2 mars 1849 à Moulins (Allier), mort le 15 janvier 1922 au Veurdre (Allier).

Député de l'Allier de 1882 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 195.)

Léon Roquet avait mis lui-même un terme à sa carrière politique en ne se représentant pas aux élections de 1885.

Il se retira au Veurdre, où il mourut au terme d'une longue retraite le 15 janvier 1922 à l'âge de 73 ans.

ROQUETTE (THÉODORE, CLAIR, JEAN, DENIS, LOUIS, HENRI), né le 25 septembre 1859 à Saint-Amans-des-Cots (Aveyron), mort le 17 avril 1930 à Rodez (Aveyron).

Député de l'Aveyron de 1919 à 1924 et de 1928 à 1930.

C'est à Lille, où son père était juge à la Cour d'appel, qu'Henri Roquette consacra, loin de sa province natale, la plus grande partie de sa vie. Docteur en droit, sa profession d'avocat lui donna cette pratique approfondie de nos lois qui devait le préparer à la vie publique.

Vice-président du Conseil général de l'Aveyron, Roquette fut porté à la députation, à l'âge de 60 ans, le 16 novembre 1919, sur la liste républicaine de défense nationale et de progrès social, avec 19 445 voix sur 45 392 suffrages exprimés.

Aux élections de 1924, qui virent le succès du cartel des gauches, l'élection d'Henri Roquette, proclamée par la commission de recensement de l'Aveyron, fut invalidée par la Chambre au profit de M. Balitrand, inscrit sur la liste de défense républicaine.

Roquette prit sa revanche aux élections du 22 avril 1928, où, au scrutin uninominal, il obtint dans la circonscription d'Espalion, 7 028 voix sur 11 804 votants, contre 2 479 à son concurrent le plus favorisé.

Membre particulièrement compétent de la commission du suffrage universel et de la commission de la législation civile, il prit part sur les bancs de l'union républicaine démocratique, à de nombreux travaux, notamment comme rapporteur d'une proposition de loi modifiant le code de procédure civile et d'un projet de loi sur l'assistance judiciaire. Roquette soutint l'expérience Poincaré de redressement financier. Très attaché à la région qu'il représentait, il connaissait les problèmes de l'agriculture et l'importance des moyens de communication pour l'amélioration de la vie rurale.

Estimé de tous pour sa loyauté et sa courtoisie, il s'est éteint en plein labeur, dans sa soixante-douzième année, le 17 avril 1930.

Père de neuf enfants, il avait donné deux de ses fils à la France.

RORET (FRANÇOIS, PHILIPPE), né le 4 février 1833 à Lénizuel (Haute-Marne), mort le 18 octobre 1910 à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

Député de la Haute-Marne de 1888 à 1889 et de 1909 à 1910

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 195.)

Battu aux élections générales de 1889 par M. du Breuil de Saint-Germain par 12 290 voix contre 4 612, Philippe Roret ne se représenta ni en 1893, ni en 1898, ni en 1902, ni en 1906. De nouveau candidat dans la même circonscription de Langres à la faveur d'une élection partielle, il fut réélu au second tour le 14 février 1909, par 10 989 voix contre 9 327 à M. Dessein, qui l'avait devancé au premier tour, en remplacement de M. Mougeot, devenu sénateur. Le 24 avril 1910 il l'emporta au premier tour, devant M. Marangé, avec 10 843 voix sur 19 682 suffrages exprimés.

Il fit notamment partie de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts et de la commission des économies.

Philippe Roret s'éteignit à 77 ans quelques mois après sa réélection.

Il avait publié, avant son premier mandat, un ouvrage d'inspiration anticléricale.

ROSAMEL (CHARLES, JOSEPH, MARIE DU CAMPE DE), né le 14 juin 1833 à Saint-Martin-Boulogne (Pas-de-Calais), mort le 24 octobre 1897.

*Sénateur du Pas-de-Calais
de 1876 à 1882.*

*Député du Pas-de-Calais
de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 196.)

Opposé au rétablissement du scrutin d'arrondissement, le commandant de Rosamel ne se représenta pas aux élections de 1889 et rentra dans la vie privée.

Il mourut le 24 octobre 1897 à l'âge de 64 ans. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1856.

ROSANBO (MARIE, RAYMOND, LOUIS, HENRI, ALAIN LE PELLETIER, marquis de), né le 21 octobre 1864 à Paris.

Député des Côtes-du-Nord de 1903 à 1910.

Officier de cavalerie, le marquis de Rosanbo quitta l'armée en 1895 pour se consacrer à l'exploitation des terres familiales. Parallèlement, il exerça une activité littéraire et on lui doit plusieurs ouvrages (*Réminiscences, Comboury, Une vieille demeure de Chateaubriand*) consacrés à la vie et à l'œuvre de Chateaubriand.

Il commença sa carrière politique par les mandats de conseiller général du canton de Plestin-les-Grèves et de maire de la commune de Lanvellec.

C'est le 23 novembre 1903, à la suite d'une élection législative partielle, qu'il fut élu député de la 1^{re} circonscription de Lannion. Il l'emporta, dès le premier tour de scrutin par 5 633 voix sur 9 856 votants contre 4 054 à M. Auregan. Réélu dans la même circonscription le 6 mai 1906, il obtint 5 838 voix contre 3 945 à M. Hemeury.

Député des Côtes-du-Nord au cours des 8^e et 9^e législatures, le marquis de Rosanbo incarna à la Chambre la défense de la religion, de la patrie et des libertés. Adversaire résolu de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il critiqua vigoureusement le projet du ministère Combes lors du vote de la loi du 9 décembre 1905. Antérieurement, il s'était déjà signalé par son opposition à la loi du 7 juillet 1904 relative à la suppression de l'enseignement congréganiste.

D'une grande rectitude de pensées il défendit ses convictions au cours de différents débats portant notamment sur le recrutement de l'armée, les obligations militaires des membres du Parlement et la réforme des justices de paix.

Lors des élections du 8 mai 1910, il fut battu au second tour de scrutin obtenant, sur 10 361 votants, 4 753 voix contre 5 602 au docteur Even.

ROSCOAT (LOUIS, MARIE, RAOUL, ROLAND DU), né le 2 avril 1853 à Orléans (Loiret), mort le 7 juin 1930 à Trestraou-Perros-Guirec (Côtes-du-Nord).

Député des Côtes-du-Nord de 1902 à 1906

Après avoir obtenu sa licence en droit, il renonça à une carrière juridique pour se consacrer à la terre en qualité de propriétaire exploitant. Sa formation universitaire et son sens de l'intérêt général lui donnèrent très jeune le goût de la « chose publique ». Conseiller général du canton de Bourbriac et maire de Coadout à partir de 1882, le vicomte du Roscoät ne nourrissait pas d'ambition politique à l'échelle nationale. Il accepta pourtant en 1902 de se présenter à la députation pour répondre aux sollicitations des notables de la région de Guingamp qui voyaient en lui un homme d'ordre en même temps qu'un catholique convaincu.

Il fut élu dans la 1^{re} circonscription de Guingamp le 27 avril 1902 dès le premier tour de scrutin obtenant 6 612 voix sur 12 471 votants. Son adversaire, Riou, totalisa 5 672 suffrages.

Son élection ne fut validée qu'après enquête. Inscrit au groupe de l'action libérale, il fut membre de plusieurs commissions.

Le vicomte du Roscoät se signala à la Chambre par de vigoureuses interventions lors des débats sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il déposa et défendit notamment un amendement tendant à autoriser les réunions privées pour la célébration des cultes, ne pouvant

admettre que la liberté de réunion soit reconnue aux syndicats, aux associations littéraires ou scientifiques alors que, selon ses propres termes, « on ne pourra prier que sous la surveillance de la police ».

Il intervint également sur le projet de loi portant suppression de l'enseignement congréganiste et lors des nombreux débats budgétaires concernant l'Agriculture, l'Instruction publique et les Armées.

En 1906, le vicomte du Roscoët fut battu dans la circonscription où il avait été élu quatre ans plus tôt en recueillant que 5.944 voix contre 6.736 à Kerguezec.

Il est décédé à Trestraou Perros-Guirec le 7 juin 1930 à l'âge de 77 ans.

ROSE (THÉODORE. FRANÇOIS), né le 10 février 1852 à Bailleulval (Pas-de-Calais), mort le 27 octobre 1917 à Paris (16^e).

Député du Pas-de-Calais de 1893 à 1910.

Notaire, propriétaire terrien et conseiller général de Beaumetz-les-Loges, Théodore Rose fut élu député de la 1^{re} circonscription d'Arras au second tour de scrutin le 3 septembre 1893. Il devait le rester dix-sept ans.

Aux élections de 1893, il battit Ledieu, député sortant, par 10.968 voix contre 8.538 sur 19.661 votants. En 1898, le 8 mai, et en 1902, le 27 avril, il triompha aisément dès le premier tour de scrutin de Goudemand par 13.323 voix contre 5.924, sur 20.370 votants et de Delcourt par 15.539 voix contre 3.792, sur 21.131 votants. Le 20 mai 1906, sa réélection fut plus difficile puisqu'il n'obtint, au second tour, que 12.038 voix sur 23.428 votants, son adversaire d'alors, Mill, en totalisant 11.231.

Pendant l'exercice de ses différents mandats, Théodore Rose s'inscrivit à l'union républicaine. Il siégea dans de nombreuses commissions (agriculture, finances, travail...). Se défendant d'être un politicien, il apparait comme un réformateur soucieux d'assurer la protection des classes sociales les plus défavorisées. Dans le domaine religieux, il défendit la liberté des consciences mais dans le respect des droits du pouvoir civil et de la laïcité.

Son activité parlementaire fut importante. Il déposa un grand nombre de propositions de loi portant notamment sur le tarif général des douanes applicable aux produits agricoles, la réforme de l'imposition sur le revenu et sur le capital, l'organisation des professions juridiques et la réforme du code de procédure pénale, la protection des salariés dans l'entreprise, l'organisation d'un régime de retraites pour les travailleurs âgés ou infirmes...

Au sein des différentes commissions auxquelles il a appartenu, il accéda très

souvent aux fonctions de rapporteur en raison de son expérience et de la compétence acquises en sa double qualité de notaire et de parlementaire. Il fut l'un des orateurs les plus écoutés du parti progressiste.

Il mourut à Paris le 27 octobre 1917, à l'âge de 65 ans.

ROSSÉ (Vicron, Joseph), né le 26 avril 1892 à Montreux-Vieux (Haut-Rhin).

Député du Haut-Rhin de 1928 à 1940.

Professeur à l'école primaire supérieure de Colmar le 1^{er} octobre 1920, il est révoqué en 1926 pour avoir rédigé le manifeste de l'*Heimatbund* de tendance autonomiste. Il se lance alors dans le journalisme et entre à l'*Elsässer Kurier*. Membre de l'union populaire républicaine, jouissant d'une certaine influence dans les milieux catholiques alsaciens, Joseph Rossé a toujours plaidé avec vigueur en faveur d'une régionalisation qui aurait permis à l'Alsace de jouir d'une sorte de régime particulier. Il s'est toujours défendu cependant de soutenir le mouvement autonomiste alsacien.

Dans son programme électoral de 1932, on trouve la phrase suivante « Nous demandons le régionalisme pour l'Alsace comme pour la France entière... Nous voulons que l'Alsace remplisse son noble rôle d'intermédiaire dans la tâche immense mais nécessaire de la réconciliation des peuples ». C'est précisément ce deuxième aspect du problème, à savoir la place de l'Alsace dans les relations franco-allemandes, qui rendit délicate la position politique de Joseph Rossé. Les souvenirs de la guerre 1914-1918, la crainte du militarisme allemand, la montée du nazisme et l'évolution de plus en plus évidente du monde vers la guerre rendirent suspecte, aux yeux de la plus grande partie de l'opinion publique, l'action de Joseph Rossé.

Elu, au second tour de scrutin, député de Colmar, le 29 avril 1928 par 11.268 voix contre 7.353 à M. Richard et 2.912 à M. Murschel, Joseph Rossé se voit déchu de sa qualité de membre de la Chambre des députés, le 8 novembre de la même année. Cette déchéance fait suite à sa condamnation le 24 mai 1928 à un an de prison et cinq ans d'interdiction de séjour par la Cour d'assises du Haut-Rhin pour complot contre la sûreté de l'Etat.

Amnistié par la loi du 24 décembre 1931, Joseph Rossé est réélu au second tour de scrutin en 1932 (par 11.156 voix contre 8.869 à M. Bisch et 1.626 à M. Arschbacher) et en 1936 (par 12.420 voix contre 9.952 à M. Richard). A la Chambre des députés ses interventions sont, pour l'essentiel, consacrées aux problèmes d'Alsace-Lorraine. Il fait d'ailleurs partie de la commission de l'Alsace et de la Lorraine et de la commission des

régions libérées. Cependant, à diverses reprises, il a l'occasion d'exprimer des opinions qui révèlent son état d'esprit face aux problèmes politiques majeurs de l'époque.

C'est ainsi qu'il se déclare hostile, en 1936, à la ratification du traité franco-soviétique. Dans sa déclaration électorale, lors des élections générales législatives de 1936, le Traité est qualifié de « source d'ennuis et de danger qui ne renforce en rien notre sécurité ». Son anti-communisme et son hostilité à la gauche s'expriment également très clairement. En 1938, il est « munichois » et déclare, à l'occasion du vote du budget de 1939 : « Nous voulons... apporter notre approbation au gouvernement qui, au mois de septembre, a, au prix de grands efforts épargnés au monde, à la France et notamment à notre province frontalière, une guerre meurtrière. Nous voulons l'encourager à persévérer dans cette voie ».

Son souci de ménager le particularisme alsacien-lorrain, son hostilité au collectivisme, son désir d'entente avec le Reich le poussent-ils plus loin ? ou bien encore est-il un agent de la propagande germanique ? Il s'en défendra toujours.

En tout cas, le 10 octobre 1939, il est arrêté à Nancy pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat et transféré successivement dans les maisons d'arrêt de Lyon, Valence, Avignon, Mendé et Privas. C'est dans cette dernière qu'il se trouve au moment de l'armistice. Les autorités nazies s'emploient alors à le faire libérer et y parviennent.

ROTHSCHILD (MAURICE, EDMOND, CHARLES de), né le 19 mai 1881 à Boulogne-sur-Seine (Seine).

*Député des Hautes-Pyrénées
de 1919 à 1924.*

*Député des Hautes-Alpes
de 1924 à 1926 (Invalidé)
et de 1926 à 1930.*

Sénateur des Hautes-Alpes de 1929 à 1945

Le baron Maurice de Rothschild, fils du baron Edmond, poursuivit la grande tradition familiale et se fit à son tour, comme collectionneur et mécène, une réputation que devait consacrer sa nomination au conseil des musées nationaux en 1935 et son entrée à l'Académie des beaux-arts en 1937. Il s'intéressa également à de nombreuses œuvres philanthropiques, comme la fondation ophtalmologique Adolphe de Rothschild dont il fut président.

Sa carrière politique commence au lendemain de la guerre, dans les Hautes-Pyrénées, où il est conseiller général, puis élu député le 16 novembre 1919. Il siège alors à la Chambre dans le groupe de la gauche démocratique. Il se représente le 11 mai 1924, mais n'est pas réélu.

Quelques semaines après, il est conseiller général du canton d'Embrun, dans les Hautes-Alpes. Il se présente dans ce département à l'élection partielle des 27 juillet et 10 août 1924, destinée à pourvoir au remplacement de Gilbert Planche, décédé, et est élu au second tour, sous l'étiquette républicain indépendant. Il obtient 10 248 voix ; le candidat du cartel des gauches, Jean Planche, en obtient lui-même 9 450 après être arrivé en tête au premier tour. Le 11 avril 1925, le 1^{er} bureau dépose un rapport concluant à l'invalidation. Le rapporteur souligne la très faible majorité — 800 voix à peine — obtenue par le nouveau député des Hautes-Alpes, qui était inconnu dans le département un mois avant son élection et n'a fait qu'une très courte campagne. Mais celle-ci a été marquée par une corruption des électeurs, étalée au grand jour avec plus encore d'inconscience que de cynisme, déclare le rapporteur, qui condamne dans les termes les plus violents les agissements de l'homme dont le slogan naguère avait été : « mon nom, c'est mon programme ». De nombreux témoignages sont apportés qui convainquent Maurice de Rothschild d'avoir inondé la circonscription d'une véritable manne, distribuant les dons d'argent tant aux associations, groupements, amicales, collectivités diverses, qu'aux particuliers. Il semble d'ailleurs que cette générosité ait fait naître dans la région une vague de mendicité éhontée. Le rapporteur cite des lettres d'instituteurs Jemaudant un don à Maurice de Rothschild pour l'achat de matériel scolaire.

Maurice de Rothschild se défend en attaquant le député socialiste Cluzel qui, après l'avoir décidé à se présenter et lui avoir promis son appui et celui de ses amis, aurait soutenu son adversaire. Il l'accuse même d'avoir répandu un tract signé par « un père de famille catholique » demandant aux électeurs de ne pas voter pour un israélite. Quant aux dons d'argent, il affirme qu'il n'a fait que rétribuer les afficheurs et les employés dont le zèle lui a permis de déjouer les manœuvres dont il était victime.

Après un débat confus et passionné jusqu'au tumulte, une demande d'enquête est votée par 180 voix contre 178. Le 2 juillet 1926, la commission d'enquête soumet à la Chambre son rapport concluant, celui-ci, à la validation. Les adversaires de Maurice de Rothschild reprennent contre lui les mêmes accusations ; on lui reproche aussi, cette fois, d'avoir envoyé des paniers de faisans à de nombreux parlementaires. Cependant un orateur d'extrême gauche stigmatise le député socialiste Cluzel. Maurice de Rothschild exprime sa gratitude à la commission d'enquête, mais il déclare qu'il ne se tiendra pas satisfait d'une validation dans de telles conditions et que, si les conclusions de la commission sont adoptées, il démissionnera pour revenir devant les électeurs. Il invite Cluzel à suivre son exemple.

Mais les conclusions de la commission d'enquête sont repoussées par 209 voix

contre 86 et, en conséquence, les opérations électorales dans la circonscription de Gap sont annulées.

Maurice de Rothschild se représente le 3 octobre 1926. Il est élu avec 10.539 voix sur 18.547, son concurrent le mieux placé n'en obtenant que 3.151. Il sera réélu le 23 avril 1928.

Le 24 août 1929, il entre au Luxembourg. Il y est réélu le 23 octobre 1938.

À la Chambre, il prit l'initiative de nombreux textes d'intérêt local : (restauration de Barèges, de l'école professionnelle de Tarbes) ou plus général : (élevage des chevaux, courses, réglementation des paris, création de sanatoriums, de dispensaires, de maisons maternelles). Il intervient en 1921 dans la discussion du budget des Beaux-Arts pour demander la réduction de la subvention de l'Opéra, déjà en crise. Après les débats houleux sur son invalidation, il n'aborda plus guère la tribune.

Au Sénat, on note sa proposition de loi sur l'institution d'audiences foraines dans les tribunaux d'arrondissement supprimés.

Maurice de Rothschild n'a pas pris part au vote de l'Assemblée nationale du 10 juillet 1940.

ROTINAT (VINCENT), né le 10 juillet 1888 à Briantes (Indre).

Député de l'Indre de 1936 à 1942.

Instituteur, Vincent Rotinat se distingua au cours du premier conflit mondial, et fut décoré de la croix de guerre.

Professeur au collège de La Châtre de 1919 à 1936, il se présenta aux élections législatives de 1932 dans la circonscription de La Châtre sous l'étiquette radicale. Battu d'extrême justesse par Fougère, député depuis 1910, il fut élu au second tour des élections de 1936. Il obtint alors 7.340 voix contre 6.837 à Nastorg (qui l'avait devancé au premier tour) et 1.331 à Chantraine, Fougère ne se représentant pas.

À la Chambre des députés, Rotinat fut membre de la commission des P.T.T., de la commission des pensions civiles et militaires et de la commission de l'armée. Ses interventions portèrent sur l'essentiel sur le sort des anciens combattants et, après la déclaration de guerre, il se préoccupa du bien-être des troupes.

Rotinat vota l'investiture des gouvernements Blum (6 juin 1936) et Daladier (12 avril 1938). Il ne prit pas part au vote qui suivit la constitution du gouvernement Paul Reynaud et vota le 10 juillet 1940 la loi déléguant au maréchal Pétain les pouvoirs constitutionnels.

ROTOURS (GUILLAUME, baron des), né le 1^{er} juillet 1888 à Cambrai (Nord).

Député du Nord de 1919 à 1936.

Sénateur du Nord de 1935 à 1941.

Fils, petit-fils et arrière-petit-fils de députés du Nord, Guillaume des Rotoours, après avoir passé sa licence en droit, entra de bonne heure dans la vie publique, devenant en 1913 conseiller d'arrondissement du canton d'Orchies qu'il devait par la suite (à partir de 1937) représenter au Conseil général. Mobilisé en 1914 comme sous-lieutenant d'infanterie, il termina la guerre comme capitaine avec la Croix de guerre et chevalier de la Légion d'honneur.

Maire d'Avelines en 1919, il fut élu député du Nord le 16 novembre de la même année sur une liste de l'union nationale et républicaine, obtenant 89.959 voix sur 374.022 votants. Il fut réélu le 11 mai 1924 sur une liste d'entente républicaine et démocratique avec 119.326 voix sur 451.058 votants. Le 22 avril 1928, au scrutin uninominal cette fois, il fut de nouveau élu comme représentant de la 5^e circonscription de Lille : arrivé en tête au premier tour avec 8.485 voix sur 18.761 votants, il obtenait au second tour 9.401 voix sur 18.689 votants, contre 7.898 à Dereuse. Le 8 mai 1932 il remportait dans la même circonscription un autre succès : en tête au premier tour avec 7.197 voix sur 19.283 votants, il réunissait au second tour 9.818 suffrages sur 19.805 votants contre 8.723 à son même concurrent, Dereuse.

Il siégea sur les bancs de l'union républicaine et démocratique, puis parmi les républicains de gauche.

Représentant d'une région gravement touchée par les hostilités, mutilé de guerre lui-même, Guillaume des Rotoours s'intéressa tout naturellement à la réparation des dommages subis par les personnes et les biens. Membre, puis président de la commission des régions libérées, membre de la commission des pensions, il participa activement à la préparation des textes relatifs aux dommages de guerre et aux pensions. Il déposa lui-même un certain nombre de propositions de loi à ce sujet. Mais ses interventions touchèrent aussi à d'autres domaines, notamment les accidents du travail, l'agriculture et les questions fiscales. Il fut également membre de la commission de l'agriculture et de la commission d'enquête sur l'affaire Stavisky.

Le 22 octobre 1935, il se présenta à l'élection sénatoriale partielle qui eut lieu dans le Nord à la suite du décès de Hayez : arrivé en tête au premier tour avec 1.928 voix sur 2.650 votants, il fut élu au 2^e tour par 1.421 voix sur 2.647 votants contre 1.216 à Goniaux.

Au Sénat, il siégea sur les bancs de l'union démocratique et radicale. Membre de la commission de l'administration générale, départementale et communale et de la commission de l'hygiène et de la prévoyance sociales, il traita à la tribune de sujets assez divers. notam-

ment la semaine de 40 heures, l'office du blé, les accidents du travail et les pensions. Il déposa plusieurs propositions de loi intéressant en particulier l'agriculture et la décentralisation administrative.

Le 10 juillet 1940, il vota la délégation du pouvoir constituant au maréchal Pétain.

ROTOURS (RAOUL, GABRIEL, GHISLAIN, baron des), né le 8 avril 1860 à Avelin (Nord), mort le 28 mars 1900 à Avelin (Nord).

Député du Nord de 1897 à 1900.

Petit-fils du baron Alexandre-Antonin, membre du Corps législatif sous le second Empire, fils du baron Robert-Eugène qui représenta la 4^e circonscription de Lille pendant vingt-sept ans, le baron Raoul de Rotours ne dérogea pas à la tradition familiale.

Après des études qui le menèrent jusqu'à la licence en droit, il entra dans la vie publique en exerçant les mandats de conseiller d'arrondissement de 1886 à 1895, de maire d'Avelin, puis de conseiller général du canton d'Orchies, succédant ainsi à son père. Par contre, il ne brigua pas le siège laissé vacant à la Chambre par celui-ci lorsqu'il mourut en 1895 et attendit deux années avant de se porter candidat à une autre élection partielle, dans la 2^e circonscription de Douai, destinée à pourvoir au remplacement de M. Emile Dubois devenu sénateur.

Il se présenta comme républicain constitutionnel et fut élu le 28 février 1897, au premier tour de scrutin, ayant obtenu 8.400 voix sur 13.706 votants contre 3.840 à M. Lambrecht. Aux élections générales de 1898, il fut réélu le 8 mai, dès le premier tour également, en améliorant son score puisqu'il recueillit 9.468 voix contre 3.843 au candidat socialiste, M. François, sur 13.892 suffrages exprimés.

Inscrit à l'action libérale, le baron Raoul des Rotours prit une part active au travail parlementaire, s'intéressant plus particulièrement aux questions agricoles et industrielles. Il déposa plusieurs propositions de loi, toutes relatives aux droits de douane, ainsi qu'un projet de résolution, en 1899, tendant à ce qu'une séance par semaine, celle du vendredi, soit réservée à la discussion des interpellations; le fait que celles-ci pouvaient venir à tout moment lui paraissait en effet faire obstacle à l'examen des lois financières, économiques et ouvrières dont il soulignait l'intérêt primordial.

Il intervint en 1897 dans la discussion du projet de loi dit « du cadenas » autorisant le gouvernement à rendre provisoirement applicables, par décrets, les

dispositions des projets de loi portant relèvement des droits de douane, dès leur dépôt; puis, en 1899, dans la discussion d'une proposition relative au travail des enfants au cours de laquelle il évoqua la situation des ouvriers et ouvrières des mines. A l'occasion du vote des budgets de 1899 et 1900, il préconisa notamment une plus large utilisation de l'alcool dénaturé et soutint, avec Jules Dansette, un amendement tendant à réduire les droits sur cet alcool; il attira l'attention sur les maladies contagieuses du bétail et dénonça l'état sanitaire défectueux du marché de la Villette; enfin, il demanda une amélioration des pensions de retraite des agents sédentaires du service des douanes.

Le 28 mars 1900, cinq ans jour pour jour après son père, le baron Raoul des Rotours, alors dans sa quarantième année, mourut subitement en cours de mandat.

ROTOURS (ROBERT, EUGÈNE, baron des), né le 23 octobre 1833 à Aniche (Nord), mort le 28 mars 1895 à Paris (7^e).

Député du Nord au Corps Législatif de 1868 à 1870.

Représentant du Nord de 1871 à 1876.

Député du Nord de 1876 à 1895.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 199.)

Le baron des Rotours, député depuis 1868, fut réélu facilement le 22 septembre 1889 dans la 4^e circonscription de Lille avec 10.554 voix sur 12.933 votants et le 20 août 1893 par 10.957 voix contre 3.665 à M. Synare.

Son orientation politique ne varia pas à la fin de sa vie. Au cours de la législature 1889-1893, il intervint à plusieurs reprises pour défendre ce qu'il considérait être les intérêts de l'agriculture française, notamment les productions de sucre, de lin, de vinaigre et de vin. Partisan affirmé d'une politique de hauts tarifs douaniers, le baron des Rotours exprima en outre à plusieurs reprises son souci de voir les taxes sur l'alcool fixées à un taux moyen et il tenta, par voie d'amendement, d'étendre au producteur de betteraves les privilèges des bouilleurs de cru.

Au début de la législature 1893-1898 il intervint à propos des secours que l'Etat apportait aux victimes des inondations dans le Nord. Sa santé était cependant chancelante et son activité parlementaire se fit moins soutenue. Il mourut le 28 mars 1895, à Paris (7^e), à l'âge de 62 ans.

ROUANET (ARMAND, GUSTAVE), né le 14 août 1855 à Oupia (Hérault), mort le 11 février 1927 à Paris.

Député de la Seine de 1893 à 1914.

Fils d'un proscrit du 2 décembre, Gustave Rouanet s'engage dès la fin de ses études secondaires faites au lycée de Narbonne. Mais, ayant tenu des propos révolutionnaires, il est envoyé aux bataillons d'Afrique sous le gouvernement du 16 mai 1877. A son retour, il fait du journalisme et collabore à l'*Emancipation sociale de Narbonne*. Lors des grèves du bassin houiller, en 1881, il milite dans le Gard et écrit de violents articles dans la presse socialiste de Paris. Il est condamné à la prison par le tribunal d'Alais et purge sa peine à Paris. Disciple, puis secrétaire de Benoît Malon, il collabore à la *Revue socialiste* dont il devient plus tard le directeur. Il avait également écrit des articles dans le *Cri du Peuple* de Jules Vallès, la *Petite République* et dans l'*Humanité* dont il fut quelque temps rédacteur en chef.

En 1890, il devient conseiller municipal de Paris pour le quartier de Clignancourt.

Elu en 1893 député de la Seine dans la 2^e circonscription du XVIII^e arrondissement de Paris, au second tour, par 7.093 voix sur 13.344 votants, il est réélu en 1898, au second tour, par 9.858 voix sur 17.039 votants, puis le 11 mai 1902, toujours au second tour, par 10.248 voix sur 19.445 votants. Enfin, le 6 mai 1906 et le 8 mai 1910, il remporte encore la victoire par 11.498 voix sur 20.860 votants et 8.768 voix sur 17.731 votants.

Au Parlement, il déploie une grande activité en participant à diverses commissions, en déposant de nombreuses propositions de loi et en interpellant fréquemment le gouvernement. Il se distingue par la vivacité de ses réparties et ses mots à l'emporte-pièce.

Il est membre des commissions des postes et télégraphes, des affaires extérieures, des pensions civiles, de la commission d'enquête sur les mines et de celle relative à la séparation des Eglises et de l'Etat; il est également rapporteur de la commission d'enquête sur l'affaire de Panama en 1897.

Ses propositions de loi sont variées : les unes tendent à perfectionner le mécanisme des sociétés de secours mutuels et des assurances sociales, à supprimer les décorations; d'autres concernent les chemins de fer et les incompatibilités attachées aux fonctions de préfet de police. Il défend ses idées également hors du Palais Bourbon par la publication d'ouvrages tels que les *Complicités de Panama* en 1893 et *Les Juifs de Roumanie* en 1902.

Mais en 1914 il est battu aux élections générales par Charles Bernard, socialiste, qui obtient 9.542 voix au second tour contre 9.112 à Gustave Rouanet.

Il meurt à Paris treize ans plus tard, le 11 février 1927, âgé de 71 ans.

ROUART (EUGÈNE), né le 22 août 1872 au Méré (Seine-et-Oise), mort le 6 juillet 1936 à Castelnau-d'Estretfonds (Haute-Garonne).

Sénateur de la Haute-Garonne de 1933 à 1936.

Parisien d'origine, Eugène Rouart était le fils du directeur, peintre lui-même, de la célèbre galerie de tableaux Rouart. Bien qu'élevé dans un milieu artistique, il se sentait irrésistiblement attiré par la vie rurale. Aussi, ses études secondaires terminées entra-t-il à l'école d'agriculture de Grignon, dont il fut un brillant élève.

Il exerça d'abord ses talents dans la région d'Autun, puis ayant acquis le domaine de Bagnols à Castelnau-d'Estretfonds en Haute-Garonne, il y réalisa une exploitation modèle, élevage et culture, à laquelle il consacra avec bonheur tous ses soins.

Il acquit très vite une position privilégiée dans le milieu rural : président de l'office agricole départemental, puis de l'office agricole du Sud-Ouest, il avait créé des stations agricoles d'expérimentation, développé les écoles régionales d'agriculture, organisé des groupements professionnels de cultivateurs et été appelé à siéger aux conseils supérieurs de l'agriculture et de l'élevage, ainsi qu'à l'Académie d'agriculture.

Mais parallèlement à ses activités d'exploitant, Eugène Rouart avait dirigé la mairie de Castelnau de 1906 à 1918 et était entré au Conseil général en 1910; il en était vice-président quand il décida de se présenter aux élections sénatoriales du 16 octobre 1932 pour le renouvellement triennal de janvier 1933. Après s'être trouvé en troisième position au premier tour avec 413 voix sur 932 votants, il était élu au second tour, le deuxième, avec 563 voix sur 932 votants.

Membre de la gauche démocratique, il entra tout de suite à la commission de l'agriculture, à laquelle il devait appartenir jusqu'à sa mort.

Il y présenta plusieurs rapports sur la viticulture, le commerce et l'assainissement du marché des vins, dans lesquels il prit position contre les excès de l'industrialisation et du standardisme et pour la recherche de la qualité et de la sauvegarde de la personnalité des produits. Il intervint en outre sur des questions de bénéfices agricoles, de brevets d'inventions et de vente de la soie et des tissus de soie pris sous l'angle de l'agriculture.

Dès 1935 sa santé le tient éloigné des travaux du Sénat et il succomba à une cruelle maladie le 6 juillet 1936, à l'âge de 64 ans, dans sa propriété de Castelnau-d'Estretfonds.

ROUBY (JEAN, PIERRE, BERNARD, ANTOINE, Hippolyte), né le 29 mai 1860 à Lapleau-de-Sourzac (Corrèze), mort le 21 décembre 1920 à Paris (7^e).

Député de la Corrèze de 1902 à 1907.

Sénateur de la Corrèze de 1907 à 1920.

Le docteur Hippolyte Rouby était maire de sa commune natale, Lapleau, et conseiller général de ce canton lorsqu'il se présenta à la députation. Son principal adversaire était un autre médecin, le docteur Audubert, qu'il battit au second tour, le 11 mai 1902, par 6.800 voix contre 5.896 sur 17.947 inscrits et 12.700 suffrages exprimés, et qu'il devait battre de nouveau le 6 mai 1906, par 8.442 voix contre 4.849 sur 18.180 inscrits et 13.384 votants.

Pour lui, nul doute possible : hors de la République, point de salut ; et nulle place convenable qu'à gauche. Il était de gauche non par doctrine, mais par nature, une nature passionnée et généreuse.

Il borna son ambition à se faire le champion inlassable, d'une part des intérêts de la Corrèze et, simultanément, des régions qui y composent « la montagne », au nombre desquelles, bien entendu, celle de Lapleau ; d'autre part, du renforcement de la puissance de feu de notre armée par la réorganisation de ses fabrications d'armement.

Dès sa première intervention publique en 1903 il posa la question qui lui tenait le plus à cœur, celle de l'organisation et du fonctionnement des manufactures d'armes. Lors de la discussion budgétaire, il prononça, en faveur du corps des contrôleurs d'armes et de celui des ouvriers immatriculés, tous deux menacés de disparition, un plaidoyer qu'il reprit chaque année à l'occasion de la discussion du budget ou de projets de loi particuliers. Il dénonça les mesures décidées et projetées par le ministre de la Guerre, le général André, qui tendaient à l'extinction du corps des contrôleurs d'armes et à instituer un cloisonnement nuisible entre le personnel dirigeant et les ouvriers des manufactures. Corrélativement, il s'éleva à maintes reprises contre les injustices dont les ouvriers étaient victimes en matière de pensions de retraite et d'invalidité.

En 1907, il se présenta au siège laissé vacant par le décès de Léonce de Sal et il fut élu le 9 juillet, battant au premier tour le député et maire de Tulle, le radical-socialiste Jean Tavé, par 423 voix contre 268 sur 709 inscrits, 708 votants et 707 suffrages exprimés. Il devait être réélu également au premier tour le 7 janvier 1912, par 373 voix sur 713 inscrits, 712 votants et 712 suffrages exprimés.

Comme il existait — et il existe toujours — à Pompadour des haras fort réputés, Hippolyte Rouby consacra plusieurs interventions aux courses de chevaux, notamment en 1907, 1909 et 1911. Il se déclara partisan de l'instal-

lation du pari mutuel à Paris, chez les débitants de tabac mais cette proposition prématurée fut dénoncée aussi bien par le représentant du gouvernement que par les défenseurs de la moralité.

En 1918 et 1919, son activité se ralentit. Il est membre de diverses commissions spéciales : contrôle des thermomètres médicaux, régime des jeux, déclassement de l'enceinte fortifiée de Paris, élections de Paris, droit de vote des femmes. Mais il n'intervient pratiquement pas à la tribune. On l'y revoit en 1920. Il réclame contre la dissolution du 100^e régiment de ligne qui était en garnison à Tulle, il parle de nouveau de l'organisation des manufactures et des arsenaux, il demande l'octroi de tarifs réduits des chemins de fer à tous les mutilés de guerre, il plaide en faveur de l'aménagement de la Dordogne — frontière de son canton et du département — au point de vue hydraulique moyennant l'indemnisation des personnes déplacées.

Victime d'une maladie incurable, le 21 décembre 1920, il mourut à la suite de cruelles souffrances, à Paris, à l'âge de 60 ans.

En 1902, il avait publié un ouvrage de psycho-pathologie : *L'hystérie de sainte Thérèse*.

ROUCAYROL (FERNAND), né le 7 avril 1894, à Béziers (Hérault).

Député de l'Hérault de 1936 à 1942.

Fernand Roucayrol hésita entre les sciences et le droit. Après un baccalauréat de mathématiques élémentaires obtenu au collège de Béziers et une année de mathématiques spéciales accomplie au lycée de Montpellier, il se tourna vers l'étude du droit à la Faculté de Montpellier.

Mobilisé en 1914 dans l'artillerie, il fit campagne sur le front de France puis, en 1917, en Orient. Maréchal des logis, il fut démobilisé en 1919, termina ses études et s'inscrivit au barreau de Béziers en 1921.

D'abord simple adhérent, il devint en 1933, secrétaire fédéral de la S.F.I.O. pour le département de l'Hérault. C'est sous cette étiquette qu'il fut élu, au second tour de scrutin, lors des élections de 1936, député de la 2^e circonscription de Béziers par 9.608 voix contre 7.256 voix à Claparède et 3.797 voix à Félix, député sortant, ancien socialiste.

À la Chambre des députés, Roucayrol fut membre de la commission des affaires étrangères et de la commission des boissons. Il intervint d'ailleurs fréquemment lors des débats viticoles.

Cependant son action se situait essentiellement au sein du parti S.F.I.O. Il était en effet membre de la commission administrative permanente de cette formation politique et délégué au conseil

de l'Internationale socialiste, ce qui lui valut de rencontrer des hommes politiques notoires tels le Président Benes, MM. Attlee et Bevin, le ministre belge Spaak.

Fernand Roucayrol vota l'investiture aux gouvernements Blum (6 juin 1936), Daladier (12 avril 1938), Reynaud (22 mars 1940) et vota le 10 juillet 1940 la loi déléguant les pouvoirs constitutionnels au maréchal Pétain.

ROUDIER (BENARD), né le 15 avril 1823 à Juillac (Gironde), mort le 11 janvier 1896 à Juillac.

*Représentant de la Gironde
de 1874 à 1876.*

Député de la Gironde de 1876 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 200.)

Son mauvais état de santé ayant contribué à lui faire abandonner la politique en 1885, Bernard Roudier se consacra à l'exploitation de son domaine de Juillac, dont il fit un magnifique vignoble très coté. Il fit aussi le bien autour de lui, s'intéressant particulièrement aux écoles publiques et aux œuvres charitables.

Il mourut le 11 juillet 1896 à Juillac, à l'âge de 73 ans.

ROUGÉ (ALAIN de), né le 9 septembre 1871 à Précigné (Sarthe), mort le 25 novembre 1936 à Précigné.

Député de la Sarthe de 1919 à 1924.

Alain de Rougé fit ses études secondaires comme pensionnaire au collège Sainte-Croix du Mans. Il prépara le concours d'entrée à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr mais ne réussit pas. Il se consacra à l'agriculture, résidant dans la maison familiale, gérant l'une des fermes de son père et exploitant lui-même la seconde. En 1904, il fut élu conseiller municipal et maire de Précigné, enfin conseiller général du canton de Sablé. Il devait conserver ces fonctions — et donc la confiance de ses administrés — jusqu'à sa mort.

Il s'était engagé en 1914 pour la durée de la guerre et, par sa conduite, gagna les galons de sous-officier puis de sous-lieutenant. Il fut décoré de la Croix de guerre, de la croix de chevalier de la Légion d'honneur et de la Military cross.

Novateur et entreprenant, il avait créé dès 1905 une société privée pour l'éclairage électrique de sa commune, puis en 1933 il fit installer l'eau courante, devant ainsi sur la voie du progrès de nombreuses communes rurales. Il favorisa aussi la création d'une usine importante à Précigné

Il se présenta aux élections législatives dans son département le 16 novembre 1919. Ces élections devaient donner à la France la Chambre « bleu horizon ». Sur 115.782 inscrits, 83.144 votants, de Rougé obtint 37.169 voix et fut élu à la plus forte moyenne.

Aux élections des 11 et 25 mai 1924, se présentant sur la liste d'entente républicaine, il fut battu. Sur 111.356 inscrits, 95.588 votants, la majorité absolue étant de 47.039, il ne réunit que 39.036 voix. Tous ses adversaires élus avaient obtenu la majorité absolue et appartenaient au camp des gauches. Il avait été la victime, ainsi que beaucoup d'autres, de la loi sur le double-décime.

À la Chambre, de Rougé s'inscrivit au groupe de l'entente républicaine démocratique. Il fit partie des commissions des douanes et des marchés de guerre. Il fit plusieurs rapports sur différentes fournitures.

Il intervint plusieurs fois à la tribune sur les attentats contre des soldats français en Allemagne, sur les nouvelles ressources fiscales, l'alimentation en pain, les budgets de l'enseignement et de la justice militaire, la hausse du prix des sucres, la réforme de l'enseignement secondaire, la situation des invalides de la marine.

Après son échec aux élections de 1924, il se consacra à ses mandats locaux qu'il conserva sa vie durant. Le gouvernement rendit hommage à ce long dévouement en se faisant représenter à ses obsèques. Alain de Rougé mourut à Précigné le 25 novembre 1936, à l'âge de 65 ans.

ROUGÉ (OLIVIER de), né le 15 janvier 1862 à Chemillé-Changeé (Maine-et-Loire), mort le 30 décembre 1932 à Chemillé-Changeé.

*Sénateur du Maine-et-Loire
de 1920 à 1932.*

Olivier de Rougé appartenait à une très ancienne famille de l'Ouest qui avait depuis plusieurs siècles donné des serviteurs au pays. Porté naturellement vers l'agriculture et vers les lettres il suivit néanmoins, sans sacrifier ces deux activités, l'exemple de ses ancêtres en consacrant une part importante de son temps à la chose publique.

Maire de Chemillé-Changeé de 1897 à sa mort, membre depuis 1919 du Conseil général — qu'il présida plusieurs fois — il fut élu sénateur du Maine-et-Loire le 11 janvier 1920 : arrivé en troisième position au premier tour avec 426 voix sur 937 votants, il fut élu au second tour par 480 voix sur 940 votants, en même temps que Jules Delahaye, 613 voix et Bodinier, 593. Il fut réélu le 6 janvier 1924, au premier tour, arrivant en tête avec 675 voix sur 931 votants, devant le comte de Blois, 644 voix, puis le 16 octobre 1932, au premier tour également, obtenant 525 voix sur 944 votants et précédé par le

comte de Blois, 553 voix et de Manceau, 544.

Il siégeait à droite. Il fut secrétaire du Sénat de 1925 à 1928. Membre de la commission des affaires étrangères, de la commission des départements libérés et de la commission de l'agriculture, il consacra la plus grande partie de ses interventions aux questions agricoles et, en particulier, à la défense des éleveurs. Il contribua — ce dont il tirait quelque fierté — à créer une nouvelle race bovine, la race Maine-Anjou. Membre de l'Académie d'agriculture, vice-président de la société des agriculteurs de France, président de la société des éleveurs de la race bovine, président de l'office agricole régional de l'Ouest, de toutes les caisses et de presque tous les groupements agricoles de son département, il faisait autorité en matière d'agriculture dans toute cette région de France.

Olivier de Rougé laissait une œuvre littéraire, notamment deux romans de guerre publiés sous le pseudonyme de Pierre Cherré, une histoire généalogique de la maison de Rougé et trois volumes de poèmes où il chantait sa terre natale et consacrait des vers émus à la mémoire des deux enfants qu'il avait perdus.

Il mourut le 30 décembre 1932, dans son pays natal, à l'âge de 71 ans.

ROUGÉ (FRANÇOIS, Oscar), né le 15 décembre 1845 à Belvèze (Aude), mort le 2 janvier 1900 à Toulouse (Haute-Garonne).

*Député de l'Aude de 1876 à 1877
et de 1878 à 1885.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 201)

Oscar Rougé avait abandonné la vie politique en 1835, mais rallié au boulangisme il se représenta en 1889 dans sa son ancienne circonscription de Limoux contre Dujardin-Beaumetz, élu ; il n'obtint que 640 voix sur 16.072 votants. Cet échec mit un terme définitif à sa carrière politique.

Il mourut à l'âge de 54 ans, le 2 janvier 1900, à Toulouse.

ROUGER (HUBERT), né le 6 octobre 1875 à Calvisson (Gard).

*Député du Gard de 1910 à 1919
et de 1924 à 1942*

Vigneron pendant quelques années, Hubert Rouger abandonna à 30 ans le vieux métier de ses ancêtres et devint directeur d'une imprimerie coopérative ouvrière à Nîmes. Dès l'âge de 21 ans, il avait adhéré au mouvement socialiste.

Le journalisme l'attira et il devint directeur du *Combat social*. Il collabora à de nombreux journaux : *Le Petit Méridional*, *Le Petit Provençal*, *La Dépêche*, *La France libre*, et notamment à *L'Humanité* et au *Populaire*. Il écrivit quatre volumes de *l'Histoire du socialisme* et une monographie de son village natal.

En 1903, il est élu conseiller municipal de Nîmes, puis adjoint au maire, et enfin maire en 1909, conseiller général du Gard en 1919.

En 1910, il se présente aux élections législatives des 24 avril et 8 mai dans la 2^e circonscription de Nîmes. Sur 26 088 inscrits, 17.094 votants, il recueille 9.276 suffrages contre Richard, 6.497, Arnaud de Masquard 976 et Ravel 28.

Aux législatives des 26 avril et 10 mai 1914, il est en ballottage au premier tour. Sur 24 538 inscrits, 16.938 votants, il n'obtient que 7.581 voix contre Bazile 1.928, Méjan 1.819, Pélatant 1.777, Mabelly 1.776, Cazelles 1.536, Escoffier 273. Au second tour, sur 24.540 inscrits, 18.463 votants, Rouger est élu par 9.626 voix contre 8.628 à Bazile, son principal adversaire, ses autres concurrents n'obtenant que 2 à 4 voix.

En 1919, les élections ayant lieu au scrutin de liste, il ne figure pas sur la liste socialiste. Les 11 et 25 mai 1924, il figure sur la liste du cartel des gauches. Il est élu avec 45.177 voix, à la plus forte moyenne, en troisième position derrière Charon et Bosc, sur 133 272 inscrits et 111 068 votants.

En 1928, Hubert Rouger choisit pour les législatives la 1^{re} circonscription de Nîmes. Au premier tour, sur 21.368 inscrits, 16 342 votants, il ne recueille que 4.968 voix contre 3.167 à Magne, 2.834 à Bernard, Kahn 2.703 et Daudet 2.452. Au second tour, sur 21.372 inscrits et 15 802 votants, il est élu avec 7 550 voix, Magne n'en obtenant que 3 759, Bernard 2.323 et Daudet 1 902. Dans la même circonscription, au premier tour, les 1^{er} et 8 mai 1932, Rouger est encore en ballottage, avec 6 546 voix sur 21.781 inscrits et 16 406 votants, contre Blanchard 4.865, Kahn 3.135 et Pardonnet 1.638. Au second tour, sur 21 801 inscrits et 15.842 suffrages exprimés, il est élu par 5.959 voix contre Blanchard 5 286 et Pardonnet 823. Enfin, en 1936, toujours dans la 1^{re} circonscription de Nîmes, il obtient au premier tour 6 025 voix contre 6 253 à Coulon et 5 050 à Bernard sur 23 230 inscrits et 17 740 votants. Au second tour, Rouger est élu. Il obtient 10.305 voix contre 7.337 à Coulon sur 23.235 inscrits et 18 323 votants.

A la Chambre il fit toujours partie du groupe socialiste et en devint le secrétaire. Il fut aussi secrétaire de la Chambre de 1924 à 1928 avant de devenir questeur à partir de 1936.

Député pendant six législatures, Hubert Rouger eut une grande activité. Il fut membre de nombreuses commissions : administration, législation fiscale, octrois, douanes, marine militaire, boissons, affaires étrangères, programmes

électoraux. Il se spécialisa dans les questions ouvrières et les problèmes viticoles et déposa de très nombreuses propositions sur les sujets les plus divers : orages, gelées, inondations dans le Gard, crédits pour les populations maritimes, inscrits de la navigation intérieure, pêcheurs méditerranéens, théâtres municipaux, personnel des voies ferrées d'intérêt local, ouverture des débits de boissons, soldes des troupes, sulfate de cuivre.

Ses rapports et avis, nombreux, traduisent les mêmes soucis et aussi un intérêt plus large : surtaxe sur l'alcool à l'octroi de très nombreuses villes, écoles d'infirmières, monopole des alcools.

Ses interventions à la tribune, très variées, montrent l'ampleur de son horizon : invalides de la marine, droit de pêche dans les étangs salés, opérations du Maroc, allocation aux soutiens de famille, permissions, caisse des écoles, colis des groupements agricoles, utilisation des effectifs militaires, réquisitions de vin, politique générale, démobilisation, crise des transports, approbation du traité de paix, aménagement du Rhône, P.T.T., pensions, assurances sociales, hôpitaux, viticulture.

Le 10 juillet 1940, Hubert Rouger devait voter la loi constitutionnelle accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain

ROUGIER (EMILE, PROSPER, Ferdinand), né le 27 juin 1855 à La Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres), mort le 15 novembre 1936 à La Mothe-Saint-Héray.

Député des Deux-Sèvres de 1902 à 1914.

Licencié en droit, ancien clerc de notaire, Ferdinand Rougier s'installa bientôt comme industriel-filateur de laines cardées. D'abord conseiller municipal puis maire de Salles, il devint conseiller général des Deux-Sèvres.

Il se présenta aux élections législatives des 27 avril et 11 mai 1902 dans la circonscription de Melle. Sur 23.847 inscrits et 20.918 votants, il rassembla 11.386 suffrages contre 9.293 à de La Chevrelère. En 1906, les 6 et 20 mai, il réunit 12.606 voix contre 3.679 à Nicole et 3.387 à Condé, sur 23.743 inscrits et 19.737 votants. Aux élections des 24 avril et 8 mai 1910, sur 23.511 inscrits et 19.987 votants, il eut 10.269 voix contre 9.206 à Deschamps.

Il ne se représenta pas aux élections générales en 1914.

À la Chambre, il s'inscrivit au groupe radical. Il fut membre de diverses commissions : assurance et prévoyance sociale, commission des exécutions capitales, des économies administratives, du commerce et de l'industrie. Outre un rapport d'élection, il se signala par des propositions de résolution tendant à inviter le gouvernement à venir en aide

aux victimes d'orages à Niort et à Melle. Il posa même une question écrite sur les sociétés de gymnastique et de tir.

Il mourut dans son pays natal, à La Mothe-Saint-Héray, le 25 novembre 1936, à l'âge de 81 ans.

ROUILLY (PIERRE, FRÉDÉRIC), né le 14 juillet 1823 à Brest (Finistère), mort le 28 janvier 1892 à Paris.

Député du Finistère de 1891 à 1892.

Issu d'une famille originaire du Loiret, Pierre Rouilly, né à Brest, partit très jeune à Morlaix. Il devient conseiller municipal en 1871 et conseiller général en 1877. Réélu au Conseil général jusqu'à sa mort, il y siégeait en qualité de vice-président. Le tribunal de commerce le comptait également parmi ses membres.

Ancien négociant, propriétaire, Pierre Rouilly se présenta à une élection partielle dans la 1^{re} circonscription de Morlaix le 19 avril 1891, à la suite du décès du député Clech mort le 14 février précédent. Sur 19.679 inscrits et 12.442 votants, Rouilly réunit 8.039 suffrages contre 4.254 à l'abbé Le Saout et fut élu.

Républicain au vieux sens du mot au pays breton, il se souciait des économies dans les finances publiques, de la répression de la fraude fiscale, de la suppression de l'impôt sur les portes et fenêtres, des biens des congrégations et — à leur propos — de la réforme de l'impôt de main morte et surtout de l'Etat laïque : « le prêtre maître dans l'église mais soumis aux lois qui s'imposent à tous les autres citoyens ».

Hélas, il ne fit à la Chambre qu'une brève apparition. Il eut juste le temps d'être membre d'une commission et il mourut le 28 janvier 1892, à l'âge de 69 ans.

ROULAND (HIPPOLYTE, Gustave), né le 6 octobre 1831 à Evreux (Eure), mort le 30 mai 1898 à Paris (8^e).

Sénateur de la Seine-Inférieure de 1892 à 1898.

Gustave Rouland avait de qui tenir, étant fils de ce Rouland qui s'illustra sous le Second Empire, longtemps ministre de l'Instruction publique, puis ministre président le Conseil d'Etat et finalement gouverneur de la Banque de France.

La réussite administrative du fils fut à la mesure de la puissance du père et son début eut naturellement pour cadre le ministère de l'Instruction publique et des Cultes où il fut successivement directeur du personnel puis secrétaire géné-

ral. Très tôt fait conseiller d'Etat en service ordinaire hors section, Gustave Rouland bifurqua alors vers les Annales, en sorte que la Haute-Loire puis les Deux-Sèvres, enfin l'Eure, le concoururent comme trésorier-payeur général.

En 1881, commençant à songer à une carrière politique — il avait d'ailleurs, le fait mérite d'être souligné, « accepté les idées libérales » pour rester toujours fidèle à la République — il se présenta au Conseil général de la Seine-Inférieure, où il devait représenter le canton d'Yvetot jusqu'à sa mort.

Ce ne fut pourtant que douze ans plus tard, le 24 avril 1892, qu'un scrutin partiel lui ouvrit les portes du Sénat : élu au premier tour par 978 voix contre 416 à Guerrand.

Au Luxembourg, il siégeait au centre gauche.

Hors quelques pétitions qu'il déposait, signées notamment par les débitants de boissons de Dieppe, en 1893, ou par les greffiers de justice de paix de Seine-Inférieure en 1895, ses interventions furent rares. Citons pourtant ses rapports sur le projet de loi autorisant la location à la ville du Tréport pour trente ans des portions de plage destinées à l'exploitation des bains de mer en 1895 et sur deux autres projets intéressant le port du Havre et l'octroi de Loperhet (Finistère).

Gustave Rouland est mort le 30 mai 1898 à Paris. Il était âgé de 66 ans. Administrateur du Crédit foncier, il était chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique.

ROULAND (GUSTAVE, ANDRÉ, Julien), né le 27 juin 1860 à Paris (7^e), mort le 1^{er} février 1937 à Paris (8^e).

*Député de la Seine-Inférieure
de 1898 à 1906.*

*Sénateur de la Seine-Inférieure
de 1912 à 1927.*

Avec Julien, c'est une troisième génération de Rouland qui apparaît sur la scène politique française. Le grand-père, Gustave, au moment qu'il naît à Paris, le 27 juin 1860, est au sommet de la gloire que lui fit le Second Empire où il fut successivement ministre président du Conseil d'Etat, puis gouverneur de la Banque de France. Quant au père, Gustave, il entame pour lors une carrière administrative qui le conduira du Conseil d'Etat à pas moins de trois trésoreries générales et, pour finir, à un siège de sénateur de la Seine-Inférieure qu'il occupera, à vrai dire, sans trop d'éclat de 1892 à sa mort, en 1898.

Or Julien, paradoxalement, s'écarte du service de l'Etat. C'est avocat qu'il veut être. Licencié en droit de la Faculté de Paris en 1882 il s'inscrit au barreau de Paris, pour servir sous M^e Limbourg,

illustration de l'éloquence judiciaire, puis sous M^e Renaul-Morlière, autre illustration et député, en outre, de la Mayenne.

C'était aborder aux affaires publiques par un autre biais. Pas plus tard que 1885, voilà Julien Rouland maire de Bertreville-Saint-Ouen et conseiller général de Bocqueville en 1892, pour ne plus cesser d'être ni l'un ni l'autre jusqu'à sa mort. En 1896, le député Legras ayant disparu, il se présente à la partielle. Trop tôt : pour 69 voix — 6.300 contre 6.369 — il est battu par Folleville de Bimorel. Mais, au renouvellement général de 1898, la revanche est belle : 5.369 voix contre 5.159 à Folleville qui, néanmoins, s'opiniâtre, pour succomber de nouveau devant Rouland aux législatives de 1902, et par un « score » encore creusé : 5.637 à 5.032.

A la Chambre des députés, Julien Rouland fut d'abord du groupe progressiste, puis de celui de l'union républicaine qui venait de se constituer, un peu à son initiative, de même que les groupes agricole et cidricole lui doivent une partie de leur existence. La Chambre le choisit pour secrétaire de 1901 à 1904 tandis que la commission du budget le faisait secrétaire-rapporteur du budget des Monnaies et Médailles puis de la Caisse des invalides de la marine. Les instituteurs lui sont redevables de l'abolition de la méthode d'avancement dite « du pourcentage » dont ils se plaignaient fort.

En 1906, au moment de se faire réélire, Julien Rouland trouve en face de lui l'inévitable Folleville en faveur de qui, contre tout espoir, la balance penche cette fois, de peu mais décidément : 5.363 voix contre 5.076. Décisivement car, en 1910, Rouland laissera passer Folleville sans lutte.

Sans doute songe-t-il au Sénat, et l'occasion lui est donnée en 1912 par la mort de Goujon. Le 16 juin, par 761 voix contre 618, il bat le député Bouchot, également candidat.

Julien Rouland sera sénateur, définitivement, de la gauche républicaine et, pour commencer, membre de la commission des chemins de fer et de la commission de la marine. Avec cela protectionniste de plus en plus convaincu. En 1916, le soucier beaucoup le prix de revient des charbons anglais et la difficulté de leur appliquer le droit de réquisition il est pour l'augmentation des droits de douane, mais préférerait généralement qu'on interdît les importations.

En 1918, il s'attache à réformer les fraudes fiscales et en 1919 à améliorer l'outillage national.

Sa réélection de 1920 ne fut pas un problème : second de liste au premier tour avec 884 voix sur 1.447 votants. Outre la sollicitude qu'il continuera de montrer aux inscrits maritimes, Julien Rouland donne désormais beaucoup de son temps à la commission des finances. De 1920 à 1926, le parlement lui doit maints rapports sur, notamment, l'au-

tonomie des ports maritimes de commerce et le relèvement des pensions servies par la Caisse des invalides.

Malheureusement, la Seine-Inférieure n'est plus derrière lui. Au renouvellement sénatorial de 1927, le premier tour le voit arriver seulement en sixième position avec 597 voix quand la majorité absolue est de 734. Au second tour il perd la moitié de ses suffrages avec 300 voix seulement.

Julien Rouland, qui était chevalier de la Légion d'honneur et avait accédé à la vice-présidence du Conseil général de la Seine-Inférieure, mourut dix ans plus tard, le 1^{er} février 1937, à Paris, à l'âge de 77 ans.

ROULLEAUX-DUGAGE (HENRI, MAURICE, CHRISTIAN, Georges, baron), né le 7 août 1881 à Rouellé (Orne).

Député de l'Orne de 1930 à 1942.

Issu d'une vieille famille de parlementaires qui, depuis la Convention, compte des représentants aux assemblées nationales, Georges Roulleaux-Dugage était l'arrière-petit-fils de Beaumarchais, le petit-fils d'Henri Roulleaux-Dugage, ancien préfet sous la Monarchie de Juillet, grand-officier de la Légion d'honneur, président du Conseil général de l'Orne et le fils de Georges Roulleaux-Dugage, député de l'Orne en 1885, décédé en 1887.

Il fit ses études à l'école Fénélon et au lycée Condorcet puis s'adonna aux arts, à la peinture d'abord avec Robert-Fleury et Jules Lefebvre, à la musique ensuite avec Eugène Gigout dont il fut l'élève d'orgue et de composition. Il compléta cette éducation artistique au cours de nombreux voyages qu'il fit en Europe et surtout en Grèce et en Italie. Puis il s'embarqua pour le tour du monde et visita les Indes, la Birmanie, la Chine, le Japon et l'Amérique. Il publia au retour un ouvrage d'impressions artistiques : *Paysages et silhouettes rustiques*. Il se fit remarquer par ses travaux de musicographie et tout particulièrement par une étude sur *Beaumarchais musicien*. Il participa à l'administration de la Société artistique et littéraire du foyer dont il organisa les conférences, et à la rédaction de la *Revue hebdomadaire* dont il assura la rubrique de critique musicale.

Domicilié au château de « La Besrardière » à Saint-Bomer-les-Forges, il fut maire de sa commune de 1919 à 1944. Entre-temps, son frère, député, ayant démissionné de son mandat parlementaire pour raisons de santé le 11 février 1930, il se présente à l'élection partielle de l'Orne, circonscription de Domfront, le 16 mars 1930. Sur 23.369 inscrits et 18.235 votants, Georges Roulleaux-Dugage eut une brillante élection par 10.794 voix contre Ranc, 6.950. Successeur direct de son frère, il conti-

nuait ainsi une longue tradition parlementaire.

Aux législatives des 1^{er} et 8 mai 1932, dans la même circonscription, sur 23.615 inscrits et 20.424 votants, il l'emportait de loin par 12.086 voix contre 7.598 à Ranc.

Nouveau succès aux élections des 26 avril et 3 mai 1936 où, sur 23.353 inscrits et 19.690 votants, Georges Roulleaux-Dugage triomphait par 10.956 suffrages contre Bidault, 4.874, Serre 2.690 et Gligny 614.

À la Chambre, inscrit au groupe de la fédération républicaine, il manifesta une grande activité. Il est membre des commissions de l'administration générale, du suffrage universel, du travail, de l'agriculture, des boissons. Ses propositions, peu nombreuses, se concentrent sur les contributions indirectes, le vote familial, les loyers et la réglementation de la dénomination « eaux-de-vie ».

S'il ne présenta qu'un rapport sur les élections des conseils municipaux, il prouva son tempérament de parlementaire par des interpellations et des interventions fréquentes à la tribune.

C'est sous cette forme oratoire qu'il montra l'étendue de ses préoccupations politiques : assurances sociales, pensions, avortements, loyers, natalité et défense de la famille, élection des députés, représentation proportionnelle, vote familial, allocations aux familles nombreuses, traitements des fonctionnaires, franchise postale des maires, enseignement de la musique à l'école primaire, bouilleurs de cru, amnistie des infractions en matière de contributions indirectes, fruits à cidre, propriété culturale, viticulture et commerce des vins, dégrèvement sur l'impôt foncier des immeubles, conventions collectives pour la vente des produits agricoles, drainage, comptes interalliés, Crédit municipal de Bayonne, politique générale, assainissement du marché du blé, enseignement agricole et ménager, régime des blés réservés à la consommation familiale.

Enfin, le 10 juillet 1940, Georges Roulleaux-Dugage devait voter la loi constitutionnelle accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

ROULLEAUX-DUGAGE (HENRI, GEORGES, ADRIEN, baron), né le 25 février 1879 à Paris (8^e), mort le 14 juin 1932 à Paris (8^e).

Député de l'Orne de 1910 à 1930

Frère aîné du précédent Henri Roulleaux-Dugage fit ses études classiques au lycée Condorcet, ses études supérieures à la Faculté de droit de Paris et à l'École libre des sciences politiques. Docteur en droit et en sciences politiques, il voyagea longuement autour du monde,

se documentant sur les institutions économiques et sociales.

Pendant la Grande Guerre, il est affecté comme officier interprète aux armées anglaises. Après la bataille de la Somme, il reçoit la Military cross des mains du duc de Connaught.

Il entre dans la vie politique en devenant conseiller municipal puis maire de Rouellé, Orne, en 1908. Deux ans plus tard, il est élu conseiller général du canton de Passais.

Henri Roulleaux-Dugage se présente aux élections législatives pour la première fois les 24 avril et 8 mai 1910, dans la 1^{re} circonscription de Domfront. Sur 13 325 inscrits et 11 511 votants, il est élu par 6 519 suffrages contre Gallot, 4 884. Aux élections des 26 avril et 10 mai 1914, il se représente à Domfront qui ne forme plus qu'une seule circonscription : sur 28 083 inscrits et 23 152 votants, il rassemble à nouveau la majorité absolue avec 13 455 voix contre Gallot, 9 416 et Desplanches 25. Aux élections de novembre et décembre 1919, il se présente sur la liste d'union républicaine démocratique qui s'opposait au cartel des gauches. Il est à nouveau élu à la majorité absolue avec 40 522 voix sur 78 813 inscrits et 66 175 votants. Enfin, aux élections des 22 et 29 avril 1928, toujours dans la circonscription de Domfront, il est élu par 14 116 voix sur 24 070 inscrits, 20 320 votants contre Ranc 5 240 et Couturier 484.

A la Chambre, Henri Roulleaux-Dugage s'inscrit au groupe républicain progressiste puis à la fédération républicaine. Membre de diverses commissions et secrétaire de plusieurs bureaux, de la commission des affaires extérieures et de celle chargée d'examiner les traités de paix, il ne cessera plus d'appartenir aux commissions des affaires étrangères et du suffrage universel jusqu'à sa démission de député en 1930. Il est aussi secrétaire de la Chambre en 1918.

Tout au long de ses trente années de mandat, il déposa de nombreuses propositions sur les sujets les plus divers : primes aux naisseurs de chevaux, loi sur les sucres, incompatibilité entre les fonctions de ministre et le mandat parlementaire, sur le suffrage universel, le logement des familles nombreuses, les mesures de représailles envers l'ennemi, le sursis aux soldats des régions envahies, les permissions, la remise des trophées d'armes à chaque chef-lieu de canton, le vote obligatoire, les saisies en pays ennemis, le suffrage familial, la protection douanière, la chaire de préhistoire au Collège de France, les allocations aux familles nombreuses, le tribunal de Domfront, les bouilleurs de cru, la retraite du combattant.

Il fut assez rarement rapporteur : une convention avec la Belgique, une loi sur le vote des femmes, une loi d'avances à la Roumanie, une loi sur le suffrage familial.

Ses interventions à la tribune furent plus nombreuses : Muséum d'histoire na-

turelle, chaire de préhistoire, enseignement primaire, conférence de Londres ; redressement financier, agent des indirects, loi électorale, loi monétaire, criminalité, pelouses des Invalides, ouvrages d'or et de platine, impôt sur le revenu, interpellation sur les P.T.T.

Atteint dans sa santé, Henri Roulleaux-Dugage démissionna le 11 février 1930. Il eut la joie de voir élire son frère pour lui succéder et assurer la suite de cette dynastie parlementaire. Il mourut le 14 juin 1932 à Paris, à l'âge de 53 ans.

Deux ouvrages lui avaient donné l'occasion de démontrer ses dons d'écrivain : *Paysages et silhouettes exotiques* et *Théorie des principes de l'absolu*. Il écrivit aussi : *Souvenirs de voyages* et collabora à la *Revue féminine* et à la *Revue politique et parlementaire*.

ROUMAGOUX (EUGÈNE, NÉRESTAN), né le 13 décembre 1877 à Trets (Bouches-du-Rhône).

Député du Vaucluse de 1928 à 1936.

Né à Trets (Bouches-du-Rhône) le 13 décembre 1877, Eugène Roumagoux s'orienta d'abord vers les études médicales et devient docteur en médecine.

Son activité politique débute sur le plan local puisqu'il est élu conseiller générale du canton de Bonnieux (Vaucluse) le 3 août 1913. En 1919 il devient maire d'Oppède (Vaucluse), et en août 1921 vice-président de l'assemblée départementale du Vaucluse.

Le 27 avril 1928 il se présente aux élections générales et est élu député de l'arrondissement d'Apt au second tour, par 4 913 voix sur 8 906 votants. Il est réélu le 8 mai 1932 et obtient au second tour 4 642 voix sur 9 527 votants. Il s'inscrit au groupe socialiste. Son intérêt pour les problèmes sociaux explique sa participation aux commissions d'assurance et de prévoyance sociale, de l'hygiène et du travail, et son rapport sur la Convention de Genève concernant la réglementation des stupéfiants.

Il ne se présente pas en 1936.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

ROUMAJON (JEAN, EDMOND), né le 28 février 1889 à Montbrison (Loire).

Député de la Corrèze de 1936 à 1942.

Fils d'un inspecteur de l'enseignement primaire, lui-même professeur d'enseignement technique à Limoges, Jean Roumajon voit en 1936 le succès couronner vingt années de lutte pour le socialisme de Jaurès ; en effet, la même année il est élu conseiller d'arrondissement, maire-adjoint de Brive-la-Gaillarde et député de la Corrèze, représentant à la Chambre les électeurs de la 1^{re} circonscription de Brive.

Secrétaire fédéral de la S.F.I.O. de Corrèze en 1920, il pousse au congrès de Tours l'adhésion à la III^e Internationale, mais revient à la S.F.I.O. en 1922.

Après avoir dirigé, de 1920 à 1936, la colonie de vacances de l'Union des coopérateurs de Limoges dans l'île d'Oléron, il crée en 1936 la caisse des écoles de Brive et obtient l'achat dans l'île d'Oléron d'une propriété où il installe une colonie de vacances pour les enfants de cette ville.

Son intérêt pour tout ce qui touche les problèmes sociaux et scolaires, son rôle actif dans ces domaines, le feront apprécier de ses concitoyens.

Son rôle au parlement sera plus effacé. Après trois candidatures malheureuses aux élections de 1919, de 1928 et de 1932, il est élu pour la première fois le 3 mai 1936, comme socialiste S.F.I.O., député de la 1^{re} circonscription de Brive. Au premier tour, le 30 avril 1936, il obtenait 5 588 suffrages sur 15 851 votants, devançant Henri Chapelle, maire de Brive, radical-socialiste. Au second tour, il l'emportait sur Raynal, avocat à la Cour, radical-socialiste national, seul candidat à se présenter contre lui, par 9 022 voix contre 6 662 sur 15 699 suffrages exprimés.

Vice-président de la commission des comptes définitifs et des économies en 1937, Roumajon est membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts et de la commission de la santé publique. Il dépose au cours de la législature trois rapports : sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1934 au titre du ministère de l'Education nationale; sur une proposition de résolution relative à la nomination de professeurs-adjoints de l'enseignement technique comme professeurs; sur une proposition de loi tendant à la transformation de l'Ecole pratique de commerce et d'industrie de Belfort en école nationale professionnelle.

Il est nommé en 1936 membre du Conseil national des recherches scientifiques et industrielles et des inventions.

Il prend part, pour ce qui touche à l'enseignement technique, à la discussion du budget des exercices 1937 et 1938.

Vint la guerre. Convaincu que le réel danger était l'infiltration bolcheviste, il est partisan convaincu de la nouvelle Europe que préconise Marcel Déat; il vote le 10 juillet 1940 les pleins pouvoirs demandés par le maréchal Pétain.

ROUQUIER (LOUIS, ETIENNE), né le 12 octobre 1863 à Puisserguier (Hérault), mort le 23 novembre 1939 à Levallois-Perret (Seine).

Député de la Seine de 1928 à 1932

Vignerons dans sa prime jeunesse, Louis Rouquier s'initia en qualité de secrétaire de mairie à la vie municipale. Représentant en vins, il se partageait entre son activité professionnelle et une carrière d'écrivain. Félibre distingué, Rouquier écrivit de nombreux ouvrages en langue d'oc qui lui valurent le premier prix du ministère de l'Instruction publique.

Parallèlement, il abordait la politique. Longtemps secrétaire de la section socialiste de Levallois-Perret, il avait adhéré au parti communiste au Congrès de Tours en 1920. Il devait le quitter en 1924.

Elu conseiller municipal de Levallois-Perret en 1919 et aussitôt maire, il devait le demeurer jusqu'à sa mort, démontrant des qualités d'administrateur exceptionnelles.

Il fut élu conseiller général socialiste de la Seine dans la 2^e circonscription de Levallois-Perret en 1925 et réélu sans interruption. Il fut vice-président de cette assemblée de 1929 à 1935 et membre du conseil d'administration de l'Institut d'hygiène de la Faculté de médecine de Paris, membre du conseil d'administration de l'Office d'H.L.M. de la Seine.

Il se présente aux élections législatives des 22 et 29 avril 1928 dans le département de la Seine, 7^e circonscription de Saint-Denis; au premier tour il est en ballottage : sur 32 067 inscrits et 28 435 votants, il n'obtient que 6 520 suffrages contre Auffray 10 067, Lajarrige 5 256 et Wilm 5 037. Au second tour, il est élu : sur 32 067 inscrits, 27 536 votants, il recueille 14 134 voix contre Auffray 11 881 et Thieux 1 074.

Aux élections des 1^{er} et 8 mai 1932, dans la même circonscription, il est encore en ballottage au premier tour : sur 31 962 inscrits, 28 054 votants, Rouquier est en tête avec 6 498 voix, Auffray 5 760, L'Hopitalult 4 962, Maertens 4 749, Faillet 2 610, Isard 1 736 et Sartori 466. Il est battu au second tour. Sur 31 962 inscrits et 27 180 votants c'est son concurrent Auffray qui est élu par 8 623 voix contre 7 955 à lui-même, L'Hopitalult 6 897 et Maertens 1 924.

Il ne se décourage pas et se représente aux législatives des 26 avril et 3 mai 1936. Encore en ballottage au premier tour où sur 33 111 inscrits et 29 876 votants il ne rassemble que 5 635 voix contre 8 070 à Houel, Auffray, député sortant 7 351, L'Hopitalult 5 626. Au second tour, il est définitivement battu ainsi que son vainqueur de 1932. Sur 33 111 inscrits et 29 353 votants, Rouquier n'a que 11 793 voix contre 16 839 à Houel — élu — Lemaire 111 et Auffray 46.

A la Chambre, Louis Rouquier, ancien communiste et socialiste de toujours, s'inscrit au groupe des indépendants de gauche. Il est membre des commissions

de l'hygiène, des régions libérées, de l'administration générale.

N'abordant jamais la tribune où la langue d'oc n'avait pas cours, laissant à ses collègues la charge de rapporter au nom des commissions, Louis Rouquier se consacra aux initiatives les plus variées sous forme de propositions de loi ou de résolution : loyers, biens de famille, artisans, débits de spiritueux, retraites du combattant, taxe de circulation sur les taxis, entreprises d'enlèvement des ordures ménagères, ressources fiscales, construction d'H.L.M., personnel mobilière, impôt sur le revenu, allocation aux vieux travailleurs, assurances sociales, accidents du travail, patentes...

Mort subitement le 23 novembre 1939, Louis Rouquier a été inhumé selon son désir à Puisserguier, son pays natal. Il était âgé de 76 ans.

ROURE (CLAUDE, Ernest), né le 29 août 1845 à Grasse (Alpes-Maritimes), mort le 23 février 1921 à Nice (Alpes-Maritimes).

*Député des Alpes-Maritimes
de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 206.)

Roure ne se représenta pas aux élections de 1889 et se fit nommer juge au tribunal civil de Nice en février 1891 ; il acheva sa carrière de magistrat comme vice-président honoraire du même tribunal et mourut le 23 février 1921 à Nice à l'âge de 75 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

ROUS (JOSEPH), né le 23 mai 1881 à Prades (Pyrénées-Orientales).

*Député des Pyrénées-Orientales
de 1932 à 1942.*

Son père était épicier en gros à Prades au moment de sa naissance et, après la guerre de 1914, il devait devenir maire de Prades. Joseph Rous fit des études juridiques. Il était docteur en droit, avocat au barreau de Reims puis à la Cour de Paris. La politique l'avait attiré très tôt. Secrétaire de l'union des étudiants républicains de Toulouse de 1906 à 1907, il entre à la S.F.I.O. à Paris en février 1911. Il fait brillamment la guerre de 1914-1918. Blessé, titulaire de cinq citations, chevalier de la Légion d'honneur, il reprend après la victoire sa profession d'avocat.

De nouveau attiré par la politique, il est élu conseiller municipal en 1925, réélu en 1929 et 1931, parallèlement, il entre au Conseil général en 1925, où il est réélu en 1931 et 1937.

Désigné par la fédération socialiste des Pyrénées-Orientales, il se présente aux élections législatives des 1^{er} et 8 mai 1932 dans la circonscription de Prades. En ballottage au premier tour où, sur 23.362 inscrits, 17.669 votants, il ne recueille que 6.263 voix contre Manant, 7.497, Morer 1.876, Castany 1.252, de Massia 443. Au second tour, sur 23.364 inscrits, 18.664 votants, il rassemble 9.348 suffrages contre Manant 8.740 et Castany 284. Les 26 avril et 3 mai 1966, dans la même circonscription, il est encore en ballottage au premier tour où sur 23.539 inscrits et 17.455 votants, il ne recueille que 5.294 voix contre Manant 7.419, Gendre 2.748, Ferlat 1.021 et Fabre 629. Au second tour, il est élu avec une faible majorité, atteignant 9.625 voix contre Manant 9.063.

A la Chambre, inscrit au groupe du parti socialiste, il est membre puis président du groupe de défense du commerce et de l'artisanat, fondateur et président du groupe de défense des classes moyennes, fondateur et secrétaire général du groupe du folklore de la France et de l'Empire français.

Il est membre de la commission des douanes et de la commission des pensions. Il ne présenta qu'un rapport sur la prohibition des vins faits avec des fruits secs aux Indes.

Par ses interventions à la tribune, il milita pour l'amélioration des conditions quotidiennes de la vie simple et laborieuse de ses électeurs : vignes, voies ferrées locales, routes, mistelles et vins doux naturels, société d'épargne, assainissement du marché des vins, poursuites contre les commerçants et artisans, délais fiscaux et en matière de dettes civiles, forfaits et ventes de fonds, magasins à prix unique, mais il eut le mérite de s'élever au-dessus de cette politique locale et d'intérêt électoral. La situation internationale le préoccupait : troupes étrangères en Espagne, combattants espagnols en retraite, menées hitlériennes, nécessité de l'union et de la force française face à la guerre qui vient. Entre-temps, il participait au même combat dans la presse : *Avant-garde socialiste des Pyrénées-Orientales* *Midi socialiste*.

Le 10 juillet 1940, il refusait les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

ROUSÉ (ALBERT), né le 5 avril 1854 à Louvencourt (Somme), mort le 16 novembre 1938 à Doullens (Somme).

*Député de la Somme de 1902 à 1909.
Sénateur de la Somme de 1909 à 1920*

Médecin-vétérinaire, Albert Rousé avait obtenu son diplôme à l'Ecole d'Alfort. Devenu industriel, il continua de s'intéresser aux problèmes agricoles : il était secrétaire de la société des agriculteurs de la Somme.

Maire de Doullens, conseiller général, Albert Rousé fut élu député de son arrondissement le 11 mai 1902, au se-

cond tour, par 7.001 voix sur 13.100 votants. Il s'inscrivit à la gauche radicale et fit partie de plusieurs commissions. Il soutint la politique générale de Combes et de Rouvier.

Après deux échecs, en 1901 et 1905, il fut élu sénateur de la Somme le 3 janvier 1909, au premier tour, par 733 voix sur 1.305 votants.

Il se prononce notamment contre l'amnistie, contre les retraites ouvrières, contre la limitation des débits de boissons, pour l'accord du Maroc, pour la limitation des retraites, pour la progression de l'enregistrement.

En 1911, il vote la confiance à Briand. Il est membre de plusieurs commissions : intérêt local, brevets d'invention, initiative parlementaire.

Au renouvellement de 1920, il ne se représente pas, et c'est retiré de la vie politique qu'il meurt, le 16 novembre 1938, dans sa commune de Doullens, à près de 85 ans.

ROUSSE (CHARLES, RAPHAËL, MARTIAL), né le 26 janvier 1860 à Brignoles (Var), mort le 26 décembre 1925 à Monaco (Principauté de Monaco).

Député du Var de 1889 à 1902.

Négociant d'abord, Charles Rousse devint publiciste. Ancien directeur de la Ligue démocratique, il fonda le *Brignoles républicain* et la *Concentration*. Professeur au collège d'Embrun, répétiteur au lycée de Tournon puis au lycée d'Alger, il devint président de la caisse d'épargne et du Mont-de-Piété de Brignoles et président de la caisse du Sou des écoles laïques de sa ville natale. En 1889, il est nommé inspecteur des enfants assistés dans les Hautes-Alpes.

Il démissionne de cet emploi pour se présenter aux élections législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889 dans la circonscription de Brignoles. Au premier tour, sur 19.001 inscrits et 14.692 votants, il obtient 2.219 voix contre 6.679 à Bagarry, Régulier 2.160, Magon-Barb 1.678, Isnard 1.235, Lavaugue 330, Poulet 276 et Aubert 47. Il est élu au second tour. Sur 18.999 inscrits et 10.627 votants, il obtient 7.808 voix contre Teisseire 602 et Bagarry 50.

Il se représente aux législatives des 20 août et 3 septembre 1893. Sur 18.329 inscrits et 9.513 votants, il remporte 2.523 voix contre 1.189 à Riquier, Ferrouillat 1.624 et Cademartori 1.521. Au second tour, sur 18.328 inscrits et 9.941 votants, il est élu par 6.515 voix contre 3.142 à Cademartori. Aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, il est encore en ballottage au premier tour avec 2.813 voix sur 18.012 inscrits et 11.470 votants contre 2.757 à Vignac, Martin 2.379. de Castellane 2.139 et Ambard 1.235. Il est élu au second tour par 7.588 voix sur 17.992 inscrits et 11.370 votants contre de Castellane 3.579.

Il ne se représente pas aux élections de 1902.

Au cours de ces trois législatures, Charles Rousse fut secrétaire de divers bureaux et de plusieurs commissions. Il déposa quelques propositions sur l'espionnage, l'amnistie, les tarifs postaux, la culture des oliviers, les indemnités des conseillers municipaux et les secours aux victimes de calamités régionales.

Il intervint en séance publique sur le mariage des indigents, les obligations du trésor, les justices de paix, la presse, le régime fiscal des boissons, les délits dans les chemins de fer, la révision des lois constitutionnelles, les vins artificiels, les crédits à la marine et à la pêche, les contributions directes, la sériciculture, le sucrage des vendanges, les tribunaux d'arrondissement, les conseils de prud'hommes, les caisses de retraites ouvrières, les pensionnés du 2 décembre.

Il interpella le gouvernement sur la liberté des artistes dramatiques, sur Madagascar, la violation des lois municipales, la répression des faits délictueux dans l'administration des chemins de fer, les mauvais traitements infligés à des soldats, les étudiants étrangers.

Anti-boulangiste, partisan d'une réforme démocratique de la Constitution, il demeura fidèle pendant toute sa vie parlementaire au groupe radical-socialiste.

Il mourut à Monaco le 26 décembre 1925, à l'âge de 65 ans.

ROUSSEAU (PAUL, Armand), né le 24 août 1835 à Trefflez (Finistère), mort le 10 décembre 1896 à Hanoï (Tonkin).

*Représentant du Finistère
de 1871 à 1875.*

*Député du Finistère
de 1881 à 1885*

*Sénateur du Finistère
de 1895 à 1896.*

*Sous-secrétaire d'Etat aux Travaux
publics du 30 janvier
au 29 juillet 1882.*

*Sous-secrétaire d'Etat à la Marine
et aux Colonies du 6 avril
au 29 décembre 1885.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNV, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. V, p. 207.)

Nommé conseiller d'Etat en 1886, Armand Rousseau devient, le 29 décembre 1894, gouverneur général de l'Indochine. Il n'avait pas sollicité ces hautes fonctions mais il ne crut pas devoir, malgré son âge et sa santé, les refuser. Il entreprend donc une double tâche : assurer la pacification complète de la colonie et y développer le réseau des voies de communication. Il met au point un projet d'emprunt

qu'il vient défendre en France et qui est approuvé par le parlement.

Cependant, le 6 octobre 1895, Armand Rousseau est élu sénateur du Finistère. Au moment où il entrevoit la possibilité de prendre un peu de repos et de se consacrer tout entier à son nouveau mandat, il succombe, à Hanoi, au climat. Il meurt le 10 décembre 1896, à l'âge de 61 ans.

ROUSSEAU (GERVAIS), né le 5 juillet 1822 à Felletin (Creuse), mort le 29 avril 1900 à Guéret (Creuse).

Sénateur de la Creuse de 1896 à 1900.

Né dans une humble famille de paysans de la Creuse, Gervais Rousseau consacre la majeure partie de sa vie au travail de la terre. En 1862, ses compatriotes l'élirent conseiller municipal et conseiller d'arrondissement; en 1869, conseiller général. Il obtint en 1885 un prix cultural ainsi que le grade de chevalier du Mérite agricole puis, dix ans plus tard, celui d'officier.

Républicain radical convaincu, il fut une première fois candidat au Sénat lors du renouvellement triennal de janvier 1894 mais fut battu, au troisième tour, par le sénateur sortant, Leclerc. C'est à l'élection partielle qui suivit la mort de celui-ci que Gervais Rousseau fut élu sénateur de la Creuse, le 23 février 1896, au second tour, par 376 voix sur 643 votants. Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique.

Dès la même année, il déposait une proposition de loi tendant à la révision intégrale des lois constitutionnelles. En 1899, il fut membre de la troisième commission des congés.

Il mourut à Guéret le 29 avril 1900. Il était âgé de 78 ans.

ROUSSEL (EDOUARD), né le 28 février 1890 à Lille (Nord).

Sénateur du Nord de 1932 à 1941.

Né dans une famille de tradition républicaine, Edouard Roussel était le fils de l'adjoint au maire de Roubaix et conseiller général. Après des études consacrées par le baccalauréat ès lettres, il se consacre à l'industrie textile.

Il fut bientôt attiré par les responsabilités politiques. Son coup d'essai fut un coup de maître : aux élections cantonales de 1928, il enleva au socialiste Lebas le siège de conseiller général. Quelque temps plus tard, le 12 juin 1932, il battit un autre socialiste, Brack, et recueillit la succession du sénateur Debievre.

Candidat de concentration républicaine, il s'était engagé dans sa profes-

sion de foi à préserver la laïcité de l'enseignement, organiser la paix par la sécurité, l'arbitrage et le désarmement, soutenir les revendications des anciens combattants, faire voter une législation sociale de défense et de protection, réclamer une meilleure justice fiscale, encourager la réalisation d'une union économique et douanière européenne, défendre les droits de l'agriculture.

Devenu sénateur — le plus jeune de tous — Edouard Roussel s'intéresse plus particulièrement aux questions économiques et sociales. Il siège presque constamment à la commission du commerce et à la commission de l'assistance et de la prévoyance sociale.

En 1936, il vote la loi instituant la semaine de 40 heures parce qu'elle contribue à réduire le chômage mais il craint que cette mesure fasse monter le coût de la vie et il attire l'attention du gouvernement sur la situation de l'industrie textile qu'il connaît bien.

En 1940, Edouard Roussel vota la loi constitutionnelle.

ROUSSEL (EMILE), né le 4 mai 1880 à Paris.

Sénateur de l'Aisne de 1925 à 1945.

Emile Roussel entra de bonne heure au service de l'Etat. Secrétaire particulier du ministre de la Guerre en 1911, il est nommé la même année sous-préfet de Barcelonnette puis, en 1912, sous-préfet de Tarbes, où il restera jusqu'en 1914. A la déclaration de guerre, il est affecté comme lieutenant au 97^e régiment d'infanterie puis promu capitaine en juin 1915 et affecté à l'état-major du groupe d'armées de l'Est. Il passe sur sa demande au premier groupe d'aviation comme élève-pilote en 1916, mais à la suite d'un accident, il est proposé pour la réforme et, sur son refus, mis en congé renouvelable en janvier 1917. En octobre, il est nommé par décret commissaire du gouvernement à la frontière espagnole et appelé à siéger au Comité de sûreté nationale. Il exerce ces fonctions jusqu'en octobre 1919. Il est alors nommé sous-préfet de Château-Thierry mais, de janvier à juin 1920, il accomplit plusieurs missions secrètes en Espagne, en Europe centrale et en Allemagne, missions dont l'avaient chargé le ministre de l'Intérieur et le ministre de la Guerre. En juin 1920, il est nommé sous-préfet de Saint-Quentin puis, en 1922, préfet de l'Aisne.

En 1924, il est mis en disponibilité pour des raisons difficiles à élucider et entre au conseil d'administration de la banque saint-quentinoise de crédit. L'année suivante il est élu maire de Mons-en-Laonnois.

Candidat des républicains nationaux à l'élection partielle du 22 mars 1925, il est élu sénateur de l'Aisne dès le pre-

mier tour, par 740 voix sur 1.310 votants. Il va siéger sur les bancs de la gauche républicaine et, dès le 8 avril, provoque un débat houleux en interrogeant le ministre de l'Instruction publique sur les motifs de la réintégration dans ses fonctions d'un instituteur condamné en 1919 pour intelligences avec l'ennemi. A partir de 1926, il participe aux travaux de plusieurs commissions : celle de l'administration générale, celle des douanes, enfin celle des départements libérés.

Le 20 octobre 1929, il est réélu au premier tour par 709 voix contre 1.340 et consacre désormais toute son activité aux deux commissions des douanes et des régions libérées. Il intervient dans la discussion des Beaux-Arts de l'exercice 1930 pour obtenir la reconstruction de l'église de Saint-Gobain et sur celui des chemins de fer pour dénoncer l'inconfort des gares du réseau du Nord.

En octobre 1932, la Saint-Quentinoise de crédit est mise en liquidation judiciaire. Une information est ouverte, tous les administrateurs sont inculpés. Emile Roussel, en butte aux attaques de la presse, renonce à son immunité parlementaire et comparait devant le tribunal correctionnel de Saint-Quentin qui, par un jugement en date du 8 septembre 1935, reconnaît sa bonne foi et l'acquitte.

Ses concitoyens lui témoignent leur confiance en le réalisant sénateur de l'Aisne, le 23 octobre 1938, au premier tour, par 714 voix sur 1.363 votants.

Le 10 juillet 1940, il vote pour le projet de loi, attribuant les pleins pouvoirs constitutionnels au maréchal Pétain.

Il est chevalier de la Légion d'honneur depuis 1917, titulaire de la Croix de guerre et de la Médaille des blessés et décoré de l'Ordre de l'Empire britannique.

ROUSSEL (JEAN, BAPTISTE, VICTOR, *Théophile*), né le 27 juillet 1816 à Saint-Chély-d'Apcher (Lozère), mort le 27 septembre 1903 à Albaret-Sainte-Marie (Lozère).

Représentant de la Lozère à l'Assemblée législative de 1849 à 1851.

Représentant de la Lozère à l'Assemblée nationale de 1871 à 1876.

Député de la Lozère de 1876 à 1879.

Sénateur de la Lozère de 1879 à 1903.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 208.)

En 1891, Théophile Roussel est admis à l'Académie des sciences morales et politiques. Au Sénat, où il est entré en 1888, il s'intéresse particulièrement aux

questions médicales et sociales. C'est ainsi qu'en 1893, il dépose et fait adopter un projet de loi sur l'assistance médicale gratuite. A une époque où le pari mutuel n'était pas encore ce qu'il est devenu, il s'en montre un adversaire acharné et le « considère comme un très grand mal ». Réélu au premier tour des élections de 1897, par 286 voix sur 339 suffrages exprimés, il consacre ses dernières forces à la rédaction d'un rapport sur le service des enfants assistés.

Il mourut le 27 septembre 1903 — il avait 87 ans — en son château d'Orfeuillette, à Albaret-Sainte-Marie.

Théophile Roussel était chevalier de la Légion d'honneur et auteur d'ouvrages divers parmi lesquels on peut citer : *Recherches sur la vie et le pontificat d'Urbain V, De la valeur des signes physiques dans les maladies du cœur, Traité de la pellagie, De l'éducation correctionnelle et de l'éducation préventive.*

Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques ainsi que de l'Académie de Médecine, il est toujours membre du Conseil général de la Lozère et du conseil municipal d'Albaret et préside encore le Conseil supérieur des prisons ainsi que le Conseil supérieur des enfants du premier âge.

ROUSSET (LÉONCE), né le 9 décembre 1850 à Toulon (Var), mort le 24 janvier 1938 à Paris (7^e).

Député de la Meuse de 1902 à 1906.

Elève à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1868, Léonce Roussel est sorti comme sous-lieutenant pour entrer dans la guerre. Il est affecté au 20^e bataillon de chasseurs à pied en 1870 et il combat autour de Metz. Grièvement blessé à Noisseville, il est fait prisonnier. Il sert ensuite en Afrique. Capitaine en 1879, chef de bataillon en 1891, breveté d'état-major, il est professeur-adjoint, puis titulaire, de tactique et histoire militaire à l'École supérieure de guerre. Promu lieutenant-colonel en 1898, il est envoyé en disgrâce à cause de ses opinions nationalistes dans un régiment d'infanterie à Epinal. Il demande sa mise à la retraite en 1900.

Il se présente aux élections législatives des 27 avril et 11 mai 1902 dans la Meuse, circonscription de Verdun. Sur 19.996 inscrits et 17.099 votants, il réunit 9.714 suffrages contre Prud'Homme-Havette 7.243. Il est élu. De nouveau candidat aux élections des 6 et 20 mai 1906 dans la même circonscription, il est battu par un autre militaire. Sur 19.959 inscrits, il ne recueille que 7.922 voix contre 9.258 à Charles Humbert, ancien officier, publiciste et 394 à de La Ruelle.

A la Chambre, inscrit au groupe de la mutualité et à celui de défense des

bouilleurs de cru et de défense des intérêts agricoles, il est membre de diverses commissions.

Il dépose plusieurs propositions sur le droit de réquisition de la force publique, sur la gratuité des chemins de fer pour les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement. Il est l'auteur de rapports divers sur les droits de douane des miels exotiques, le service d'un an, les courses de chevaux, la chasse et la loi de sursis.

Mais c'est par des interventions nombreuses à la tribune qu'il manifeste son activité : essentiellement concentré sur les problèmes militaires il intervient sur : les honneurs militaires, la réquisition de la force, les périodes des territoriaux, les chevaux des officiers généraux, les secours aux anciens militaires, le renforcement des forts, les épidémies dans les casernes, l'armée territoriale, les caporaux, la discipline dans l'armée, les sursis, la marine, les invalides, les viandes de conserve dans l'armée, l'état des officiers, le recrutement, le musée de l'armée, la carte au 50/1.000^e, les achats de l'armée aux agriculteurs, l'antimilitarisme, le service géographique, la Légion d'honneur.

Mais il intervient aussi sur les chemins de fer de la Meuse, les bouilleurs de cru, le placement des ouvriers, le service postal de Verdun et la séparation des Eglises et de l'Etat.

Après une brillante carrière militaire qui dura une trentaine d'années interrompue par une cause politique, puis une carrière parlementaire de quatre années interrompue cette fois par un militaire, Roussel devait voir la seconde guerre franco-allemande et mourir à 88 ans, à la veille de la troisième guerre franco-allemande dont il n'avait pu ignorer les prémisses.

Il avait publié plusieurs ouvrages sur la guerre de 1870, les grands maîtres de la guerre : Moltke, Napoléon, Frédéric III et notamment une *Histoire de la guerre franco-allemande 1870-1871* qui reçut un prix de l'Académie française en 1896. Il collabora à de nombreuses publications militaires.

ROUSSIN (LOUIS, EDMOND, Albert), né le 2 août 1821 à Brest, mort le 28 septembre 1896 à Paris (8^e).

Sous-secrétaire d'Etat à la Marine et aux Colonies du 18 janvier au 16 mai 1877.

Ministre de la Marine et des Colonies du 23 au 24 novembre (13 décembre) 1877.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 210.)

L'amiral Roussin, qui appartenait encore à la 2^e section du cadre de l'état-

major général de la marine, mourut en son domicile parisien du boulevard Haussmann, le 28 septembre 1896 ; il avait 75 ans.

ROUSSIN (ETIENNE, PIERRE, MARIE), né le 5 juillet 1840 à Nantes (Loire-Inférieure), mort le 28 août 1922 à Plomelin (Finistère).

Député du Finistère de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 211.)

Opposé au rétablissement du scrutin d'arrondissement. Etienne Roussin ne se représenta pas aux élections de 1889. Il se consacra désormais à la mairie de Plomelin.

Il mourut le 20 août 1922 en son château de Kerdour à Plomelin, à l'âge de 82 ans.

ROUSTAN (MARIUS, FRANÇOIS, PIERRE dit Mario), né le 20 février 1870 à Cette (Hérault).

Sénateur de l'Hérault de 1920 à 1941.

Sous-secrétaire d'Etat aux Ports, à la Marine marchande et aux Pêches du 10 mars au 15 juin 1926.

Sous-secrétaire d'Etat à l'Hygiène du 23 au 25 février 1930.

Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du 27 janvier 1931 au 10 mai 1932

Ministre de l'Education nationale du 1^{er} au 4 juin 1935.

Ministre de la Marine marchande du 7 au 17 juin 1935.

Ministre de l'Education nationale du 17 juin 1935 au 22 janvier 1936.

Né à Sète (alors Cette) dans une modeste famille languedocienne — son grand-père était cantonnier, son père petit employé à la Compagnie du Midi — c'est grâce à une bourse qu'il peut faire des études secondaires au collège de sa ville natale, où il a Paul Valéry comme condisciple. A quinze ans et demi, déjà bachelier ès sciences, il part pour le lycée de Montpellier où il compte préparer le concours d'entrée à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole navale. Mais ayant, entre-temps, obtenu le baccalauréat ès lettres, il quitte les mathématiques spéciales pour la rhétorique supérieure et remporte le prix de discours français au concours général. Il sera « littérateur ».

Boursier d'honneur au lycée Henri IV de Paris, il y passe un an et revient à Montpellier, boursier de licence, pour y préparer à la Faculté des lettres licence

et agrégation. Agrégé, le voici à 23 ans professeur de rhétorique au lycée de Saint-Etienne.

De Saint-Etienne, Roustan est passé au lycée Ampère de Lyon. Il y est professeur de première alors qu'Edouard Herriot tient la chaire de première supérieure. Herriot, sollicité par Augagneur, de se présenter aux élections municipales du 1^{er} mai 1904, entraîne Roustan dans cette première aventure électorale. Ils sont élus tous les deux sur la liste radicale-socialiste et lorsque, en 1905, Augagneur, nommé gouverneur de Madagascar, abandonne la mairie de Lyon, Herriot, élu maire le 3 novembre, fait désigner Roustan comme son premier adjoint.

Mais si la mairie fixe à jamais Herriot dans la vie politique, Roustan poursuit encore une carrière universitaire. D'abord, il succède à Herriot dans la chaire de première supérieure du lycée Ampère et dans la chaire de littérature française du XIX^e siècle à l'enseignement supérieur municipal. Puis il gagne Paris, toujours professeur de rhétorique supérieure, d'abord au lycée Condorcet puis au lycée Pasteur. Le voici enfin inspecteur de l'Académie de Paris.

Roustan, qui entre-temps est devenu docteur ès lettres avec une thèse couronnée par l'Académie française (prix Montyon) sur *Les Philosophes et la société française au XVIII^e siècle*, a mené parallèlement à sa carrière universitaire une grande activité de journaliste et d'écrivain. Il écrit notamment dans *Le Petit Méridional* et dans *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*; on lui doit un *Lamartine et les catholiques lyonnais* (1906), un *Lyon contre Paris après 1830* et d'innombrables ouvrages scolaires dont l'un : *Lettres choisies du XVII^e siècle*, écrit en collaboration avec Herriot.

Pendant la guerre, Herriot, sénateur du Rhône depuis 1912, est appelé au gouvernement comme ministre des Travaux publics, des Transports et du Ravitaillement dans le 6^e cabinet Briand : il prend Roustan comme chef de cabinet (12 décembre 1916-18 mars 1917). Roustan est ensuite chef de cabinet de Lafferre, député de l'Hérault, ministre de l'Instruction publique dans le 2^e cabinet Clemenceau, du 16 novembre 1917 au 27 novembre 1919.

Le 14 décembre 1919, Roustan se présente à une élection cantonale et est élu conseiller général de l'Hérault. Le mois suivant, candidat au Sénat, il est élu dès le premier tour avec 424 voix sur 844 votants, juste derrière Pelisse, 426 voix; Lafferre n'est élu qu'au second tour. Le 6 janvier 1924, Roustan est réélu au premier tour et en tête : 539 voix sur 846 votants contre 465 à Pelisse et 534 (au second tour) à Reboul. Lafferre étant battu. Le 16 octobre 1932, sur 864 suffrages, Roustan n'en recueille que 411 au premier tour; il est réélu au deuxième tour, par 515 voix, devant Reboul, 433. Pelisse ne sera élu qu'au troisième tour avec 431 voix.

De 1920 à 1940, plus de vingt ans de vie parlementaire s'écoulaient pour Roustan abondamment remplie. Il continue à écrire des ouvrages classiques : sur Hugo, La Rochefoucauld, Beaumarchais, Montesquieu, Sainte-Beuve, Stendhal, La Fontaine surtout. Certes, il collabore encore à de nombreux journaux : *Actualités*, *Courrier du Parlement*, *Tribune des Nations*, *Journal des Chambres de commerce*, *La grande Revue*, *L'Ere nouvelle*, *L'Exportateur français*, si bien qu'il sera un jour président de l'association syndicale des rédacteurs en chef.

Mais c'est surtout au Palais du Luxembourg qu'il concentre son activité. Fréquent à la tribune, il est aussi des plus assidus dans les commissions : chemins de fer, commerce et industrie, travail et postes, marine, finances et colonies dont il sera président.

Dès 1920, Roustan se fait connaître en déposant une proposition de loi tendant à rapprocher les fonctionnaires qui, étrangers au département, sont unis par le mariage soit à des fonctionnaires du département soit à des personnes qui y ont fixé leur résidence. En 1921, il est rapporteur de sa proposition qui deviendra la loi du 30 décembre 1921 encore connue, surtout parmi les fonctionnaires de l'enseignement, sous le nom de loi Roustan; on parle même, pour en désigner les bénéficiaires, de « roustaniens » et de « roustaniennes ».

Après s'être intéressé ainsi, dans ses débuts, aux fonctionnaires et aux chemins de fer, Roustan concentra son travail parlementaire sur quelques pôles bien précis :

La marine d'abord, au point que, pour son premier poste ministériel, Briand lui confie dans son 9^e cabinet (9 mars-15 juin 1926) le sous-secrétariat d'Etat aux Ports, à la Marine marchande et aux Pêches. Laval, dans son 4^e cabinet, pense aussi à lui comme ministre de la Marine marchande mais Roustan ne reste que quelques jours à ce poste (7-17 juin 1935), préférant prendre l'Education nationale à la mort de son titulaire Marcombes.

Les colonies où menait la marine. Et si, sur ce plan, Roustan n'eut jamais de responsabilités gouvernementales, il joua un rôle considérable comme membre, puis comme vice-président, enfin comme président de la commission sénatoriale des colonies.

Le travail et la santé, la viticulture, enfin et surtout l'enseignement. Le 27 janvier 1931, Pierre Laval forme son premier cabinet et fait de Roustan son ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Roustan reste à ce poste dans le 2^e cabinet Laval (formé quand Doumer remplace Doumergue à la présidence de la République) et dans le 3^e cabinet Laval, celui-ci se succédant à lui-même. Il y reste encore quand Tardieu succède à Laval (3^e cabinet Tardieu) jusqu'au jour où Herriot remplace Tardieu. Ainsi, du 27 janvier 1931 au 10 mai 1932 Roustan est-il grand

maître de l'Université pendant seize mois sans discontinuer. Il le sera encore sept mois en 1935-1936.

Roustan a lui-même exposé et défendu sa gestion dans deux livres : *Dix-sept mois rue de Grenelle* (1932) et *Problèmes de l'éducation nationale* (même année). L'enseignement de la géographie, si délaissé jusque-là, lui doit beaucoup. Il attache un grand prix à l'enseignement technique encore balbutiant. C'est à lui que revint, en 1932, le soin de faire adopter par le parlement la gratuité de la classe de quatrième. Sans grand éclat, mais avec ténacité, il essaya d'introduire dans l'enseignement plus de logique et plus de justice sociale.

En 1935, la lecture de *Mein Kampf* lui inspira un dernier livre : *Hitler éducateur*, au sous-titre éloquent : « Racisme ou démocratie, dressage ou liberté ? ».

Roustan eut en outre une grande activité diplomatique. Nous l'avons vu au B.I.T. Disons encore qu'il fut président du groupe parlementaire des conventions internationales et du groupe de la confédération des travailleurs intellectuels. Il fut surtout, à partir de 1933, un membre actif de l'Union inter-parlementaire. Porté à la présidence de l'Union en 1937, c'est à la tribune de sa 33^e session que, face aux attaques lancées contre le régime représentatif, il prend la défense du parlementarisme dont il dit les bienfaits tout en reconnaissant qu'il convient de « réformer le parlementaire ».

Roustan, qui n'avait pas sollicité en 1924 le renouvellement de son mandat de conseiller général de l'Hérault, borna par la suite ses activités locales à la mairie d'Usclas-d'Hérault, sa « petite patrie d'adoption » où il avait été élu le 19 mai 1929.

Le 10 juillet 1940, il vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Il est chevalier de la Légion d'honneur

ROUVIER (PIERRE, Maurice), né le 17 avril 1842 à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), mort le 7 juin 1911 à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Représentant des Bouches-du-Rhône de 1871 à 1876.

Député des Bouches-du-Rhône de 1876 à 1885.

Député des Alpes-Maritimes de 1885 à 1903.

Sénateur des Alpes-Maritimes de 1903 à 1911.

Ministre du Commerce et des Colonies du 14 novembre 1881 au 27 janvier 1882

Ministre du Commerce du 21 février 1883 au 30 mars 1885.

Président du Conseil et Ministre des Finances du 30 mai au 4 décembre 1887.

Ministre des Finances du 22 février 1889 au 28 novembre 1892

Ministre des Finances du 7 juin 1902 au 18 janvier 1905.

Président du Conseil et Ministre des Finances du 24 janvier au 17 juin 1905.

Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères du 17 juin 1905 au 9 mars 1906

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 211.)

1889 : tournant dans l'histoire de la République : « commencement de la fin » du boulangisme.

Tournant aussi dans la vie de Rouvier : à 47 ans, le voici de nouveau au pouvoir, installé au poste-clé, celui de ministre des Finances.

Il a su se créer une réputation de technicien hors de pair, il représente l'idéal de l'opinion française moyenne. Il est donc devenu l'homme indispensable.

De fait, après une brillante réélection le 22 septembre 1889, par 9.715 voix contre 2.425 à son adversaire boulangiste, sur 21.616 inscrits et 12.143 suffrages exprimés, on le voit survivre à la chute du ministère Tirard, puis du ministère Freycinet, puis du ministère Loubet — inamovible, cela jusqu'en décembre 1892.

Son œuvre de financier, durant cette période, est considérable ; elle devait être longtemps citée comme un modèle d'orthodoxie ; c'est le budget de 1891 — entièrement son ouvrage — qui l'illustre le mieux : l'unité budgétaire rétablie par la suppression des budgets extraordinaires, véritables budgets autonomes, la trésorerie de la dette assainie grâce à un emprunt de consolidation en 3 % perpétuel que la confiance du public permit de couvrir seize fois, enfin l'équilibre financier assuré par un habile réaménagement des impôts — notamment de l'impôt foncier — et cela pour quinze ans ! Le résultat ne se fait pas attendre : reprise des affaires, hausse sans précédent des rentes et des obligations, baisse des taux d'intérêt. La confiance est à son comble.

1892 sera l'année de la rente au pair, ce qui ne s'était pas vu depuis Louis-Philippe.

Presque simultanément, l'ironie de l'histoire fait exploser une mine : Panama. Désormais, les jours ministériels de Rouvier sont comptés. Les révélations, grossies par les rancœurs, les ambitions ou la peur, vont bon train. La liste des « chèquards » est découverte. Rouvier est soupçonné, harcelé, et donne sa démission le 12 décembre. Immédiatement, la rente qui était au pair tombe à 95 F.

La suite est connue : la séance fiévreuse du 20 décembre au cours de laquelle est examinée et votée la levée de l'immunité parlementaire de cinq députés — dont Rouvier — impliqués dans la demande en autorisation de poursuites présentée par le procureur général.

Mais la puissance de Rouvier était trop bien assise, son influence trop étendue, les charges contre lui trop imprécises. Non seulement l'affaire aboutit pour lui à un non-lieu — prononcé le 7 février 1893 par la Chambre des mises en accusation, mais encore il fut aisément réélu dans son arrondissement de Grasse le 20 août, par 8.794 voix contre 5.629 à un candidat socialiste, sur 21.497 inscrits et 14.434 suffrages exprimés — plus heureux en cela que Clemenceau, son vieil adversaire (tous les ministères auxquels avait appartenu Rouvier : celui de Gambetta, le sien propre, ceux de Tirard et de Freycinet lui devaient leur chute) à qui Panama coûta son siège de député du Var et sa mise à l'écart pendant huit ans de la scène politique.

Pour Rouvier, ce fut seulement une mise en réserve. Constamment réélu : le 3 mai 1898, par 8.770 voix contre 7.041 sur 22.226 inscrits et 16.205 suffrages exprimés et le 27 avril 1902 par 4.055 voix contre 2.257 et 1.156 à ses concurrents sur 10.524 inscrits et 7.498 suffrages exprimés, il ne retrouva le pouvoir que cette même année, mais on peut dire qu'il l'exerça par personnes interposées car, redevenu en 1893 membre, et en 1894, président de la commission du budget, président en outre, de 1896 à 1902, de la commission de l'impôt sur le revenu (sans parler de diverses autres comme la commission de la réforme financière), il se trouvait en position de surveiller la façon dont ses successeurs au ministère des Finances suivaient les lignes directrices qu'il avait tracées et calquaient leur démarche sur la sienne.

A la remise en ordre des finances publiques qui se poursuit, il contribue lui-même directement en faisant adopter en 1901 un amendement d'une portée considérable qui limite l'initiative parlementaire en matière d'augmentation de dépenses en interdisant « toute proposition tendant, soit à des augmentations de traitement, d'indemnités ou de pensions, soit à des créations de services, d'emplois, de pensions, ou à leur extension en dehors des limites prévues par les lois en vigueur, sous forme d'amendement ou d'article additionnel au budget ». Mais, dans l'ensemble, il reste dans l'ombre.

Vient enfin l'heure du retour au pouvoir. Les élections de 1902 ayant marqué le triomphe du bloc des gauches, Combes constitue son ministère dans lequel Rouvier, rappelé aux Finances, doit servir de caution à l'égard des « intérêts ».

Lorsqu'après « l'affaire des fiches », le ministère Combes dut donner sa démission et qu'on ressentit le besoin d'aban-

donner la politique frénétique qui avait prévalu et qui avait causé sa chute et de renouer avec le réalisme, Rouvier qui, entre-temps, était passé de la Chambre au Sénat où il avait été élu le 4 janvier 1903 (par 267 voix sur 396 inscrits et 392 suffrages exprimés), se trouva-t-il tout naturellement désigné.

Le ministère Rouvier, constitué le 24 janvier 1905 correspondait aux mêmes combinaisons de forces politiques que le précédent ; la différence, c'est qu'il était exempt de tout caractère de combat et que d'un autre côté la liaison avec le monde des affaires y était beaucoup plus accentuée ; quand il en apprit la composition, Clemenceau jeta : « Ce n'est pas un ministère, c'est un conseil d'administration ».

Quoi qu'il en soit, Rouvier était dans la nécessité d'en terminer avec certaines questions héritées de son prédécesseur : la séparation de l'Eglise et de l'Etat surtout, mais aussi la réduction du service militaire à deux ans. La confiance fut accordée par 373 voix contre 99. La loi de deux ans fut définitivement votée le 21 mars. Quant à la séparation, elle le fut le 3 juillet, à la suite de trois mois de débats, desquels Rouvier se désintéressa complètement, mais qui établirent la réputation de Briand, rapporteur du projet.

En attendant, les difficultés venaient de l'extérieur. Rouvier avait conservé Delcassé qui, aux Affaires étrangères depuis 1898, avait l'oreille de l'opinion : le renforcement de l'alliance russe, le rapprochement avec l'Italie, « l'entente cordiale » avec l'Angleterre, l'accord avec l'Espagne pour faire le vide autour de l'Allemagne, cela ne pouvait que plaire à un peuple aspirant, dans son immense majorité, à une « revanche » que Delcassé jugeait inévitable. Accessoirement, il hâta la pénétration française au Maroc en vue d'un éventuel protectorat, comme les conventions franco-anglo-espagnoles de 1904 nous en reconnaissaient le droit. C'est ce terrain que choisit la diplomatie allemande pour faire échec à ce dessein. Si l'on s'obstinait dans la voie prise par Delcassé, serait-ce la guerre ? Probablement. La France serait-elle en mesure d'y faire face ? Certainement pas. Le seul moyen de l'éviter eût été de céder : Rouvier décide de sacrifier Delcassé ; celui-ci désavoué par l'unanimité du Conseil des ministres donne sa démission.

Rouvier décide alors d'assumer pleinement la responsabilité de la politique qu'il vient de faire triompher en prenant lui-même le portefeuille des Affaires étrangères (tout en gardant, par personne interposée, la haute main sur les finances). Il est décidé, pour sauver ce qui peut être sauvé, à braver l'impopularité car, ainsi que devait le noter Anatole de Monzie, « les Français adorent la paix et ils méprisent les hommes d'Etat qui s'efforcent de la leur maintenir ». En juillet, un échange de lettres reconnaît à la fois le maintien de l'indépendance du Maroc et les « droits spéciaux » que

la France y posséde. C'était un succès. Mais un mois avant la fin de la Conférence d'Algésiras, Rouvier avait été renversé et c'est un gouvernement où figurait — triste dérision — Clemenceau qui en recueillit le fruit.

C'est là pour Rouvier la fin de son influence. Après l'intermède du ministère Sarrien, dont Clemenceau est déjà la personnalité dominante, c'est ce dernier qui va occuper le pouvoir d'octobre 1906 à juillet 1909 et avec lui, Caillaux, le nouveau grand argentier. Rouvier et sa sagesse commencent à dater et son élection, en 1909, à la présidence de la commission sénatoriale du budget où il est rentré en 1907, n'est qu'un hommage au passé.

Lorsqu'il mourut, le 7 juin 1911, à 69 ans, disparaissait avec lui le dernier, en même temps que l'un des plus brillants et des plus doués de ces représentants de « l'opportunisme » qui, à la suite de Gambetta avaient marqué de leur talent la III^e République.

ROUVIER (ALEXANDRE, *Paul*), né le 25 mai 1829 à Niort (Deux-Sèvres), mort le 26 juillet 1918 à La Rochelle (Charente-Inférieure).

Sénateur de la Charente-Inférieure de 1901 à 1912.

Le 25 mai 1829 naissait à Niort un enfant, du sexe masculin, que l'on ne devait déclarer que sous les prénoms d'Alexandre Paul. C'est un décret présidentiel du 16 mai 1877 qui lui donna officiellement le droit de porter le patronyme de Rouvier sous lequel il devait déjà être connu sans qu'il soit possible d'en savoir davantage.

Il semble que Paul Rouvier, propriétaire agriculteur à Surgères, ait eu une intense activité dans le département de la Charente-Inférieure, où il présidait plusieurs sociétés locales. C'est lui qui fonda la laiterie de Surgères; il fut porté à la présidence de l'association centrale des laiteries coopératives des Charentes et du Poitou et du comité central d'études de vigilance de la Charente-Inférieure.

Paul Rouvier entra dans la vie politique comme conseiller municipal de Surgères en 1870, à 41 ans. Sans qu'on puisse se fonder sur des dates précises, on peut estimer à une quarantaine d'années son activité municipale dont une vingtaine, à dater de 1894, comme maire. Il fut aussi, et longuement, conseiller général de Surgères, ayant été élu le 29 septembre 1879 en remplacement d'un conseiller décédé. On sait qu'il fut quelque temps vice-président du Conseil général de la Charente-Inférieure.

C'est comme tel qu'il devait être élu sénateur le 28 avril 1901, à une élection partielle destinée à remplacer Barbedette, décédé. Le résultat fut acquis dès le premier tour. Rouvier ayant réuni 596 voix sur 1.000 suffrages exprimés, battant

de loin ses trois concurrents. C'est également au premier tour qu'il fut réélu le 4 janvier 1903, lors du renouvellement; sur 1.002 suffrages exprimés, il en recueillait 752, arrivant en tête de tous les candidats, dont Emile Combes.

L'œuvre parlementaire de Paul Rouvier, qui était inscrit au groupe de la gauche démocratique, ne fut pas de grande conséquence. En 1902, il fit partie de la commission qui examinait la proposition de loi due à Calvet, autre sénateur de son département, concernant l'organisation nationale de l'assurance et du crédit agricole; il en fut même vice-président. En 1904, il siégea à la commission chargée d'examiner le projet relatif à la propriété industrielle et à la commission chargée de modifier la loi de 1898 sur les sociétés de secours mutuels. Il fut encore membre de la commission des douanes en 1906.

Au renouvellement du 7 janvier 1912, Paul Rouvier ne confirma pas ses brillants succès de 1901 et 1903. La situation électorale du département était d'ailleurs bien confuse, « anarchique » dit même *Le Temps*. Pour quatre sièges, il y avait dix-huit candidats, dont douze radicaux et radicaux-socialistes. Dans la nuit précédant le scrutin, les délégués radicaux devaient éliminer deux sénateurs sortants, Calvet et Rouvier de la liste radicale où ils furent remplacés par Réveillaud, député et Perreau.

Ceux-ci furent élus avec deux sortants, Genet et Emile Combes. On ne sait si Rouvier maintint sa candidature. S'il obtint des voix, ce fut moins de cent, les documents ne donnant pas les résultats inférieurs à ce chiffre.

Paul Rouvier devait mourir à La Rochelle le 26 juillet 1918, à l'âge de 89 ans. Il était officier de la Légion d'honneur.

ROUVRE (CHARLES BOURLON de), né le 16 novembre 1850 à Troyes (Aube), mort le 16 février 1924 à Paris (8^e).

Député de la Haute-Marne de 1889 à 1898 et de 1902 à 1906.

Petit-neveu du général de Damrémont, gouverneur général de l'Algérie tué devant Constantine, Charles de Rouvre débute dans la vie administrative comme attaché au ministère de l'Intérieur; sous-chef de cabinet puis sous-chef de la presse parisienne, il entre, par son mariage avec la fille de Gustave Lebaudy, ancien député de Seine-et-Oise, dans l'industrie du sucre et devient administrateur-délégué de la Société de fabrique de sucres; il dirige des sucreries dans l'Aube, la Seine, la Marne et la Seine-et-Oise.

Il est conseiller général de la Haute-Marne et maire de Verbiesles où il exploite une grande propriété agricole. Ami de Raoul Duval, il est partisan de la formation d'une droite républicaine Votonaire pendant la guerre de 1870, il

est officier d'état-major auxiliaire à l'armistice.

Charles de Rouvre se présente aux élections législatives de 1889 dans la Haute-Marne, circonscription de Chaumont. Sur 24.232 inscrits et 18.987 votants, il obtient 10.107 voix contre 8.295 à Dutailly et est élu. Aux élections de 1893, il est mis en ballottage : sur 23.483 inscrits et 18.634 votants, il ne réunit que 6.043 suffrages contre Dutailly 6.043 — soit l'égalité des voix —. Claudel 3.214 et Ripert 3.073. Il est élu au second tour où, sur 23.483 inscrits et 19.470 votants, il réunit 9.922 voix contre 9.358 à Dutailly.

En 1893, il est battu. Sur 23.252 inscrits et 19.664 votants, il n'obtient que 9.402 voix contre Dutailly, son concurrent de toujours. Mais il obtient sa revanche aux élections de 1902. Au premier tour, sur 22.934 inscrits et 20.069 votants, il réunit 9.883 suffrages contre 9.557 à Dutailly et 435 à Prévost.

En 1906, il est de nouveau battu dès le premier tour. Sur 22.916 inscrits et 19.512 votants, il n'obtient que 8.270 voix contre Dessoie 10.292 et Morel 731.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe des progressistes. Membre de diverses commissions, il concentre son activité sur quelques questions très précises. En dehors de rapports d'élection, ses propositions et interventions portent sur l'indemnisation des calamités atmosphériques, le tarif des douanes pour la couffellerie, la fiscalité viticole à la suite des maladies de la vigne, les chemins de fer, les bouilleurs de cru, les congrégations et le budget de l'Agriculture.

Il deviendra par la suite président du conseil de l'institut colonial.

Il meurt à Paris le 16 février 1924 à l'âge de 73 ans.

ROUX (ANDRÉ), né le 11 octobre 1870 à Lamothe (Haute-Loire).

Député de la Haute-Loire de 1924 à 1928.

Issu d'une famille d'agriculteurs, André Roux devint pharmacien de 1^{re} classe et s'installa à Langeac en 1895. Mais il sortit vite du cadre de son officine, devint conseiller du Commerce extérieur, président de la Chambre de commerce de Brioude.

Entre-temps, il amorçait une carrière politique en se faisant élire conseiller municipal puis premier-adjoint au maire de Langeac de 1904 à 1911 et enfin maire, à partir de 1911. Il entra alors au Conseil général de son département.

Aux élections législatives des 11 et 25 mai 1924, il se présenta sur la liste de l'union des républicains (cartel des gauches) qui eut quatre élus, soit la totalité des sièges, à la majorité absolue, Laurent-Eynac en tête. Sur 82.280 inscrits et 68.087 votants, il rassembla 36.119 voix.

En 1928, alors qu'on était revenu au scrutin uninominal, il se représenta dans la circonscription de Brioude : il n'obtint que 1.605 voix sur 20.066 votants, contre Fayolle, et abandonna avant le scrutin de ballottage.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe radical et radical-socialiste.

Il fit partie des commissions du commerce et de l'hygiène. Il rapporta une proposition sur la dentelle à la main et intervint au cours de la discussion budgétaire sur la taxe d'abatage.

Son échec de 1928 mit fin à une brève carrière parlementaire.

ROUX (CHARLES, JEAN, VICTOR), né le 22 juillet 1860 à Châteaurenard (Loiret), mort le 18 janvier 1938 à Châteaurenard.

Député du Loiret de 1919 à 1928.

Agriculteur, conseiller général et maire de Châteaurenard, Charles Roux se présenta aux élections législatives des 16, 30 novembre et 14 décembre 1919, sur la liste des candidats des républicains ; il est élu au quotient avec 31.405 voix sur 105.208 inscrits, 78.215 votants, majorité absolue 38.161. Au renouvellement des 11 et 25 mai 1924, sur la liste d'union des gauches, il est élu à la majorité absolue avec 48.169 voix, immédiatement derrière Dézaraulds. Il y avait 101.202 inscrits, 86.368 votants et la majorité absolue était de 42.463.

Il ne se représenta pas aux élections législatives de 1928.

A la Chambre, inscrit au groupe radical et radical-socialiste, Charles Roux eut un rôle discrètement efficace. Estimant que la fonction essentielle du parlementaire est de délibérer, c'est-à-dire d'influencer, et donc de choisir par son vote, il négligea les propositions, la plupart du temps sans suite législative, les interventions inutiles et se consacra aux travaux des trois commissions dont il fit partie, la commission de l'Algérie, la commission de l'hygiène et la commission d'assistance et de prévoyance sociales.

Consacrant ses activités sur le plan local à partir de 1928, il mourut à Châteaurenard, sa ville natale, le 18 janvier 1938, à l'âge de 77 ans.

ROUX (FRANÇOIS), né le 6 juin 1889 à Nolay (Côte-d'Or)

Député de Saône-et-Loire de 1936 à 1942

Fils d'une modeste et honnête famille de vigneron, François Roux quitta très tôt son pays natal pour aller résider à Epinac-les-Mines, en Saône-et-Loire, où il passera le reste de son existence. Il

entre très jeune à la mine et s'avère un militant syndicaliste et politique convaincu. Pendant quatorze ans, de 1920 à 1934, il exerce les fonctions de délégué mineur puis occupé, de 1934 à 1937, le poste d'administrateur de la Caisse autonome des ouvriers mineurs.

Ses activités syndicales l'entraînent tout naturellement vers la politique. Elu conseiller d'arrondissement en 1934, il entre la même année au conseil municipal d'Epinac, dont il devient maire en 1935. Il sera constamment réélu jusqu'à la Libération.

En 1936, il se présente sous l'étiquette socialiste, aux élections législatives des 26 avril et 3 mai dans la 1^{re} circonscription d'Aulun. Il est élu au second tour de scrutin par 7.990 suffrages sur 15.144 votants et 2.427 abstentions.

A la Chambre, François Roux fait partie pendant cette 16^e législature de la commission de l'administration générale, départementale et communale et de la commission des mines et de la force motrice. Il s'intéresse tout particulièrement au sort des ouvriers mineurs, ses anciens compagnons, et rapporte une série de projets et propositions concernant leur profession (augmentation de leur retraite, refonte de la loi instituant la caisse autonome des ouvriers mineurs, réalisation d'une retraite proportionnelle intégrale, travail des mineurs retraités...).

Il est nommé en 1936 membre du comité consultatif des mines et intervient, en qualité de rapporteur, dans la discussion d'un projet de loi tendant à l'organisation du marché charbonnier et au contrôle des prix de vente des combustibles minéraux.

Le 10 juillet 1940, il vote en faveur du projet de loi constitutionnelle présenté par le maréchal Pétain.

ROUX (JULES, CHARLES, IHÉODORE, dit CHARLES-ROUX), né le 14 novembre 1841 à Marseille (Bouches-du-Rhône), mort le 6 mars 1918 à Paris.

*Député des Bouches-du-Rhône
de 1889 à 1898*

Charles-Roux termina ses études de chimie comme préparateur à la Faculté des sciences de Marseille puis il rallia l'industrie familiale poursuivie de père en fils : la fabrication du savon de Marseille.

Une longue et brillante carrière commençait : membre du tribunal de commerce, de la chambre de commerce dès 1863, administrateur de la Compagnie du canal de Suez, administrateur de la Banque de France, armateur, président de la Compagnie transatlantique, vice-président de la Compagnie du canal de Suez, grand voyageur, chargé de nombreuses missions en Egypte, en Amérique, en Roumanie et presque dans le monde entier, Charles-

Roux trouvait encore le temps de s'adonner à des recherches et à des travaux d'écrivain. Il publia de nombreuses brochures sur Marseille, son commerce et ses industries. Il présidait la Société de géographie de sa ville. Parallèlement, il continuait de cumuler les conseils d'administration : Compagnie Fraissinet, Distilleries de la Méditerranée, sans négliger les postes de responsabilité dans l'administration publique : membre du conseil des directeurs des caisses d'épargne des Bouches-du-Rhône, administrateur des Hospices civils. Et la liste de ses fonctions honorifiques est sans limite.

Son activité universelle ne pouvait négliger la politique : conseiller municipal de Marseille en 1887, il se présenta aux élections législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, dans la 3^e circonscription de Marseille. En ballottage au premier tour, il obtint 5.197 suffrages sur 18.006 inscrits et 12.483 votants contre Le Mée 4.372, Thurel 2.251, Tressaud 483 et de Valois 2. Au second tour, sur 18.006 inscrits et 11.718 votants, il est élu avec 6.885 voix contre Le Mée 4.559, et Roquebrun 13. Il s'était présenté sous l'étiquette de républicain libre-échangiste.

Il ne se représenta pas aux élections législative de 1898 et abandonna même son siège au Conseil général où il représentait le canton de Martigues depuis 1895.

A la Chambre, il fut président de plusieurs bureaux et membre de très nombreuses commissions.

En dehors d'une initiative sur les services maritimes de la Corse, il porta toute son activité sur des rapports : canal Marseille-Rhône, port d'Alger, services maritimes en Méditerranée, port de Dieppe, service postal avec New York, marine marchande, prix du fret, P.T.T., crédits du ministère du Commerce, Commerce extérieur, Commerce colonial, budget du Commerce, finances locales, droits de douane sur les blés, sur les raisins secs, régime des sucres, loi du cadenas, fraudes sur le beurre, vins artificiels, sériciculture, service militaire des étudiants en médecine, récompenses aux vieux ouvriers.

Charles-Roux, homme politique, est le représentant type de ces notables qui furent les cadres de la III^e République à ses débuts. « Conservateur social », « républicain tout court », adversaire de la restauration monarchique, partisan sans réserve du libre-échange, il avait fondé sa règle de vie publique sur les grandes valeurs bourgeoises qui firent « la belle époque ».

Ces valeurs, il devait les transmettre à son fils, François Charles-Roux, ambassadeur de France, membre de l'Institut.

Est-il besoin de noter que, commandeur de la Légion d'honneur, officier d'Académie, officier du Medjidié, commandeur du Christ du Portugal, il moissonna les insignes d'innombrables ordres étrangers.

Il mourut à Paris le 6 mars 1918 à l'âge de 76 ans.

ROUX (PAUL, JOSEPH, MARIE), né le 28 janvier 1848 à Mézel (Basses-Alpes), mort le 18 février 1916 à Mézel.

*Député des Basses-Alpes
de 1898 à 1902.*

Paul Roux, ancien notaire, conseiller général, maire de Colmars (Basses-Alpes), se présenta aux élections législatives des 20 août et 3 septembre 1898 dans sa circonscription, s'offrant le luxe de s'opposer entre autres candidats de choix à Andrieux, ancien préfet de police, ancien et futur député. Au premier tour, sur 13.100 inscrits et 10.869 votants, il réunit 3.236 suffrages contre Andrieux 3.776, Canton 2.531 et Reinach 1.213. Au second tour, sur 13.076 inscrits et 10.870 votants, il rassemble 6.074 voix et est élu.

Cette expérience heureuse lui suffit et il ne se représente pas en 1902.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe de l'union progressiste, faisant aussi partie de deux groupes de défense, le groupe agricole et le groupe des intérêts de la petite et moyenne culture.

Sa vie parlementaire fut discrète et essentiellement réservée au travail dans diverses commissions, notamment la commission du notariat. Défenseur de sa circonscription, il déposa toutefois une proposition tendant à venir en aide aux victimes d'un incendie à La Seyne.

Il mourut le 18 février 1916 à l'âge de 68 ans dans son bourg natal de Mézel.

ROUX (RÉMY), né le 29 juin 1865 à Nice (Alpes-Maritimes).

*Député des Bouches-du-Rhône
de 1924 à 1932.*

Fils d'un ouvrier verrier et d'une mère couturière nés tous deux à Vidauban, petite commune du Var, il est apprenti verrier lui-même puis élève à l'École normale d'Aix-en-Provence et instituteur public. Il s'élève dans sa profession et devient président de la fédération des amicales d'instituteurs de France et des colonies. Il milite dans le mouvement socialiste à partir de 1887 et appartient au comité Pyat.

Ce n'est qu'aux élections législatives des 11 et 25 mai 1924 que Rémy Roux est élu député, participant ainsi au succès du cartel des gauches.

Candidat dans la 1^{re} circonscription des Bouches-du-Rhône, sur 136.085 inscrits, 111.459 votants, Rémy Roux recueille 51.041 voix. Quatre autres colistiers du cartel sont élus avec lui, dont Fernand Bouisson. L'union républicaine démocratique n'a que deux élus.

Aux élections des 1^{er} et 8 mai 1928, il choisit la 6^e circonscription de Marseille. Il est en ballottage au premier tour où, sur 19.327 inscrits et 15.971 votants, Rémy Roux n'obtient que 7.387 voix contre Artaud 6.124 et Peyrot 1.729. Au second tour, sur 19.527 inscrits et

15.593 votants, il est élu par 8.055 voix contre 6.389 à Artaud.

Il ne se représente pas aux élections de 1932.

A la Chambre, Rémy Roux s'inscrit au groupe socialiste. Il appartient aux commissions de la marine marchande, des boissons, de l'enseignement et à deux commissions spéciales, l'une sur la mise en valeur de la Corse, l'autre concernant les édifices détruits par faits de guerre.

En matière d'initiatives législatives, il se berna à deux propositions, l'une concernant les victimes d'un cyclone à Marseille, la seconde l'ancienneté des marins câbliers. En qualité de rapporteur, il se signala par des rapports sur les mousses des bateaux de moins de 25 tonneaux, l'examen médical des jeunes marins, leur placement, la réorganisation de l'inscription maritime, la convention avec les Chargeurs réunis, le déplacement du personnel enseignant, l'inspection médicale scolaire, les instituteurs et les inspecteurs scolaires.

Il aborda la tribune à l'occasion d'assez nombreuses interventions sur l'enseignement technique, l'administration de l'Alsace-Lorraine, l'enseignement dans les pays rhénans, les locations en meublé, les rapports entre bailleurs et locataires, les bourses, le cinéma à l'école, les forêts domaniales, les bibliothèques scolaires, les fonctionnaires des douanes, les services pénitentiaires, les permissions des agriculteurs, les prisonniers de guerre, les traitements des fonctionnaires, etc...

ROUX-COSTADAU (FERDINAND, BIENVENU, HENRI ROUX dit), né le 23 avril 1875 aux Mées (Basses-Alpes).

Député de la Drôme de 1910 à 1919.

Il commence sa carrière professionnelle comme instituteur mais est révoqué en 1906 pour avoir prôné l'internationalisme socialiste dans une réunion de propagande : d'abord poursuivi devant le conseil départemental qui refusa de le condamner, il fut révoqué par le gouvernement Clemenceau.

En 1906, il pose sa candidature comme socialiste dans la Drôme (1^{re} circonscription de Valence) mais est battu par 2.557 voix contre 9.925 à M. Louis Dumont, radical socialiste, qui est élu au second tour. Le 8 mai 1910, il est élu député S.F.I.O. dans la même circonscription et obtient 7.977 voix sur 25.772 inscrits. Réélu le 10 mai 1914 par 7.271 voix sur 24.857 inscrits. En 1919, au scrutin de liste départemental, il se présente comme isolé et il est battu par 7.975 voix sur 87.470 inscrits. Au parlement, il est membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, de la commission de l'économie, et dépose une proposition de loi portant modification de la loi du 30 mars 1917 sur le registre du commerce et manifesta son hostilité aux bouilleurs de cru.

Le 19 septembre 1916 il s'éleva contre la faiblesse de l'effort des alliés par rapport à celui de la France. Le 9 décembre, sur le même sujet, la violence de son discours lui valut plusieurs rappels à l'ordre et le retrait de la parole.

En 1917, le 15 juin, il fit partie des quatre députés qui refusèrent de voter les crédits demandés pour la poursuite de la guerre.

Hors du parlement, ayant évolué et ayant répudié le marxisme, il fonde en 1922 la *Libre Opinion* qui préconise la révision de la Constitution pour renforcer les pouvoirs de l'exécutif, publication qui disparaît d'ailleurs quelques années avant la guerre, faute de fonds. Roux-Costa-dau avait alors rejoint le nationalisme populaire.

ROUX-FREISSINENG (PIERRE, ANTHUR), né le 27 mai 1863 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Député d'Oran de 1919 à 1934.

Sénateur d'Oran de 1933 à 1944.

C'est à Marseille, où il était né, que Pierre Roux-Freissineng fit ses études jusqu'à la licence en droit et à Marseille qu'il s'inscrivit au barreau. Pour peu de temps toutefois : l'Algérie, à laquelle sa vie devait pratiquement s'identifier, déjà l'attirait. Dès 1891, âgé donc de 28 ans, il y entame une carrière de magistrat qu'il poursuivra six ans durant, après quoi il reprend sa première route et le voilà avocat à Oran et même bientôt, en 1909, bâtonnier de l'ordre.

Quand la guerre survient, Roux-Freissineng est mobilisé comme capitaine de territoriale pour servir en Algérie même. Volontaire pour le Front on le verse à la division marocaine ; il y gagne la Croix de guerre, deux citations, la Légion d'honneur à titre militaire, mais âgé de plus de 50 ans, il doit bien admettre qu'on le reverse dans la territoriale.

Oran, qui déjà l'avait porté à son conseil municipal dès 1903, dès son retour de la guerre, le voulut pour député. Il ne passa pourtant qu'au second tour, sur la liste d'union républicaine, avec 16 174 voix, mais toutes ses élections attestent de la fidélité oranaise : 20.090 voix en 1924, et dès le premier tour, quand la majorité absolue était de 18.117 ; léger fléchissement en 1928, avec 5 313 voix au second tour sur un peu plus de 12.000 votants ; mais scrutin superbe en 1932 : 8.160 voix dès le premier tour sur 13.896 votants.

A la Chambre, inscrit au groupe de la gauche radicale, il ne laissa pas de faire rapidement son chemin : membre, et bientôt vice-président, de la commission des pensions, mais surtout de la commission de l'Algérie et des colonies, dont il sera bientôt vice-président.

La liste est longue des projets algériens auxquels il attachera son nom en quinze ans d'assemblée : constructions scolaires, banque d'Algérie, limites des

départements algériens, droits de douane, coopératives agricoles, réorganisation des assemblées algériennes, statut et état civil des indigènes, juges de paix algériens, célébration du centenaire de l'Algérie, réorganisation des territoires du Sud, création d'un service aérien entre l'Afrique centrale, l'Algérie et la métropole, etc... Cependant, sa grande idée est de lancer le chemin de fer à travers le Sahara : en 1926, il demande et obtient la création d'un office des études du Transsaharien.

Toutefois, le député d'Oran s'intéresse également à des questions d'un intérêt plus national. On l'entend comme rapporteur de la commission de la marine marchande, parler des orphelins des inscrits maritimes (1925), du transport des marchandises par mer (1927), etc..

En 1933, mourut Paul Saurin, qui représentait Oran au Sénat. Roux-Freissineng se porta, sous l'étiquette de la gauche radicale, à sa succession, mais le scrutin qui eut lieu le 31 décembre fut chaud pour lui. Au premier tour, il arrivait bien en tête avec 219 voix, mais Petit, ancien député, candidat d'union, en recueillait 105 et Jules Gasser, ancien sénateur, 102. Or Petit se désista pour Gasser, mais il ne fut pas écouté de tous : avec 248 voix contre 181 à Gasser Roux-Freissineng est élu.

Le renouvellement du 20 octobre 1935 se passa avec beaucoup moins d'émotions : 406 voix sur 448 votants dès le premier tour.

Au Luxembourg, où il s'inscrit au groupe de la gauche radicale, il fait partie de nombreuses commissions : de l'administration générale, des colonies, de la marine, mais surtout de l'Algérie dont il sera vice-président dès 1936 et président en 1938. En 1934, il interpelle le ministre des Affaires étrangères sur le projet de cession à l'Italie de territoires français au sud de la Tripolitaine. Mais ce qui l'inquiète surtout, ce sont les menées communistes et socialistes en Algérie. Après les événements sanglants du printemps de 1937 — 14 blessés à l'Oued-el-Kheir, 2 morts aux Abdelllys — il n'a pas assez de mots, à la tribune comme à la presse, pour flétrir des orateurs du parti S.F.I.O. qu'il a entendu dire aux indigènes : « Camarades, nous rendra les terres que les Français vous ont volées ! ». Cependant, il continue de demander qu'on construise le Transsaharien, et instamment, pourfendant dans *Le Matin* du 6 mars 1939 les détracteurs de mauvaise foi de son projet « qui apportent dans la discussion un esprit systématique de dénigrement, un parti pris d'hostilité inexplicable ». Peu de temps auparavant, le 8 janvier 1939, il avait accueilli le président Daladier en visite à Alger par un vif remerciement « d'avoir su maintenir la paix dans une situation bien délicate ».

Le 10 juillet 1940, Roux-Freissineng ne sera pas de ceux qui donneront les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Mais sans les lui refuser on plus : il s'abstient.

ROUZAUD (HENRI, PIERRE, JEAN-BAPTISTE), né le 14 novembre 1855 à Axat (Aude), mort le 17 juillet 1935 à Narbonne (Aude).

Député de l'Aude de 1893 à 1898.

Docteur ès-sciences, maître de conférence à la Faculté des sciences de Montpellier, Henri Rouzaud, auteur de publications sur la science pure et sur les sciences appliquées, collaborateur de journaux et revues, curieux d'archéologie (il publiait en 1915 une étude intitulée *Notice du trajet réel de la voie domitienne de Narbonne à Salses*) semblait donc promis à une toute autre destinée qu'à celle d'homme politique et de parlementaire. Est-ce l'agriculture, ou plutôt la viticulture qui le conduisirent à la vie politique ? Cela est probable à une époque où les vigneronns du Midi faisaient déjà beaucoup parler d'eux.

Conseiller municipal de Montpellier, Rouzaud se présenta aux élections législatives des 20 août et 3 septembre 1893 dans l'Aude, 1^{re} circonscription de Narbonne. Sur 14 230 inscrits et 8 493 votants, Rouzaud rassembla 4 290 suffrages contre 4 092 à Ferroul.

Républicain de gouvernement et protectionniste, il était contre les grèves, l'anarchie, la lutte des classes et le collectivisme allemand. Il était partisan d'une République « respectueuse de tous les droits et de toutes les croyances, large, tolérante, éclairée, s'appuyant sur le bon ordre et le respect des lois ».

A la Chambre, il fut membre de diverses commissions. Il ne prit aucune initiative mais rapporta des dossiers d'élection et des projets d'emprunt pour les villes de province : Dunkerque, Narbonne, Marseille, Chartres, ainsi que pour le département de l'Aude et la ville de Tlemcen.

Orateur discret, il intervint néanmoins sur les poursuites Toussaint et sur le rachat du canal du Midi.

Il ne voulut pas persévérer dans la vie parlementaire et ne se représenta pas aux élections de 1898 : il se fit alors nommer percepteur à Narbonne, où il était encore en poste pendant la guerre de 1914-1918.

Il mourut presque octogénaire le 17 juillet 1935, à Narbonne. Il était officier d'Académie et chevalier du Mérite agricole.

ROY (JEAN, Emmanuel), né le 16 juin 1887 à Romagne (Gironde).

*Député de la Gironde
de 1932 à 1942.*

Né en Gironde, propriétaire-viticulteur, il devait être, sa vie durant, un

ardent défenseur du vin de Bordeaux dont il présida le conseil interprofessionnel. Il fit très bravement la guerre de 1914-1918, fut quatre fois cité et décoré de la Légion d'honneur et de la Croix de guerre.

Maire de Naujan-et-Postiac en 1919, conseiller d'arrondissement de Libourne de 1922 à 1930, conseiller général du canton de Branne à partir du 18 octobre 1930, il se présenta aux élections législatives de mai 1932, comme radical-socialiste, dans la 1^{re} circonscription de Libourne (élections au scrutin uninominal). Il arriva en seconde position au premier tour avec 5 445 voix derrière Picot, député sortant, républicain de gauche, 6 299 voix, et devant Maurin, S.F.I.O., 2 353. Pour le second tour, il bénéficia du désistement de Maurin, tandis que Picot céda la place à Dupeyrat. Emmanuel Roy fut élu avec 7 831 voix contre 6 092 à ce dernier. Il se représenta en 1936, dans la même circonscription et sous la même étiquette. Au premier tour, il arriva en première position avec 3 825 voix contre 3 546 à Martin, républicain indépendant, 2 856 à Guyon, S.F.I.O., 1 726 à Dubois-Challon, républicain indépendant, 1 766 voix se portant sur trois autres candidats. Au second tour, le 3 mai, il fut élu avec 7 502 voix contre 6 643 à Martin.

Au cours de ces deux législatures, Roy fut avant tout un défenseur des vins de qualité. Membre de la commission des boissons, il en fut nommé rapporteur général et, à ce titre, fut rapporteur du statut viticole en 1933. Dès qu'il s'agit de vin, de son statut, de son code ou de son marché, il intervient. Il a pris une grande part à la législation de l'arrachage des vignobles et à celle réglementant les appellations d'origine contrôlées. Sur un autre plan il fit partie, en 1939, de la commission internationale des industries agricoles et viticoles et de la commission interministérielle de la viticulture.

Le 10 juillet 1940, il fut l'un des quatre-vingt parlementaires qui votèrent contre la délégation du pouvoir constituant au maréchal Pétain.

ROY (EUGÈNE, ELIE, JOSEPH), né le 12 mars 1882 à Gelles (Puy-de-Dôme), mort le 30 août 1938 à Rochefort-Montagne (Puy-de-Dôme).

*Député du Puy-de-Dôme
de 1928 à 1936.*

*Sénateur du Puy-de-Dôme
de 1936 à 1938.*

Fils de petits paysans de Gelles, gros bourg du plateau de la Combraille, au nord-ouest du département du Puy-de-Dôme, Eugène Roy se signale dès l'école primaire par des dons tels qu'ayant

été « poussé » au lycée de Clermont-Ferrand, il parvient jusqu'à la Faculté de médecine de Paris, d'où il sortit docteur en 1907. Il s'installe alors à Rochefort-Montagne, au cœur d'une région des plus rudes, où être médecin de campagne relève, pour bien dire, de l'apostolat.

Ne faut-il donc pas être surpris quoique ses convictions ardentes le portèrent à gauche, que Rochefort-Montagne, de tradition assez modérée, ait choisi Roy pour maire dès 1908, un maire d'à peine 26 ans.

Cinq ans plus tard, le voilà conseiller général et ce mandat lui sera fidèlement renouvelé jusqu'à sa mort. Mais c'est seulement en 1928 qu'il décide de se porter candidat à la députation dans la 2^e circonscription de Clermont-Ferrand et passe au second tour par 8 813 voix sur 14 091 suffrages exprimés.

A la Chambre, où il est membre des commissions du commerce et de l'industrie, du travail, des mines et de la force motrice, c'est comme ardent défenseur des stations thermales que d'abord Eugène Roy se fait connaître. Diverses propositions de loi portent également sa signature, qui ont trait aux maladies professionnelles et aux accidents du travail, sans compter les questions d'intérêt local.

Aussi bien Roy fut-il réélu sans difficulté au renouvellement de 1932, par un « score » du même ordre que le premier : 8 640 voix sur 14 971 votants, au second tour. Mais, membre cette fois de la commission de l'agriculture qui lui confie le rapport, dès 1938, sur un projet de loi tendant à assainir les marchés de la viande et du lait, Roy, au cours de sa seconde législature, va devenir le spécialiste de ces problèmes. Qu'il s'agisse de la tuberculose animale, de la taxe à l'abatage, de la désinfection des étales, des droits de douane sur la viande, du contrôle des prix sur les foires, du marquage de la qualité, la Chambre fait toujours grand cas de ses avis.

Mais déjà l'affection cardiaque qui l'emportera prématurément l'oblige à demander des congés.

En 1936, Roy choisit le Sénat, mais n'y entre pas sans mal, élu seulement au troisième tour et à la pluralité des voix, par 458 suffrages sur 1 121 exprimés quand Laval, par exemple, au sommet de sa gloire auvergnate, était passé au premier tour.

La carrière de Roy au Sénat fut trop brève pour être marquante. Membre des commissions de l'armée, des mines et de l'agriculture, il borna ses interventions à plaider la cause du thermalisme, demandant sans cesse plus de crédits et des dispositions plus favorables pour l'acquisition et l'expropriation des sources.

Cependant, son état de santé s'aggravait de plus en plus : le 30 août 1938, il voulut encore présider un banquet syndical mais, la même nuit, il mourut subitement à Rochefort-Montagne. Il n'avait que 56 ans.

ROY (HENRI), né le 17 février 1873 au Bouchaud (Jura).

Député du Loiret de 1906 à 1919.

Sénateur du Loiret de 1920 à 1941.

Commissaire au Ravitaillement du 15 juillet 1919 au 18 janvier 1920.

Ministre des Travaux publics du 8 novembre 1934 au 31 mai 1935.

Ministre de l'Intérieur du 21 mars au 18 mai 1940.

Henri Roy naquit dans une petite commune du Jura où son père était instituteur. Tandis que Roy père menait sa classe de 93 élèves, Henri entra au lycée de Lons-le-Saunier avec une bourse. Il se destinait à l'enseignement. Il entra ensuite au lycée Lakanal et passa fort convenablement ses baccalauréats. Au collège Sainte-Barbe où il allait préparer Normale supérieure, il rencontra Jérôme et Jean Tharaud et Charles Péguy à qui une solide amitié le lie. Les après-midi d'hiver, le petit groupe se réfugiait dans la chapelle, Roy se mettait à l'harmonium et de sa belle voix chantait devant les bancs vides.

Son échec rue d'Ulm le détourna de l'enseignement et, après avoir passé deux licences de lettres et une licence de droit, c'est sans passion qu'il prépara l'agrégation. Il devait profiter de la première occasion pour aller du côté où ses goûts personnels le poussaient. L'affaire Dreyfus fut cette occasion : elle jeta Roy, comme beaucoup de ses camarades, dans la politique.

Deux mois de collaboration au journal *La Volonté*, fondé en 1897 par Franklin Bouillon et Pierre Baudin, lui font découvrir sa vocation et c'est avec enthousiasme qu'il accepte, sur le conseil de Péguy, le poste de rédacteur en chef d'un quotidien radical orléanais *Le Progrès du Loiret*. Ses articles bien pensés et bien écrits séduisent la clientèle du journal et lui font une réputation dans la région.

On s'aperçoit d'ailleurs qu'il est encore mieux fait pour parler que pour écrire. Aux élections générales de 1906, candidat des républicains et des radicaux dans la 2^e circonscription d'Orléans contre le représentant progressiste Darlay, il est victorieux dans cette bataille par une brillante élection, avec plus de 1 000 voix de majorité.

Tout en poursuivant sa carrière de journaliste — il collabora au *Progrès* jusqu'en 1936 — et d'avocat — il est inscrit au barreau d'Orléans — il est jeune parlementaire se met au travail austère des commissions : suffrage universel, marchés, travaux publics. Il présente plusieurs rapports importants, notamment sur l'organisation des chemins de fer de l'Etat en 1911 et sur le premier projet d'augmentation des tarifs. Il s'occupe aussi de ses électeurs qui renouvellent son mandat en 1910 puis en 1914.

Clemenceau lui-même lui témoigne sa confiance en le nommant commissaire au ravitaillement le 15 juillet 1919. Tâche ingrate et difficile. Roy crée des restaurants populaires, première tentative méthodique contre la vie chère, mais il ne restera pas longtemps le « restaurateur » national.

Ayant posé le fusil, les « poilus » reprennent le bulletin de vote et Henri Roy tombe victime de cette arme redoutable le 16 novembre 1919.

Quelques semaines plus tard, en janvier 1920, il entre au Sénat avec ses deux camarades de liste, Fernand Rabier et Marcel Donon. Il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique et fait partie de plusieurs commissions : chemins de fer et transports, commerce, au sein desquelles il fournit un important travail. Très vite il devient un des membres les plus écoutés de la commission des finances. Rapporteur des services d'Alsace et de Lorraine, il prend ensuite le budget de la poste.

Réélu en 1924 et 1928, il remplit avec autorité en 1932 et 1933 les fonctions de rapporteur général du budget. Il devra malheureusement en démissionner pour raisons de santé.

Dans le même temps, il fait partie du conseil d'administration de l'Office national des combustibles liquides, dont il devient président en 1932, en remplacement de Loucheur.

Après avoir refusé à huit reprises les portefeuilles ministériels qui lui furent offerts, il accepta finalement d'entrer au cabinet de Pierre-Etienne Flandin, le 8 novembre 1934, en qualité de ministre des Travaux publics. Il reprit le problème ardu de la coordination du rail et de la route et fit procéder à un inventaire exact de la situation technique et financière des chemins de fer, travail de longue haleine dont les résultats furent utilisés par ses successeurs.

Le 31 mai 1935, il retrouve son siège de sénateur et, en 1936, il est élu vice-président du Sénat : il le restera jusqu'en 1940.

En mai 1940, alors que l'orage gronde aux frontières, il accepte une dernière responsabilité, la lourde charge de ministre de l'Intérieur dans le cabinet Paul Reynaud.

Le 10 juillet, il vote la réforme constitutionnelle.

ROY (MAURICE), né le 22 septembre 1865 à Clavette (Charente-Inférieure), mort le 15 avril 1915 à La Rochelle (Charente-Inférieure).

*Député de la Charente-Inférieure
de 1906 à 1910.*

Après un doctorat en médecine, il pratiqua dans son département tout en

s'intéressant à l'exploitation de ses vignobles à Clavette et Châtelailhon. Il devint membre de la Société des viticulteurs de France, administrateur de l'Union fédérale et de la Caisse des agriculteurs. Tout naturellement, cela l'amena à briguer et à obtenir le siège de conseiller général de la Javerie.

Il se présenta aux élections législatives de mai 1906, se déroulant au scrutin uninominal, dans la circonscription de La Rochelle, dont le député Charruyer venait de décéder. Il s'affiche comme candidat indépendant, qui approuve la séparation des Eglises et de l'Etat et la laïcité de l'enseignement. Au premier tour, le 6 mai, il arrive en seconde position avec 6 466 voix, derrière Gaudet de Lestard, 7 781 voix, et devant Chatonet, 5 133 voix. Au second tour, le 20 mai, il reste seul en face de Gaudet de Lestard et l'emporte par 11 053 voix contre 8 237.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe de la gauche radicale et fait partie des commissions de l'agriculture et de la réglementation des jeux. Son activité au Palais Bourbon est des plus réduites : on ne signale de lui ni intervention en séance publique, ni interpellation, mais seulement des demandes de congé. Aussi, très logiquement, ne s'est-il pas représenté aux élections générales du 24 avril 1910.

Il est décédé le 15 avril 1915 à La Rochelle, à l'âge de 50 ans.

ROY DE LOULAY (PIERRE, Auguste), né le 26 août 1818 à Asnières (Charente-Inférieure), mort le 21 février 1896 à Paris.

*Député de la Charente-Inférieure
au Corps législatif de 1863 à 1870*

*Représentant de la Charente-Inférieure
de 1871 à 1876.*

*Sénateur de la Charente-Inférieure
de 1876 à 1885.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 219.)

Après son échec au renouvellement triennal du Sénat en 1885, Auguste Roy de Loulay donna tous ses soins à son château de Mornay, dont il faisait un véritable musée, et se consacra au Conseil général de la Charente-Inférieure où il était entré en 1848 et où il siégea jusqu'à sa mort survenue subitement à Paris, le 21 février 1896 ; il était âgé de 77 ans.

Né Auguste Roy, c'est par un décret impérial du 4 avril 1866 qu'il avait reçu l'autorisation de transformer son patronyme en Roy de Loulay.

ROY DE LOULAY (Louis), né le 8 août 1848 à Paris, mort le 27 juillet 1911 à Loulay (Charente-Inférieure).

Député de la Charente-Inférieure de 1876 à 1889 et de 1898 à 1902.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. V, p. 219.)

Il se représenta aux élections de septembre 1889 comme bonapartiste-révionniste (boulangiste) dans la circonscription de Saint-Jean-d'Angély, la loi du 13 février 1889 ayant rétabli le scrutin uninominal il fut élu dès le premier tour, le 22 septembre, par 11 430 voix contre 10 640 au docteur Bourcy, républicain libéral. Cependant, la vague boulangiste était retombée. Mais bien qu'ayant fait acte d'adhésion à la République, aux élections de 1893, malgré sa position en tête au premier tour, il fut battu au second par le docteur Bourcy, n'obtenant que 9 598 voix contre 11 568.

En 1896, après le décès de son père, Louis Roy de Loulay le remplaça comme conseiller général du canton de Loulay, comme il l'avait remplacé en 1876 à la Chambre des députés. Sa famille détenait du reste ce siège de conseiller général depuis la création de cette institution.

Aux élections de mai 1898, il retrouva son mandat parlementaire au second tour, par 10 778 voix contre 9 816 à Réveillaud qui bénéficiait du soutien du docteur Bourcy arrivé en troisième position au premier tour. Il y avait là pour lui un succès personnel car ses deux adversaires totalisaient 500 voix de plus que lui au premier tour.

À la Chambre, il s'inscrivit au groupe de l'action libérale, fit partie de la commission des chemins de fer et présenta le rapport de la commission sur l'organisation des chemins de fer de l'Etat. Il s'intéressa également aux questions militaires et à la crise viticole. Il fut chargé enfin du rapport sur une proposition de loi tendant à favoriser la petite propriété familiale et héréditaire.

Malgré cette activité, il ne retrouva pas son siège en 1902. Arrivé en tête au premier tour devant Réveillaud et Guillaud, il fut battu au second, le 11 mai, au terme d'une élection serrée où il n'obtint que 10 365 voix contre 10 613 à Réveillaud, radical. Il ne désespérait pas cependant de retrouver un siège qui avait longtemps appartenu à sa famille, mais il subit un nouvel échec en mai 1906, toujours contre Réveillaud.

Il est décédé le 27 juillet 1911, dans sa propriété du Logis de Loulay, à l'âge de 63 ans.

ROYER (GABRIEL, ANTOINE), né le 1^{er} octobre 1825 à Sey-Chazelles (Moselle), mort le 26 novembre 1898 à Spincourt (Meuse).

Député de la Meuse de 1879 à 1898.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. V, p. 221.)

La loi du 13 février 1889, qu'il avait volée, ayant rétabli le scrutin uninominal, c'est dans l'arrondissement de Montmédy qu'il se présenta et fut élu au premier tour, le 22 septembre 1889, comme républicain, par 7 175 voix contre 5 995 à d'Egremont, candidat de la droite. Tout le département de la Meuse retrouvait, avec ce nouveau scrutin, ses députés républicains de gauche modérée dont le plus célèbre, Raymond Poincaré, avait été élu pour la première fois à la faveur d'une élection partielle, en juillet 1887. Il fut réélu questeur le 16 novembre 1889 et présenta, au début 1891, avec les deux autres questeurs, un projet de résolution tendant à nommer une commission pour étudier les améliorations à apporter aux locaux du Palais-Bourbon pour faciliter le travail des parlementaires. Ce projet fut adopté mais n'aboutit qu'en 1898, à l'aménagement des bureaux du secrétaire général de la présidence.

Ses fonctions à la Chambre des députés ne lui faisaient pas négliger le sort de ses électeurs, si bien qu'aux élections de 1893 personne ne se présenta contre lui. Il fut élu le 20 août, obtenant 8 538 voix pour 10 588 votants et 15 395 inscrits. Réélu questeur, membre de la commission de l'armée et de diverses commissions, il continua de s'occuper activement de l'administration du Palais Bourbon.

Cependant, sa santé déclinait. Il ne se représenta pas aux élections de 1896 et mourut le 26 novembre de la même année à Spincourt, dont il était maire depuis 1875. C'était une figure très populaire dans son petit pays. Ses concitoyens se rappelaient l'avoir vu arriver à cheval en 1870, ayant obtenu des Allemands qui l'avaient fait prisonnier à Sedan l'autorisation de rendre visite aux siens. Gabriel Royer est décédé à l'âge de 73 ans.

ROYER (Louis, AUGUSTE), né le 29 novembre 1833 à Payns (Aube), mort le 7 août 1923 à Troyes (Aube).

Député de l'Aube de 1889 à 1893.

Issu de la classe laborieuse, Louis Royer est avoué pendant vingt-quatre ans à Troyes auprès du tribunal civil. Le 13 mai 1888, il est élu conseiller municipal de Troyes, après avoir abandonné ses fonctions mais obtenu l'honorariat. Il se présente alors aux élections législatives en 1889, dans la 1^{re} circonscription de Troyes, sous l'étiquette républicaine. Il obtient 4 170 voix au premier tour contre 3 814 à son concurrent le mieux placé, Boullier. Il est élu au second tour avec 6 080 voix contre 4 653 à Boullier sur 14 876 inscrits et 11 176 votants.

Pendant la durée de son mandat, Louis Royer est un parlementaire très actif.

membre de plusieurs commissions, auteur de nombreuses propositions de loi concernant notamment : le droit successoral, la procédure des actes civils, le droit civil en général. Il fait également plusieurs rapports et interventions dans ces domaines et vote toujours selon sa conscience, même au détriment de sa popularité.

Aux élections de 1893, Louis Royer ne retrouve pas son siège de député : il est distancé dès le premier tour où il ne vient qu'en troisième position avec 2.370 voix, contre 3.080 à Bordet et 5.072 à Charonnat qui sera élu au second tour avec 6.294 voix sur 11.071 votants.

Il ne se représenta pas et mourut à Troyes le 7 août 1923, à l'âge de 89 ans.

ROYNEAU (ALBERT), né le 16 octobre 1866 à Luplanté (Eure-et-Loir), mort le 7 octobre 1922 à Ollé (Eure-et-Loir).

Sénateur de l'Eure-et-Loir de 1920 à 1922

Albert Royneau est issu d'une famille d'agriculteurs. Après ses études, il entreprend de nombreux voyages pour parfaire ses connaissances. Puis il revient à sa terre natale et se consacre lui aussi à l'agriculture.

Elu président du comice agricole de Chartres, il devint rapidement maire de sa petite commune d'Ollé. Longtemps, il déclina tout autre mandat. En 1914 pourtant il se présenta à la députation mais il échoua. La guerre éclate alors et son expérience le désigne pour d'importantes fonctions ayant trait au ravitaillement et à la mise en culture des terres abandonnées. Il s'acquitta de cette tâche avec un infatigable dévouement.

La paix revenue, il se présente en 1920 aux élections sénatoriales : son nom fait l'union de tous les républicains ; il est élu au premier tour par 437 voix sur 711 suffrages exprimés. Il est réélu au renouvellement de 1921 par 455 voix sur 715 suffrages exprimés.

A la commission de l'agriculture, il donne toute sa mesure. En séance publique, il intervient notamment dans la discussion du projet de loi relatif à l'alimentation nationale en pain et dans la discussion des interpellations sur le blé et le lait. Il se prononce pour la création d'une prime de conservation en faveur des producteurs de blé et demande la participation des producteurs à la commission chargée de fixer le prix du lait « car, en somme, ce ne sont ni les fonctionnaires ou les sénateurs qui nous donnent du lait ». Il dénonce également — le problème n'est pas neuf — le scandale du marché de La Villette, « grand foyer d'infection de la fièvre aphteuse ».

Le 7 octobre 1932, Albert Royneau disparaît prématurément à l'âge de 66 ans.

ROZET (ANTOINE. Albin), né le 5 décembre 1852 à Paris, mort le 15 septembre 1915 à Vecqueville (Haute-Marne).

Député de la Haute-Marne de 1889 à 1915.

Albin Rozet était le fils de Jules Rozet qui fut dix-huit ans membre du Conseil général de la Haute-Marne où il représentait le canton de Saint-Dizier. Il fait ses études en droit, obtient la licence et rentre au ministère des Affaires étrangères. Il est d'abord attaché à l'ambassade de France à Constantinople. Il est secrétaire de deux commissions internationales : l'une chargée de l'organisation de la Roumélie orientale et l'autre de la réforme judiciaire en Egypte. Il est ensuite vice-consul pendant un an à Munich en 1880. Il quitte alors la diplomatie comme consul honoraire pour se livrer à l'exploitation de son important domaine agricole de Closmortier et des forges du même nom.

Il est élu délégué cantonal de Wassy, puis conseiller général du canton de Saint-Dizier en 1881. Dans ces fonctions, il s'occupe particulièrement de la question des prestations et de la réforme de la législation vicinale sur lesquelles il fera faire une importante enquête.

Albin Rozet se présente en 1881 aux élections législatives dans la circonscription de Wassy mais il est battu avec 6.678 voix contre 10.751 à son rival heureux, le député sortant Danelle-Bernardin.

Ce premier échec sera le dernier puisque Albin Rozet sera constamment élu, puis réélu jusqu'à sa mort, en 1915. En effet, aux élections du 22 septembre 1889, il obtient 9.495 voix contre 7.570 à Steenackers, républicain, député sortant, sur 18.079 votants ; le 20 août 1893, 9.097 contre 5.931 à Roret, sur 17.584 votants ; le 8 mai 1898, 11.566 contre 3.297 à Fèvre, socialiste-chrétien, sur 18.652 votants ; le 11 mai 1902, au second tour, 9.604 contre 8.232 à Fuzelier, radical-socialiste, sur 18.673 votants ; le 6 mai 1906, 9.074 contre 6.527 à Marcellot sur 17.994 votants ; le 8 mai 1910, au second tour, 9.809 contre 7.721 à Marcellot sur 22.817 inscrits.

Albin Rozet fut un républicain convaincu, non révisionniste mais non extrémiste. Il se déclarait ni cléricale ni franc-maçon et désirait une « République assagie ».

Il s'intéresse surtout aux questions de politique étrangère où il se montre particulièrement protectionniste et favorable à la politique de Méline, aux questions coloniales. Il est un défenseur convaincu des bouilleurs de cru. Son intérêt pour les affaires étrangères, et surtout les colonies, se manifeste par son appartenance à la commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies qui fut constante et dont il fut le président. Il a été en outre secrétaire du groupe diplomatique et colonial de l'Assemblée et secrétaire de la commission de l'Algérie.

Son action la plus originale est sans aucun doute celle qu'il a menée en faveur des indigènes d'Afrique du Nord. C'est ainsi qu'il a pris position en faveur de

leur instruction, qu'il a interpellé le gouvernement sur la légalité des décrets de 1902 instituant en Algérie des tribunaux répressifs. Il fit de nombreux voyages en Algérie et souhaitait que l'on préparât l'assimilation des indigènes. Il finit par être partiellement écouté, bien qu'on l'ait longtemps considéré comme chimérique.

Albin Rozet trouva une mort rapide et brutale le 15 septembre 1915, dans un accident d'automobile à Vecqueville, près de Joinville, en Haute-Marne. Il était âgé de 58 ans.

Il était grand-officier du Nicham de Iunisie, commandeur de Saint-Alexandre de Bulgarie, de Léopold de Belgique et grand-cordon de Nedjdic.

ROZIER (ARTHUR ROSIER dit), né le 17 mai 1870 à Romilly-sur-Seine (Aube), mort le 4 janvier 1924 à Paris (19^e).

Député de la Seine de 1906 à 1924.

Orphelin, Arthur Rozier travaille comme employé dans une librairie dès l'âge de 13 ans. Trois ans plus tard il prend la tête des jeunesses socialistes de Troyes et fonde le premier journal socialiste, *La République sociale*. Il fut poursuivi en correctionnelle et emprisonné en raison de ses idées politiques. Il vient à Paris et milite au parti socialiste. Il collabore au *Protétaire*, puis au *Progrès du Loir-et-Cher* et à *L'Eclair* de l'Ouest à Tours. Il séjourne ensuite à Blois où il sera élu conseiller municipal en 1896. Il est délégué au Congrès socialiste international de Nancy en 1891 et devient secrétaire de la Fédération nationale des employés de commerce en 1897.

Il se présente aux élections municipales à Paris en 1898 et est élu conseiller municipal du XIX^e arrondissement. Il le restera jusqu'en 1907.

En 1906 il se présente aux élections législatives (2^e circonscription du XIX^e arrondissement de Paris). Il est élu et sera constamment réélu jusqu'à sa mort. En 1906 il recueille 5 512 voix sur 8 673 votants contre 1 869 à Janiaud. En 1910, au second tour il obtient 4 255 voix contre 2 749 à Robelin, sur 8 899 votants. En 1914, 4 539 voix sur 9 413 votants. En 1919, 40 948 voix sur 189 797 votants (scrutin de liste).

Arthur Rozier fut un député laborieux. Inscrit au groupe socialiste on le voit tout au long des dix-huit années de son mandat, multiplier les interventions à caractère principalement social : repos hebdomadaire en faveur des employés et ouvriers, habitations à bon marché, répression de l'ivresse publique, régime du travail des marins du commerce. En 1914 il interpelle le gouvernement sur le respect du droit du travail, le chômage, la défense des travailleurs. Mais surtout on le voit se montrer le défenseur inlassable des intérêts mu-

nicipaux. Sa compétence spéciale l'avait conduit à la commission de l'administration générale, départementale et communale. Il en fut élu président en 1914. Il dépose plusieurs rapports sur des projets de loi autorisant le département de la Seine à s'imposer des centimes additionnels ; il interpelle le gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre pour éviter la contamination du marché de La Villette ; il écrit au président de la Chambre au sujet de l'application à Paris de certaines dispositions de la loi du 5 avril 1884. Il dépose des rapports sur des projets de loi tendant à autoriser la ville de Paris à contracter des emprunts destinés à achever la construction du Métropolitain.

Il s'intéresse également aux questions scolaires : il prend part à la discussion d'un projet de loi relatif à la fréquentation scolaire et à la défense de l'école laïque ; dans la discussion du budget de 1921, il s'intéresse aux maîtres spéciaux des Ecoles primaires supérieures de Paris.

En 1918 il fonde avec Compère-Morel et Adrien Veber la *France Libre*, organe socialiste de défense nationale ; mais il tombe malade en 1923. Il meurt à 53 ans.

ROZIER (FÉLIX), né le 8 février 1872 à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme).

Sénateur de la Drôme de 1939 à 1945.

Docteur en pharmacie de l'Université de Lyon, Félix Rozier exerçait à Crest la profession à laquelle ses études l'avaient préparé. Il devint conseiller municipal puis conseiller général en 1919, et maire de Crest en 1920. Il présida la commission départementale et la commission des finances du Conseil général.

Le 23 octobre 1938, il fut élu sénateur de la Drôme. sur une liste radicale-socialiste, avec 370 voix sur 732 votants, en même temps que Perdrix, 397 voix, et Eynard, 352. Il appartenait au groupe de la gauche démocratique.

Il ne prit pas la parole en séance publique pendant son court mandat. Il fut membre de la commission d'administration générale, départementale et communale.

Le 10 juillet 1940, il vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

ROZIERE (THOMAS, LOUIS, MARIE, Eugène de), né le 3 mai 1820 à Paris, mort le 18 juin 1896 à Paris (16^e).

Sénateur de la Lozère de 1879 à 1896

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 224.)

En 1890, Eugène de Rozière fut nommé membre suppléant de la commission d'instruction de la Haute Cour de justice; il devait l'être de nouveau en 1896. Le 14 mars 1892, il prononça un très long et très brillant discours sur le projet de loi relatif à la constitution des universités. Le 21 juillet 1893, il intervint dans la discussion du budget de l'exercice 1894 en faveur des professeurs de l'école alsacienne.

Il mourut à Paris le 18 juin 1896, à l'âge de 76 ans.

Eugène de Rozière était officier de la Légion d'honneur et officier de l'instruction publique.

ROZIÈRES (JEAN, BAPTISTE, MARIE, GERMAIN, LÉON, Jules), né le 11 juin 1843 à Viviez (Aveyron), mort le 19 mai 1903 à Bagnac-sur-Célé (Lot).

Député du Lot de 1883 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 224.)

Jean Rozières se représenta au renouvellement législatif de 1889 dans la circonscription de Figeac: il obtint 10.189 suffrages sur 21.683 votants, Vival étant élu avec 11.232 voix.

Il s'abstint en 1893 et en 1898, mais sollicita de nouveau les électeurs en 1902; il ne recueillit que 4.143 voix sur 20.801 votants.

Il resta à la tête de la mairie de Bagnac-sur-Célé de 1877 à 1903; c'est là qu'il mourut le 19 mai 1903 à l'âge de 60 ans.

Il était né sur une partie de la commune de Viviez qui devait plus tard relever du territoire de la commune de Boisse-Penchoit, démembrée de celle de Viviez.

RUAU (JOSEPH), né le 5 juin 1865 à Paris, mort le 29 septembre 1923 à Ivry (Seine).

Député de la Haute-Garonne de 1897 à 1914

Ministre de l'Agriculture du 24 février 1905 au 2 novembre 1910.

Joseph Ruau était le petit-fils du mathématicien Joseph Liouville et le fils d'un directeur général des Monnaies. Licencié en lettres et en droit, puis docteur, il s'inscrivit au barreau de Toulouse et exerça la profession d'avocat. Elu

conseiller municipal et maire d'Aspet, puis conseiller général du canton, il posa sa candidature dans la 2^e circonscription de Saint-Gaudens lorsque son prédécesseur, Abeille, passa de la Chambre au Sénat. Il fut élu député le 30 mai 1897 par 10.225 voix sur 14.655 votants.

Aux élections générales de 1898, il fut réélu par 8.814 suffrages contre 6.151 à Cohen, ancien préfet, républicain. Son mandat fut encore renouvelé en 1902 par 11.044 voix contre 2.826 à Pontan, républicain; puis en 1906 par 9.454 voix contre 5.041 à Capéran, et en 1910 avec 12.880 voix sur 13.901 votants. Il ne se représenta plus par la suite à la députation pour raison de santé.

À la Chambre, il siégea dans les rangs du parti radical démocratique. Deux fois secrétaire de la Chambre (1898-1899), membre de la commission de l'armée, de celle de l'agriculture, du budget, du suffrage universel, il a rapporté plusieurs fois le budget de l'agriculture, ainsi que les questions de législation électorale: scrutin de liste et secret du vote. Vice-président de la gauche radicale, il a soutenu les ministères Waldeck-Rousseau et Combes, voté la loi sur les congrégations et appuyé la politique dite du « bloc républicain ».

Quand Rouvier forma le cabinet appelé à remplacer le ministère Combes démissionnaire, Joseph Ruau fut désigné comme titulaire du portefeuille de l'Agriculture le 24 février 1905. Il occupa cette fonction pratiquement sans interruption jusqu'au 2 novembre 1910, sous les ministères Rouvier, Sarrien, Clemenceau et Briand. Il a, en cette qualité, déposé des projets de loi sur le bien de famille insaisissable, sur les avances à faire aux sociétés coopératives agricoles et il a réglementé par un décret l'organisation et le fonctionnement des courses de chevaux.

Mais Ruau ne put résister aux fatigues que lui imposaient ses hautes fonctions et, atteint physiquement et mentalement, il fut placé dans une maison de santé à Ivry en fin 1910, où il mourut le 29 septembre 1923, à l'âge de 58 ans.

RUBILLARD (ANSELME, MAURICE), né le 25 septembre 1826 à Laval (Mayenne), mort le 3 février 1905 au Mans (Sarthe).

Député de la Sarthe de 1876 à 1882.
Sénateur de la Sarthe de 1882 à 1891.

Député de la Sarthe de 1893 à 1902

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 225.)

Au renouvellement triennal du 4 janvier 1896, Anselme Rubillard n'obtint que 115 voix contre 483 à Leporché, can-

didat de la gauche démocratique, lequel avait été, deux ans plus tôt, évincé de son banc de député par le boulangiste Vilfeu. Achevant le chassé-croisé, Anselme Rubillard coiffa Vilfeu sur le poteau aux élections législatives de 1893 : 10.040 voix contre 9.799, et retourne à la Chambre où il s'inscrit comme indépendant. Il rapporte une série de projets portant autorisation à emprunts départementaux et communaux.

Il fut réélu en 1898, au second tour, après une lutte extrêmement vive contre Ernest Bollée qui protesta contre les « procédés de diffamation de sa personne, de sa famille et de sa vie privée, exercés par Rubillard, son journal et ses agents électoraux ». La demande d'invalidation fut cependant rejetée, le rapporteur Ouvré ayant fait valoir que ces allégations, même fondées, ne pouvaient l'emporter sur le fait que 1.258 voix séparaient les deux candidats. Admis. Anselme Rubillard s'inscrivit au groupe radical, puis comme nationaliste.

Durant toute la législature il sollicita de nombreux congés et ne se représenta pas aux élections de 1902.

Il mourut au Mans le 3 février 1905, âgé de 78 ans.

RUCART (MARC, EMILE), né le 24 juillet 1893 à Coulommiers (Seine-et-Marne).

Député des Vosges de 1928 à 1942.

*Ministre de la Justice
du 4 juin 1936 au 21 juin 1937.*

*Ministre de la Santé publique
du 22 juin 1937 au 10 mars 1938.*

*Ministre de la Justice
du 13 mars au 8 avril 1938.*

*Ministre de la Santé publique
du 10 avril 1938 au 20 mars 1940.*

A 17 ans, Marc Rucart fait ses premières armes de journaliste au *Briard*. Il dirige en 1914 le *Progrès du Loiret* puis il vient à Paris. Il collabore au *Radical*, à la *Lanterne* et au *Progrès civique*. Puis il retourne en province où il devient directeur de la *Tribune*, le journal de Paul Doumer, puis rédacteur en chef de la *République des Vosges*.

C'est alors, en 1928, qu'il se présente aux élections législatives dans la circonscription d'Epinal, comme candidat du parti radical-socialiste. Il est élu au premier tour avec 9.199 voix contre 8.874 à Arnould. Il sera réélu dans la même circonscription, au premier tour, en 1932, avec 10.627 voix contre 8.244 à Champy, et en 1936 avec 9.980 voix contre 4.512 à Lobstein et 4.206 à Maire.

Député de l'Est où les problèmes de la défense du pays sont ressentis avec une particulière acuité, Rucart suit avec attention les questions concernant l'armée. Il est l'auteur et le rapporteur de la proposition créant la Direction des fabrications d'armement et le corps des ingénieurs militaires; il est aussi rapporteur des crédits exceptionnels pour la défense nationale.

Son activité ne se borne pas à ce domaine : il est nommé rapporteur de la commission d'enquête sur l'affaire Oustric puis rapporteur général de la commission d'enquête sur les événements du 6 février 1934.

Il est appelé au gouvernement, au poste de ministre de la Justice, dans les 1^{er} et 2^e cabinets Léon Blum (avril 1936-juin 1937 et mars-avril 1938). Il y prend des décrets sur les conditions de nomination des magistrats et sur la responsabilité directe des chefs de parquet vis-à-vis du garde des Sceaux. Il dépose le projet de suppression du bague et amorce les réformes contre l'enfance délinquante.

Il est ensuite ministre de la Santé publique dans les 3^e et 4^e cabinets Chautemps (juin 1937-mars 1938) ainsi que dans le 3^e cabinet Daladier (avril 1938-mars 1940). Il réglemente la profession d'infirmerie, institue des bourses pour les élèves assistantes sociales; il crée l'Inspection générale de la santé publique, les Conseils supérieurs de l'enfance et de l'hygiène sociale ainsi que le Conseil national de la Croix-Rouge française. Il soumet au Conseil d'Etat un décret créant le carnet de santé. Il crée les primes nationales à la natalité et, ancêtre des allocations familiales, il institue le contrôle des œuvres subventionnées. Il fait voter la loi sur l'accession de la femme aux fonctions d'inspecteur de l'Assistance publique et ouvre aux pupilles de l'Assistance la possibilité de remplir ces fonctions.

En juillet 1940, Marc Rucart ne vote pas les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Il sera un résistant de la première heure.

Marc Rucart était un franc-maçon de haut grade, puisqu'il avait atteint le 33^e degré, sommet de la hiérarchie. Il appartenait au Droit humain, seule obédience française comportant des loges féminines. Sensible aux « ouvertures » de certains catholiques. Il avait contribué directement à la création du climat de compréhension réciproque qui s'est établi depuis entre l'Eglise et la fraction spiritualiste de la franc-maçonnerie.

Il était président de l'Association syndicale professionnelle des rédacteurs en chef et membre honoraire du comité central de la Ligue des Droits de l'homme. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

RÜCKLIN (RENÉ, JEAN-BAPTISTE), né le 31 décembre 1889 à Offémont (Territoire de Belfort)

Député du Doubs de 1928 à 1936.

D'origine alsacienne, René Rücklin naquit près de Belfort. Son père, commis des douanes, avait six enfants et René Rücklin dut à son talent d'obtenir successivement une bourse communale puis une bourse nationale qui lui permirent de poursuivre ses études au lycée de Belfort.

Ses études secondaires achevées, il vint à Paris, surveillant au lycée Louis-Le-Grand, pour pouvoir continuer ses études à la Faculté de droit de Paris.

Docteur en droit, René Rücklin vint s'inscrire au barreau de Montbéliard, comme avocat, et milita dès 1916 au sein du parti socialiste.

Elu successivement conseiller municipal, puis adjoint au maire de Belfort et conseiller général, il fut désigné par la section locale du parti socialiste comme candidat du parti aux élections législatives d'avril 1928, dans la circonscription de Montbéliard du département du Doubs

Largement distancé au premier tour par M. Baufle, « républicain de gauche » soutenu par les conservateurs qui obtint 8.342 voix sur 22.117 votants et 26.126 inscrits, René Rücklin vint en tête des candidats de gauche avec 4.111 voix devant MM Renard (3.553 voix), Auroseau (2.316 voix), Perronne (1.771 voix) et Marron (1.554 voix). Le retrait de tous ces candidats assura son succès, au second tour le 29 avril 1928, car il recueillit 11.268 voix sur 22.215 votants contre 10.422 voix pour M. Baufle.

Inscrit au groupe socialiste S.F.I.O., il devint membre des commissions d'Alsace-Lorraine, de l'enseignement et des beaux-arts.

Il prit une part active aux débats, principalement sur les questions de nature juridique. Il critiqua notamment le projet de loi ratifiant les décrets relatifs à la réforme judiciaire et parla à plusieurs reprises lors du vote de la loi complétant la loi du 1^{er} avril 1926 sur les loyers, traitant successivement des frais de justice, de l'exclusion des agents d'affaires, du rôle des huissiers et de la suppression des exploits d'huissiers.

Lors du vote du projet relatif à l'organisation des tribunaux de première instance, il s'intéressa au rôle des greffiers et à l'échelle des traitements des magistrats.

Au cours de l'année 1931, il consacra l'essentiel de ses interventions aux commerçants : maintien dans les lieux des locataires commerçants menacés d'expulsion, révision des jugements déjà exécutoires, modification des notifications prévues par la loi.

Enfin, il soutint le projet de loi autorisant une avance à la Caisse nationale de crédit agricole.

De nouveau candidat en mai 1932, lors des élections législatives, Rücklin devança son adversaire conservateur au premier tour, obtenant 7.994 voix contre 7.574 pour M. Baufle (républicain de gauche), 4.717 voix pour M. Bonardi (radical socialiste) et 1.916 voix pour M. Vermot (communiste) sur 22.462 votants et 28.846 inscrits. Au second tour, le 8 mai, il l'emporta nettement par 12.225 voix contre 9.069 pour M. Baufle et 752 pour M. Vermot sur 22.430 votants.

Il fut alors membre des commissions d'Alsace-Lorraine et de législation civile et criminelle.

Toujours candidat socialiste aux élections d'avril 1936, il fut battu dès le premier tour par M. Peugeot, radical indépendant, qui obtint 14.575 voix sur 24.423 votants et 28.198 inscrits, loin devant M. René Rücklin (8.349 voix) et le candidat communiste M. Jacquemard (1.116 voix).

Cet échec marqua la fin de sa vie politique.

RUDELLE (PIERRE, THÉODORE, HENRI), né le 9 juillet 1843 à Paris, mort le 10 août 1926 à Versailles (Seine-et-Oise).

Député de Seine-et-Oise de 1902 à 1910.

Fils d'un conservateur des hypothèques à Versailles, Pierre-Théodore Rudelle naquit à Paris mais vécut à Versailles qu'il aima et défendit toute sa vie. Après des études classiques au lycée Hoche de Versailles, il fit ses études de droit à la Faculté de Paris

Agé de 19 ans, il fut attaché au Parquet du procureur général près de la Cour d'appel de Paris en 1862, mais nommé successivement substitut à Rambouillet, à Melun et enfin à Versailles.

Pierre Rudelle démissionna le 20 juin 1880, brisant sa carrière par scrupules religieux lors de l'application des premiers décrets contre les congrégations. Avocat, il s'inscrivit au barreau de Versailles dont il fut plus tard élu bâtonnier.

Il devint président du Syndicat des blanchisseurs, conseil judiciaire du Syndicat des vins de Versailles et membre actif de nombreuses associations. En 1892, il fut élu conseiller général de l'arrondissement de Versailles-Sud.

Après la mort de son ami Georges Haussmann, député de la 3^e circonscription de Versailles, il décida de se présenter, aux élections générales d'avril-mai 1902. Il fut élu dès le premier tour, le 27 avril 1902, avec 7.712 voix sur 15.003 votants et 18.715 inscrits, devançant largement M. Genevoix, radical-socialiste (4.337 voix), M. Georges, socialiste (1.813 voix), M. Lecoutre (578 voix) et M. de Barre (192 voix)

Inscrit au groupe de l'action libérale fondé par Jacques Piou et composé de conservateurs royalistes ralliés à la République, ce magistrat érudit s'intéressa aux problèmes juridiques mais aussi à l'entretien et à la restauration du Palais de Versailles et de ses dépendances.

De nouveau candidat aux élections de 1906, Pierre Rudelle fut élu dès le premier tour, le 6 mai, en obtenant 8.027 voix sur 16.123 votants et 19.633 inscrits, devant Thalamas, professeur agrégé radical socialiste (4.867 voix) et Weill, socialiste (2.929 voix).

Si les questions du travail retiennent son attention, son appartenance active à l'opposition lui fit combattre les projets d'impôt sur le revenu et de séparation des Eglises et de l'Etat; mais il n'est pas de législation où il ne se soit enflammé pour la défense du personnel du château de Versailles et la sauvegarde de ce royal patrimoine.

Toujours candidat dans la 3^e circonscription de Versailles le 8 mai 1910, il fut mis en ballottage au premier tour avec 6.766 voix sur 16.548 votants et 20.674 inscrits, devant son adversaire de 1906, M. Thalamas (5.137 voix), M. Mazé (2.778 voix), M. Billard (897 voix) et M. de La Tour (636 voix).

Le second tour vit son adversaire, M. Thalamas triompher avec 8.577 voix alors que Pierre Rudelle n'en recueillit que 7.597 sur 16.438 votants.

Ce fut la fin de sa vie parlementaire, mais il ne mourut que le 10 août 1926 à Versailles, âgé de 83 ans. On ne lit plus guère ses ouvrages et notamment *Les rapports juridiques entre auteurs et éditeurs*, publié en 1898.

RUPELLAN (CHARLES, FÉLIX, HENRI, MARIE, ANNE), né le 22 février 1876 à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

*Député d'Ille-et-Vilaine
de 1919 à 1924.*

Charles Ruellan passa son enfance et son adolescence à Paramé avant de se fixer à Chaville, près de Versailles.

Il eut une conduite brillante pendant la Première Guerre mondiale et fut décoré de la Médaille militaire, puis de la Croix de guerre et, promu officier de la Légion d'honneur. Il termina la guerre comme capitaine d'infanterie.

Conseiller municipal de Paramé où il possédait une résidence secondaire, il se présenta aux élections législatives du 16 novembre 1919 sur la liste d'union nationale conduite par M. de La Ribouisière, propriétaire terrien. Il fut élu par 45.502 voix, venant en seconde position sur la liste qui obtint trois sièges sur 8. Sur 159.464 inscrits et 114.347 votants, la liste d'union nationale re-

cueillit plus de 45.000 voix, juste derrière la liste républicaine qui eut quatre sièges.

A la Chambre des députés, il s'inscrivit au groupe des indépendants et fit partie des commissions de la marine militaire, des pensions de guerre, des spéculations et marchés de guerre.

Il signa trois rapports en 1920, traitant successivement de la compétence et des pouvoirs du ministère des Pensions, de la permission accordée aux pensionnés militaires de résider à l'étranger sans autorisation préalable, et d'une proposition de loi sur les pensions militaires.

Il intervint souvent en séance publique, pour s'opposer au relèvement de l'indemnité parlementaire, pour demander des mesures à l'égard des profits scandaleux réalisés grâce aux marchés de guerre (1920). Il s'opposa à la majoration des droits de succession et demanda des crédits pour l'entretien des troupes et la construction des cimetières militaires, ainsi que la limitation de la portée de la loi d'amnistie, déposant plusieurs amendements.

Il insista pour la construction de maisons à bon marché et défendit le projet relatif aux arsenaux militaires.

A l'occasion de la loi créant de nouvelles ressources fiscales et une Caisse des pensions de guerre, il critiqua la procédure par décrets envisagée par le gouvernement.

Charles Ruellan ne se représenta pas aux élections de juin 1924 et abandonna la vie politique pour se fixer à Versailles qu'il ne devait plus quitter. Il était officier de la Légion d'honneur.

RUFF (Vaucluse). — Voy. **LUSSY**.

RUFFIER (FRANÇOIS, MARIE, Eugène), né le 16 août 1869 à Tarare (Rhône), mort le 13 février 1924 à Lyon (2^e).

Sénateur du Rhône de 1920 à 1924.

Avocat au barreau de Lyon, conseiller d'arrondissement à 25 ans puis conseiller général du Rhône, Eugène Ruffier n'eut cependant qu'une carrière parlementaire tardive et écourtée. Ses états de service durant la grande guerre furent particulièrement brillants. Mobilisé comme capitaine de territoriale, il se battit à Verdun, gagnant croix de guerre et croix de la Légion d'honneur, refusant d'abandonner son poste malgré les malaises cardiaques que, déjà, il ressentait.

Élu sénateur dès le premier tour, le 11 janvier 1920, il continue de lutter

contre une maladie qui lui laisse peu de répit. Néanmoins, il s'intéresse aux travaux parlementaires et tout naturellement aux problèmes de l'organisation judiciaire, obtenant la revalorisation des traitements des juges de première instance lors du budget de 1921. Il est aussi l'auteur d'une proposition de loi tendant à compléter l'article 1384 du code civil.

Il mourut le 13 février 1924 à l'âge de 54 ans en son domicile lyonnais.

RUMILLET-CHARRETIER (JOSEPH), né le 3 juillet 1833 à Champagneux (Savoie), mort le 27 octobre 1916 à Vals-près-le-Puy (Haute-Loire).

*Député de la Haute-Loire
de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 228.)

Joseph Rumillet qui avait ajouté à son nom celui de sa femme ne se représenta pas aux élections de 1889 et ne fit plus acte de candidature désormais, se consacrant au conseil municipal du Puy et à sa distillerie.

Il mourut à Vals-près-le-Puy, dans la banlieue du Puy, le 27 octobre 1916 à l'âge de 83 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.